



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 avril 2021  
Français  
Original : anglais

## Soixante-seizième session

Points 140 et 141 de la liste préliminaire\*

## Projet de budget-programme pour 2022

### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2022

### Titre IV

### Coopération internationale pour le développement

### Chapitre 9

### Affaires économiques et sociales

#### Programme 7

#### Affaires économiques et sociales

## Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos . . . . .	3
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020** . . . . .	5
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022*** . . . . .	108
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2022 . . . . .	144
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle . . . . .	145
III. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes . . . . .	148

\* [A/76/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





---

## Avant-propos

Pour 2022, je suis déterminé à faire en sorte que les travaux du Département des affaires économiques et sociales contribuent véritablement à améliorer la qualité de vie des personnes au service desquelles nous œuvrons. Le Département continue de promouvoir l'action qui vise à aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à atteindre les objectifs de développement durable. Au moment où ce projet de plan-programme et de budget est soumis aux États Membres, le monde fait face à des crises qui s'aggravent mutuellement. Alors même que les dirigeants locaux, nationaux, régionaux et mondiaux se préparaient à accélérer l'action devant conduire à la réalisation des objectifs, leur attention a été détournée par l'apparition d'un coronavirus mortel, qui s'est rapidement propagé dans le monde entier. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a infligé un lourd tribut à la population mondiale, ouvrant précisément les brèches sociales et économiques que la réalisation des objectifs est censée combler. Elle a en partie annulé ce que certains efforts considérables faits pour atteindre les objectifs avaient permis d'obtenir, réduisant à néant ce qui avait été accompli dans de nombreux domaines.

Pour le monde entier, la phase de relèvement ira bien au-delà de 2022. Compte tenu des vastes répercussions sociales et économiques de la pandémie, le Département poursuivra ses travaux en se servant de données et d'informations à jour, fondées sur des principes et dignes de foi pour trouver des solutions et mettre l'accent sur la solidarité, et pour proposer des moyens d'action pour l'intervention et le relèvement en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté. Il continuera à orienter la conversation mondiale sur les questions sociales et économiques en faisant appel à son pouvoir fédérateur et en jouant son rôle de chef de file de la réflexion, en donnant des conseils pratiques et en agissant pour le renforcement des capacités.

Le travail du Département continue d'être guidé par les 10 grands domaines d'intervention en faveur desquels les États Membres se sont engagés dans la déclaration politique du forum politique de haut niveau pour le développement durable en septembre 2019, intitulée « Préparatifs pour une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable », et se concentre sur les points d'entrée les plus susceptibles d'accélérer les progrès intégrés et intersectoriels. Alors même que la COVID-19 secouait le monde entier, freinant encore les progrès accomplis dans certains domaines du développement et anéantissant les gains obtenus dans d'autres, le Département a persévéré dans ces efforts : il a conduit la réflexion et procédé à des analyses percutantes, fourni des données, fait des projections, donné des conseils pratiques et agi pour le renforcement des capacités, autant d'éléments dont les États Membres ont besoin pour réagir aujourd'hui en pensant à demain et tenir la promesse de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

Le présent projet de plan-programme et de budget pour 2022 tient compte des mandats confiés au Département ; y sont exposées les activités et stratégies que celui-ci met en œuvre pour apporter un soutien vital aux États Membres.

En tête des priorités du Département pour 2022, on trouve les suivantes : accroître la disponibilité des principales données et analyses sociales, démographiques et économiques afin de guider l'élaboration de politiques porteuses de transformation dans le contexte du relèvement après la pandémie de COVID-19, le but étant de créer des sociétés plus résilientes et plus inclusives et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ; continuer de faire que le dialogue sur le développement et l'élaboration des politiques fassent une plus grande place à la réalité du vieillissement de la population mondiale et à son impact et à la nécessité de tenir compte de l'opinion et des préoccupations des personnes âgées ; renforcer les synergies et élaborer un programme d'action intégré et commun sur les changements climatiques, la biodiversité, les forêts, l'eau et l'énergie pour faire face aux crises planétaires ; faire mieux connaître le travail du Département sur les données relatives aux migrations et sa contribution à d'autres domaines d'activité de l'Organisation, notamment ceux qui portent sur les droits humains et la paix et la sécurité ; soutenir la transformation des politiques et de l'administration commerciales, financières et fiscales afin d'atteindre les objectifs, de réduire les risques, d'accroître la résilience et de renforcer les capacités des pays à mobiliser et à gérer efficacement différentes formes de financement du développement durable ; offrir un espace privilégié d'échange et de dialogue entre les parties prenantes afin de revitaliser et de renforcer le multilatéralisme pour faire face aux problèmes mondiaux présents et futurs ; faire que les pays atteignent les objectifs convenus au niveau international en apportant un soutien technique et stratégique structuré au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies ; développer l'analyse intégrée du rôle des technologies numériques et de leur impact sur l'exécution du Programme 2030 et la réalisation

---

des objectifs ; continuer de renforcer l'appui apporté aux délibérations et aux décisions des organes intergouvernementaux qui visent à régler les problèmes que pose le développement durable mondial d'une manière holistique, axée sur l'être humain et respectueuse de la planète.

Nous continuerons d'œuvrer au soutien et au renforcement du multilatéralisme, ainsi qu'à la promotion d'un développement durable inclusif et axé sur l'être humain.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales  
(Signé) **LIU Zhenmin**

## A. **Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 9.1 Le Département des affaires économiques et sociales apporte son concours au pilier Développement du Secrétariat de l'ONU, notamment en favorisant la coopération internationale de façon à parvenir au développement durable pour toutes et tous. Il est notamment chargé : a) de fournir un appui technique aux organes créés en vertu de la Charte des Nations Unies qui traitent des questions de développement, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques, et les organes d'experts ; b) de suivre et d'analyser les tendances, les perspectives et les questions d'orientation en matière de développement au niveau mondial ; c) d'appuyer les mesures prises pour transposer les grandes orientations formulées à l'occasion des conférences et réunions au sommet des Nations Unies sous la forme de programmes nationaux et d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités nationales d'exécution des programmes, en particulier la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, dans le cadre notamment du programme ordinaire de coopération technique et des projets financés par le Compte de l'ONU pour le développement. Son mandat découle des propositions formulées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950), publié en 1997. Dans sa résolution 52/220, l'Assemblée générale a noté la création du Département des affaires économiques et sociales, qui visait à appliquer ces propositions.
- 9.2 Le Département est l'élément fondamental sur lequel repose l'appui normatif et analytique fourni par le Secrétariat aux organes intergouvernementaux et aux mécanismes s'intéressant aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et il est à l'origine de nombreuses initiatives destinées à promouvoir les questions de développement économique et social.

#### **Stratégie et facteurs externes pour 2022**

- 9.3 Au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2019, organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, des préoccupations ont été exprimées quant au fait que la réalisation des objectifs de développement durable avançait lentement dans de nombreux domaines et des engagements ont été pris pour faire que la prochaine décennie soit une décennie d'action et de résultats en vue d'atteindre les objectifs d'ici à 2030. Compte tenu de la lenteur des progrès, il demeure primordial que l'ONU adopte une approche cohérente et intégrée pour aider les États Membres à accélérer d'urgence l'action menée à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes afin de donner corps à la vision et aux objectifs du Programme 2030. Or la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a en partie annulé ce que certains efforts considérables faits pour atteindre les objectifs avaient permis d'obtenir, réduisant à néant ce qui avait été accompli dans de nombreux domaines.
- 9.4 La pandémie a dévasté les systèmes sanitaires des pays du monde entier et menace d'anéantir les résultats déjà obtenus dans le domaine de la santé. Elle a fait replonger des dizaines de millions de personnes dans l'extrême pauvreté et la faim et empêché des centaines de millions d'élèves de se rendre à l'école pendant de longues périodes. Partout dans le monde, elle a des effets extrêmement néfastes sur les moyens de subsistance des populations, le ralentissement économique alimentant le chômage et le sous-emploi, et elle a provoqué des perturbations dans les chaînes de valeur mondiales et la fourniture de produits et services. Les femmes et les filles sont les personnes qui pâtissent le plus de ses effets : ce sont elles qui assument les tâches domestiques, dont le volume augmente, et elles se trouvent face à des niveaux de violence alarmants. La crise sanitaire touche de manière

disproportionnée les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables du monde, à savoir, trop souvent, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées, les peuples autochtones et les minorités ethniques, les migrants et les réfugiés, et les personnes qui travaillent dans le secteur informel. Les pays les plus vulnérables, notamment les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays en situation de fragilité, en souffrent particulièrement.

- 9.5 La pandémie a placé le travail du Département dans un contexte nouveau, lui conférant aussi un caractère d'urgence, mais grâce à son dynamisme, celui-ci a continué d'aider les États Membres en conduisant la réflexion, en agissant pour le renforcement des capacités et en appuyant l'élaboration de normes, s'adaptant rapidement aux contraintes que la crise sanitaire a fait peser sur ses activités. Le Département a pris d'importantes mesures pour aider les États Membres à riposter à la pandémie, tout en continuant d'œuvrer au renforcement de l'action multilatérale pour atteindre les objectifs de développement durable. Sa stratégie continue de viser à les aider à parvenir à un consensus dans les domaines du développement durable et à mettre à leur service tout l'éventail d'outils, d'expertise et de capacités dont il dispose.
- 9.6 Le Département continue d'épauler les États Membres dans le cadre des grandes conférences et réunions au sommet organisées à l'échelle mondiale et de réunions périodiques consacrées aux domaines économique, social et environnemental. Agissant comme chef de file de la réflexion mondiale, il continuera à prévoir les tendances économiques, sociales et démographiques et à produire, analyser et compiler des données et des statistiques afin d'informer et de conseiller les États Membres et les autres parties prenantes lorsqu'ils font le point sur les tendances et les mesures propres à régler les problèmes communs. Il concourra également à la transposition des grandes orientations formulées à l'occasion des conférences et réunions au sommet des Nations Unies sous la forme de programmes nationaux et d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités nationales en leur offrant une assistance technique.
- 9.7 En accordant une attention particulière aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et à l'Afrique, le Département continuera de dégager de nouvelles tendances et des possibilités d'action efficaces devant permettre d'éliminer la pauvreté, de lutter contre les inégalités et de promouvoir les droits des groupes sociaux vulnérables, de renforcer la protection sociale et d'offrir des perspectives pour tous. Il poursuivra également ses activités de renforcement des capacités pour aider les pays en situation particulière, notamment dans le domaine du leadership porteur de transformation et pour ce qui est de donner aux agents de l'État les moyens d'atteindre les objectifs de développement durable.
- 9.8 En 2022, le Département prévoit de se concentrer sur les points suivants :
- a) Accroître la disponibilité des principales données et analyses sociales, démographiques et économiques afin qu'elles guident l'élaboration de politiques porteuses de transformation dans le contexte du relèvement après la pandémie de COVID-19 et des efforts faits pour reconstruire en mieux, le but étant de créer des sociétés plus résilientes et plus inclusives et d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable ;
  - b) Continuer de faire que le dialogue sur le développement et l'élaboration des politiques fassent une plus grande place à la réalité du vieillissement de la population mondiale et à son impact et à la nécessité de tenir compte de l'opinion et des préoccupations des personnes âgées ;
  - c) Faire mieux connaître son travail sur les données relatives aux migrations et sa contribution à d'autres domaines d'activité de l'Organisation, notamment ceux qui portent sur les droits humains et la paix et la sécurité ;
  - d) Soutenir la transformation des politiques et de l'administration commerciales, financières et fiscales afin d'atteindre les objectifs, de réduire les risques, d'accroître la résilience et de renforcer les capacités des pays à mobiliser et à gérer efficacement différentes formes de financement du développement durable ;

- e) Offrir un espace privilégié d'échange et de dialogue entre les parties prenantes afin de revitaliser et de renforcer le multilatéralisme pour faire face aux problèmes mondiaux présents et futurs ;
  - f) Faire que les pays atteignent les objectifs convenus au niveau international en apportant un soutien technique et stratégique structuré au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies ;
  - g) Développer l'analyse intégrée du rôle des technologies numériques et de leur impact sur l'exécution du Programme 2030 et la réalisation des objectifs ;
  - h) Continuer de renforcer l'appui apporté aux délibérations et aux décisions des organes intergouvernementaux qui visent à régler les problèmes que pose le développement durable mondial d'une manière holistique, axée sur l'être humain et respectueuse de la planète ;
  - i) Renforcer les synergies et élaborer un programme d'action intégré et commun sur les changements climatiques, la biodiversité, les forêts, l'eau et l'énergie pour faire face aux crises planétaires.
- 9.9 Pour l'établissement des produits et activités prévus pour 2022, le Département a tenu compte des problèmes liés à la COVID-19 auxquels les États Membres continueront vraisemblablement de se heurter. Ces produits et activités prévus comprennent le travail normatif du Département, les produits analytiques et le renforcement des capacités qui visent à aider les États Membres à accroître les synergies et à élaborer un programme d'action intégré et commun sur les changements climatiques, la biodiversité, les forêts, l'eau et l'énergie pour faire face aux crises planétaires et aux problèmes liés à la COVID-19. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans les parties relatives aux neuf sous-programmes du Département. Le concours apporté pour aider les États Membres à faire face aux problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans les parties relatives à chacun des neuf sous-programmes.
- 9.10 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales préside le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales plus. Par l'intermédiaire de ce comité, il collabore avec les entités des Nations Unies pour faire en sorte que leurs organes intergouvernementaux contribuent aux travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable et renforce les synergies et les stratégies communes destinées à aider les États Membres à exécuter le Programme 2030.
- 9.11 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Département seconde l'Assemblée générale et le Conseil économique et social pour ce qui concerne l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui contribue à promouvoir les orientations multilatérales en matière de développement durable qui sont au cœur du Programme 2030, qu'il s'agisse de l'élaboration de politiques ou de normes. Pour cela, il travaille en étroite collaboration avec les entités du système des Nations Unies et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable. En outre, afin d'optimiser l'efficacité du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et de lui permettre d'obtenir des résultats plus solides sur le terrain, il s'est doté d'un mécanisme de coordination interne à l'appui du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies qui l'aidera à mieux structurer ses échanges avec les coordonnateurs résidents en passant par le Bureau de la coopération pour le développement. Cet engagement structuré lui permet également de mieux mener à bien ses activités de renforcement des capacités, en aidant les États Membres à transposer au niveau national la réalisation des objectifs convenus au niveau international, notamment pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique.
- 9.12 En outre, le Département collabore étroitement avec différentes institutions et parties intéressées pour développer ses capacités d'analyse des politiques et de production de savoirs. Il continue de

présider ou de coprésider les mécanismes interinstitutions du système des Nations Unies qui s'occupent des questions de handicap, des peuples autochtones et des jeunes, et joue ainsi un rôle essentiel s'agissant d'assurer la cohérence des activités menées dans ces domaines thématiques. En outre, un réseau d'économistes des Nations Unies, dirigé par le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et l'Économiste en chef, a été créé dans le cadre de l'action visant à renforcer le rôle de chef de file de la réflexion que joue le système des Nations Unies pour la réalisation du Programme 2030. Ce réseau s'emploie à faire avancer la réflexion et la recherche stratégique sur les grandes questions actuelles et nouvelles touchant au développement économique, financier et social, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030. Il est principalement composé d'économistes du système des Nations Unies travaillant dans les domaines de l'économie du développement, de la macroéconomie, des finances publiques et privées, du commerce, du marché du travail, des changements climatiques et de l'environnement, et des politiques financières et sociales. Des économistes désignés dans chaque commission régionale y participent également. Le réseau contribue à la formulation d'orientations et de conseils pratiques sur les questions économiques et sociales qui sont communiqués aux équipes de pays des Nations Unies et aux États Membres aux niveaux mondial, régional et national.

- 9.13 Le Département continue de contribuer à la création de partenariats multipartites et au développement des capacités dans des domaines thématiques comme les ressources naturelles, l'eau, l'énergie, le climat, les océans, les transports et les sciences et technologies, ainsi que les préoccupations particulières des petits États insulaires en développement. Il continuera aussi de jouer un grand rôle dans le Partenariat de collaboration sur les forêts afin d'accroître la collaboration et la coordination en matière de gestion durable de tous les types de forêts et d'exploiter pleinement le potentiel des forêts pour régler des problèmes mondiaux.
- 9.14 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) La coopération se poursuit avec les décideurs et les parties prenantes et entités nationales, régionales et internationales en ce qui concerne l'examen de questions touchant le développement durable à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que dans le cadre d'autres mécanismes intergouvernementaux dont le Département assure le service ;
  - b) Le Département continue de disposer d'informations et de données actualisées et justes et de pouvoir suivre les tendances pour produire ses analyses ;
  - c) Les États et les autres parties prenantes continuent de collaborer avec le Département pour mener les activités relatives au programme proposées et disposent des capacités et des ressources nécessaires.
- 9.15 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 9.16 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses travaux normatifs et analytiques, y compris lorsqu'il apporte son soutien aux organes intergouvernementaux, et dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour contribuer à concrétiser l'engagement pris par le Secrétaire général de s'intéresser aux questions de genre, notamment à la prise en compte systématique du genre, à l'égalité et à la parité, il a créé en 2019 un réseau de coordonnateurs et de coordonnatrices pour l'égalité des genres. Les membres de ce réseau doivent servir de personnes-ressources pour tout ce qui touche à l'intégration des questions de genre et veiller à ce que ces questions soient véritablement prises en compte dans les activités relatives aux programmes et les activités de fond du Département, notamment en menant une action de sensibilisation et en facilitant l'échange d'expériences et de connaissances analytiques

et techniques dans le Département. Le travail de ce réseau est supervisé par la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations. Les sous-programmes du Département continueront à tenir dûment compte de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes dans l'exécution de leur programme de travail pour 2022.

- 9.17 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, le Département continue de participer à divers projets communs et groupes de coordination faisant intervenir d'autres entités du système des Nations Unies et collabore notamment à la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. En 2022, il continuera d'appliquer sa politique et son plan d'action pour l'inclusion du handicap.

## Exécution du programme en 2020

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

- 9.18 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Département, notamment dans les domaines suivants : travaux analytiques, réunions intergouvernementales, activités normatives, activités de renforcement des capacités. Le Département a dû s'adapter aux circonstances en travaillant à distance plutôt qu'en présentiel, reporter des réunions après 2020 ou en annuler certaines en raison de la crise sanitaire. On trouvera des exemples concrets des conséquences de la pandémie dans les parties relatives à chacun des neuf sous-programmes. Le fait que le Département ait dû s'adapter aux circonstances et reporter ou annuler certains produits et activités prévus a aussi eu des conséquences pour les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans les parties relatives à l'exécution des neuf sous-programmes.
- 9.19 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités et de nouvelles activités ont été menées en 2020, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Ces aménagements et nouvelles activités ont notamment consisté à procéder à des analyses, fournir des données, faire des projections, donner des conseils pratiques et agir pour le renforcement des capacités afin d'aider les États Membres à riposter à la COVID-19 et à tenir la promesse de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable et à organiser des réunions virtuelles expressément consacrées à la pandémie. On en trouvera des exemples concrets dans les parties relatives à chacun des sous-programmes. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué dans les parties relatives à l'exécution de chacun des sous-programmes.
- 9.20 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Département tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples concrets de bonnes pratiques et d'enseignements, citons la nécessité de fournir aux décideurs des scénarios sur la réalisation des objectifs de développement durable au lendemain de la pandémie et de proposer des voies à suivre pour reconstruire en mieux et redynamiser la décennie d'action, ainsi que la nécessité de personnaliser, d'étendre et de concrétiser l'offre de programmes de développement des capacités à l'intention des États Membres pour les aider à riposter à la pandémie et à se relever en reconstruisant en mieux.

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 9.21 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

47/190	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	47/191	Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
--------	--	--------	---

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

50/227	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	69/151	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
51/176	Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	69/214	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
51/240	Agenda pour le développement		
52/220	Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999		
55/2	Déclaration du Millénaire	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba)
55/279	Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010		
57/144	Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire	69/321	Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale
57/253	Sommet mondial pour le développement durable	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
57/270 B	Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social	70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement	72/279	Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
58/269	Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement	73/246	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
59/243	Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale	73/248	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale
60/265	Suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
62/208	Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/238	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
66/288	L'avenir que nous voulons	75/215	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
69/15	Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)		
69/143	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale		

*Résolutions du Conseil économique et social*

1998/7	Importance des activités de recensement de la population pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	2012/30	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16
2007/2	Le rôle du système des Nations Unies dans la promotion du plein-emploi productif et d'un travail décent pour tous	2019/2	

*Communiqués ministériels issus du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social*

2002	La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement	2007	Renforcement de l'action menée à tous les niveaux en vue de promouvoir une croissance économique durable favorable aux pauvres, notamment grâce à des politiques macroéconomiques équitables
2003	Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable	2007	Examen ministériel annuel sur le thème « Renforcement de l'action menée en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement »
2004	Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	2008	Forum pour la coopération en matière de développement
2006	Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein-emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable	2008	Examen ministériel annuel sur le thème « Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus sur le plan international en matière de développement durable »

## Activités d'évaluation

9.22 Les évaluations et auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 :

- a) Évaluation du Département dans son ensemble par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) ;
- b) Auto-évaluation commandée par le sous-programme 2 afin de déterminer la mesure dans laquelle ses produits sont pertinents pour répondre efficacement aux besoins des parties prenantes et afin de tirer des enseignements pour améliorer les produits et activités futurs ;
- c) Auto-évaluation par le sous-programme 6 de la justesse des prévisions figurant dans le document intitulé « Situation et perspectives de l'économie mondiale » (2018-2020) ;
- d) Auto-évaluation par le sous-programme 6 de la mesure dans laquelle le système ePing facilite l'accès des principales parties prenantes aux informations sur l'évolution des normes relatives aux produits sur les marchés étrangers ;
- e) Évaluations du renforcement des capacités.

9.23 Il a été tenu compte des conclusions des évaluations et auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Par exemple, s'agissant des principaux atouts du Département, le BSCI a constaté dans son évaluation que celui-ci avait : a) fait la preuve de la valeur ajoutée sans égale des activités qu'il mène en tant qu'instance fédératrice au niveau

mondial pour les questions de développement, notamment pour les objectifs de développement durable, en appuyant l'exécution de nombreux mandats multidimensionnels ; b) apporté aux États Membres un appui efficace pour les aider à réaliser le Programme 2030 en facilitant la prise de décisions intergouvernementales ; c) fait davantage pour établir un programme de travail intégré permettant de concourir efficacement à l'exécution du Programme 2030 ; d) amélioré la collaboration entre ses sous-programmes et avec les entités du système des Nations Unies ; e) renforcé certaines dispositions et pris des mesures pour réformer ses activités afin de concourir à l'exécution du Programme 2030. Le BSCI a également pointé certaines difficultés, ce qui est une occasion pour le Département d'améliorer encore l'exécution de son programme de travail. Par exemple, dans tous ses sous-programmes, le Département tirera parti de l'alignement des processus de planification stratégique existants en prenant en considération les priorités, activités, produits et résultats communs à l'ensemble des sous-programmes, notamment les activités menées avec les commissions économiques régionales et d'autres entités des Nations Unies. Les mesures proposées cadreront avec les mandats du Département, notamment ceux qui concernent les besoins et les priorités afférents aux mécanismes intergouvernementaux, ainsi qu'aux règles et règlements applicables à l'échelle du Secrétariat. En outre, les conclusions de l'auto-évaluation menée par le sous-programme 2 ont révélé que celui-ci avait apporté en temps utile une réponse adéquate à la pandémie de COVID-19 en procédant à des analyses personnalisées et à des recherches qui n'étaient pas prévues dans le programme sur des questions liées au développement et des problèmes qui se posaient en raison de la pandémie et de ses effets, réponse qui cadrerait avec son mandat et ses objectifs. Les publications du sous-programme étaient adaptées aux circonstances, qui évoluaient sans cesse, et permettaient au Département de mieux atteindre ses objectifs. Dans l'une de ses auto-évaluations, le sous-programme 6 a conclu que les prévisions qui figuraient dans le document intitulé « Situation et perspectives de l'économie mondiale » pour 2018 et 2019 avaient été relativement justes et comparables. Cela montre que le modèle est solide et que la méthode d'établissement des prévisions est bonne. Sachant que l'édition 2020 de la publication est parue juste avant le début de la pandémie, le sous-programme ne pouvait pas y prévoir les conséquences de la crise sanitaire. Dans la mise à jour du document, à la mi-2020, ne pouvant pas faire de prévisions en cette période d'extrême incertitude, le sous-programme a livré une analyse de ce que pourraient être les conséquences de la COVID-19.

9.24 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2022 :

- a) Auto-évaluations de certains domaines du programme de travail, devant porter en particulier sur les produits qui concernent l'appui à l'élaboration de normes et l'analyse, selon qu'il convient ;
- b) Évaluation des activités de renforcement des capacités.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1**

#### **Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable**

#### **Objectif**

9.25 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir le rôle de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable dans la mise en œuvre et le suivi intégrés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des textes issus d'autres conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes.

## Stratégie

- 9.26 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de fournir un appui fonctionnel afin que le Conseil économique et social puisse faciliter et examiner la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des engagements internationaux pris dans ce domaine dans le cadre de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable. Il est également prévu que le sous-programme renforce la capacité du Conseil à mener un dialogue sur les politiques qui soit fondé sur des données probantes et des analyses, ainsi qu'à formuler des recommandations sur l'intégration de ces politiques afin de concourir à l'exécution du Programme 2030 ; à coordonner les travaux de ses organes subsidiaires et des entités du système des Nations Unies ; à recenser et à relever les défis nouveaux ou naissants en s'appuyant sur des données scientifiques et des analyses ; à renforcer les liens entre son débat sur les politiques et les initiatives nationales de développement durable, ce qui aidera les États Membres, notamment les pays en situation particulière, à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable.
- 9.27 Dans le cadre du sous-programme, on continuera de veiller à la préparation et à l'exécution adéquates des travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable. À cette fin, on aidera les pays qui le souhaitent à mener des examens nationaux volontaires, inclusifs et fondés sur des données factuelles et sur des analyses, de leur mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national, et on aidera le forum politique de haut niveau à formuler des orientations politiques, des avis et des recommandations en vue d'accélérer les progrès accomplis durant la décennie d'action. En outre, on continuera de faciliter les débats d'orientation et les négociations à l'Assemblée générale, notamment dans le cadre de la Deuxième Commission (Commission économique et financière). On continuera également de fournir aux États Membres les données factuelles et les analyses nécessaires pour examiner et orienter les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement, en se fondant sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies mené par l'Assemblée en 2020. Dans le cadre de ces activités, on apportera un soutien au système des coordonnateurs résidents au moyen de webinaires et d'autres activités, l'objectif étant d'orienter le soutien fourni par les équipes de pays des Nations Unies vers les pays qui mènent des examens nationaux volontaires, ainsi que de permettre aux équipes de pays de fournir des évaluations coordonnées de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet. En outre, on facilitera la participation des organisations non gouvernementales aux travaux du Conseil économique et social<sup>1</sup>, ainsi que la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes au forum politique de haut niveau<sup>2</sup>.
- 9.28 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 : a) en facilitant la concertation et le partage des connaissances sur les mesures d'intervention efficaces pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la vie et les moyens de subsistance des personnes, de manière à accélérer l'exécution du Programme 2030 ; b) en veillant à ce que les États Membres puissent bénéficier de l'expertise et des conseils du système des Nations Unies sur la riposte à la COVID-19 ; c) en mobilisant les capacités analytiques et les données factuelles disponibles au niveau national, afin de fournir aux États Membres une base solide pour formuler des conseils et des orientations en matière de politique générale permettant d'assurer

<sup>1</sup> La résolution 1996/31 du Conseil économique et social établit le mandat correspondant et décrit les modalités qui régissent les relations consultatives entre les organisations non gouvernementales et le Conseil.

<sup>2</sup> Neuf grands groupes ont été répertoriés dans l'action 21 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil). Ces grands groupes et d'autres groupements de parties prenantes ont été répertoriés dans la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, intitulée « L'avenir que nous voulons », ainsi que dans certaines résolutions ultérieures de l'Assemblée, à savoir les résolutions 67/290, 70/1, 70/299 et 72/305. Dans sa résolution 67/290, intitulée « Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable », l'Assemblée générale a souligné que le forum devait promouvoir la transparence et la mise en œuvre en continuant à renforcer le rôle consultatif et la participation des grands groupes et autres parties prenantes au niveau international et décidé que le forum serait ouvert à la participation des grands groupes et des autres parties prenantes.

un relèvement durable après la pandémie et de faire face aux nouvelles difficultés liées à la crise, parmi lesquelles l'augmentation de la pauvreté, des inégalités et de la faim et les effets disproportionnés de la pandémie sur les femmes et les groupes vulnérables.

- 9.29 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Renforcement des directives stratégiques et opérationnelles de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social relatives à l'exécution du Programme 2030 aux niveaux mondial, régional et national ;
  - b) Amélioration de la compréhension, par le forum politique de haut niveau, des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, des politiques qui ont produit des résultats, y compris les leviers et les points d'entrée, ainsi que des lacunes, des problèmes rencontrés et des questions nouvelles ;
  - c) Accélération des progrès réalisés au niveau national en vue de réaliser les objectifs de développement durable, grâce au renforcement du soutien aux pays présentant un examen national volontaire au forum politique de haut niveau pour le développement durable ;
  - d) Amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la coordination de l'appui apporté par le système des Nations Unies pour le développement en vue de l'exécution du Programme 2030 et de la lutte contre la COVID-19, et amélioration et clarification des orientations fournies par les États Membres à ce système.
- 9.30 En outre, le soutien susmentionné qui sera apporté en vue de favoriser la participation de diverses parties prenantes aux travaux du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable devrait avoir les résultats suivants :
- a) La voix des jeunes devrait se faire entendre dans les débats des Nations Unies dans le cadre du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social ;
  - b) Davantage de conseils devraient être donnés aux organisations non gouvernementales sur leur participation aux activités des Nations Unies dans le cadre de l'appui que le sous-programme apporte au Comité du Conseil économique et social chargé des organisations non gouvernementales ;
  - c) Les grands groupes et les autres parties prenantes devraient participer davantage aux travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable, tel que l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 67/290<sup>3</sup>.
- 9.31 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :
- a) Meilleure compréhension, par les États Membres, les organismes du système des Nations Unies et les autres parties prenantes, des effets de la pandémie sur l'exécution du Programme 2030, ainsi que des possibilités d'action et des mesures concrètes pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 tout en accélérant les progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable ;
  - b) Renforcement de la coordination et de la cohérence de l'action menée à l'échelle mondiale pour faire face à la crise.

---

<sup>3</sup> Dans sa résolution 67/290, intitulée « Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable », l'Assemblée générale a souligné que le forum devait promouvoir la transparence et la mise en œuvre en continuant à renforcer le rôle consultatif et la participation des grands groupes et autres parties prenantes au niveau international et décidé que le forum serait ouvert à la participation des grands groupes et des autres parties prenantes.

## Exécution du programme en 2020

- 9.32 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

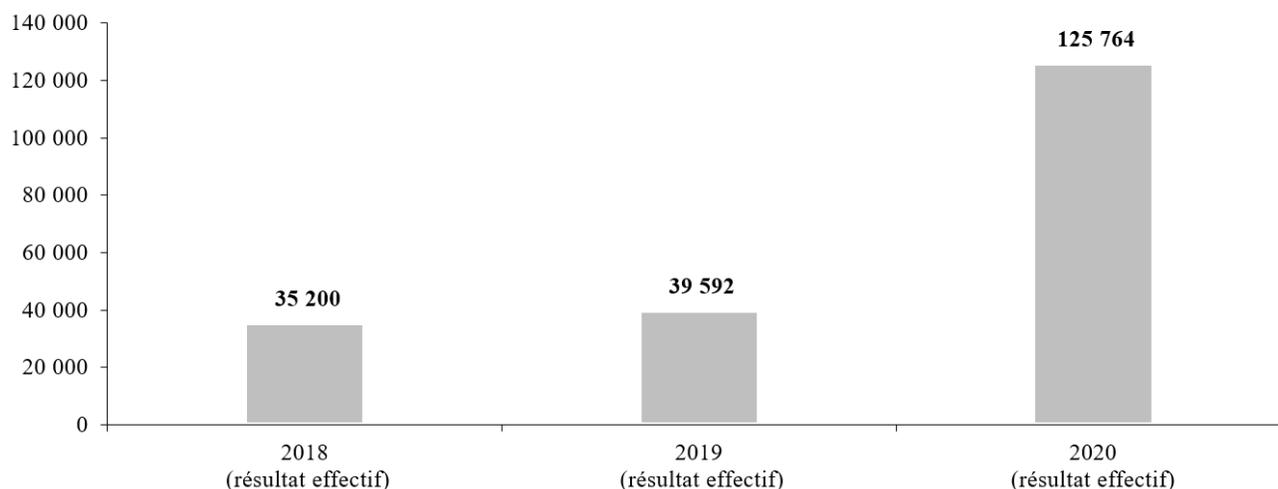
### **Participation accrue au dialogue sur les politiques à mener en vue de la réalisation des objectifs de développement durable pendant la pandémie de COVID-19**

- 9.33 Depuis 2016, le forum politique de haut niveau pour le développement durable s'est imposé comme plateforme centrale intergouvernementale de la mise en œuvre et du suivi intégrés du Programme 2030. Les principales fonctions du forum, axées sur l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable au niveau national, consistent à suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, à mener un dialogue stratégique et à soutenir les mesures prises au niveau national. Ces cinq dernières années, le forum a démontré l'intérêt qu'il présentait pour les États Membres, comme en témoignent les niveaux élevés et constants de participation au forum, y compris au niveau ministériel, ou les niveaux élevés de participation de toutes les parties prenantes aux délibérations du forum. En collaboration avec les autres sous-programmes du Département, l'équipe chargée de l'exécution du sous-programme s'occupe de toutes les questions de fond et d'organisation en vue de la préparation et de la tenue du forum. En 2020, le sous-programme a modifié sans tarder le programme du forum pour permettre au Bureau de tenir compte des effets de la pandémie sur la réalisation des objectifs de développement durable, afin de garantir l'utilité et la pertinence de la session annuelle du forum pour les États Membres. Il a également fallu s'adapter rapidement pour aider à organiser la session annuelle du forum de manière virtuelle et assurer une participation à distance aux séances de fond qui se sont tenues sur huit jours.
- 9.34 Dans le cadre du sous-programme, on a donné des conseils aux États Membres, lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable, sur la manière de prendre systématiquement en compte les objectifs de développement durable dans la riposte à la COVID-19, ainsi que sur la nécessité de mettre en place une solidarité et une coopération internationales au moyen du partage d'avis d'experts et des compétences du système des Nations Unies. En outre, on a travaillé en étroite collaboration avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences pour faire en sorte que les débats tenus lors du forum soient mis à la disposition d'un large public dans le monde entier, ainsi qu'avec le Département de la communication globale pour diffuser à grande échelle et faire connaître ces propositions. Cela a permis à un plus grand nombre d'États Membres et à d'autres parties prenantes de participer aux concertations et au partage de connaissances sur la riposte à la pandémie de COVID-19.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.35 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fort taux de participation, y compris ministérielle, à la réunion virtuelle du forum politique de haut niveau pour le développement durable, à laquelle ont participé ou assisté 125 764 personnes. Le fait que le forum se soit tenu de manière virtuelle a permis à un public beaucoup plus vaste à l'échelle mondiale de suivre les débats en ligne, ce qui a permis d'accroître le rôle du forum pour ce qui est de renforcer le dialogue mondial sur les politiques relatives au développement durable et d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme 2030 (voir la figure 9.I).

Figure 9.I

**Mesure des résultats : nombre total de personnes ayant participé ou assisté en ligne au forum politique de haut niveau pour le développement durable (2018-2020)****Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

- 9.36 En 2020, en raison de la situation sanitaire, les réunions en présentiel du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable ont été suspendues, et certaines réunions se sont tenues virtuellement. Le sous-programme a fait en sorte que le Conseil et le forum politique de haut niveau puissent mener à bien les fonctions qui leur avaient été confiées au moyen de la tenue de réunions virtuelles et de délibérations à distance, y compris le débat du Conseil consacré aux activités opérationnelles, la réunion de gestion du Conseil, le débat du Conseil consacré à l'intégration, le débat de haut niveau, la session de juillet 2020 du forum politique de haut niveau, assortie d'un programme complet, ainsi que des consultations informelles, des réunions d'information et des ateliers. Par ailleurs, la pandémie a perturbé un certain nombre d'activités prévues pour lesquelles le sous-programme fournit un appui fonctionnel et organisationnel. Ainsi, le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social a dû être reporté à 2021, le débat consacré à l'intégration écourté et la reprise de la session du Comité chargé des organisations non gouvernementales reportée et écourtée. La hausse du nombre de demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil a été inférieure aux prévisions, probablement en raison de la pandémie de COVID-19. Enfin, les deuxième et troisième ateliers consacrés aux examens nationaux volontaires se sont tenus virtuellement. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.
- 9.37 Dans le cadre du sous-programme, pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a modifié les activités prévues qui concouraient aux objectifs du sous-programme, et on a ainsi organisé un exposé virtuel de la Présidence du Conseil économique et social sur la riposte à la COVID-19 s'appuyant sur les compétences spécialisées du système des Nations Unies et visant à fournir un appui fonctionnel à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la pandémie. On a élaboré une note de synthèse relative à l'impact de la COVID-19 sur les examens nationaux volontaires. On a par ailleurs aidé le Conseil et le forum politique de haut niveau pour le développement durable à axer leurs efforts sur la nécessité de faire face aux effets de la COVID-19 sur la réalisation des objectifs de développement durable et de trouver des solutions politiques pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et se relever de ses effets dévastateurs, ainsi que pour reconstruire en mieux. Ces ajustements novateurs, effectués en temps opportun, ont permis d'attirer l'attention du monde entier sur les travaux du Conseil et du forum, ainsi que d'accroître le niveau de participation au forum. La participation des États et des représentants du système des Nations Unies sur le terrain au débat consacré aux activités opérationnelles a également été plus importante

que d'habitude. Les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### Résultats escomptés pour 2022

- 9.38 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### **Résultat 1 : les examens nationaux volontaires au service de la réalisation plus rapide des objectifs de développement durable<sup>4</sup>**

##### **Exécution du programme en 2020**

- 9.39 Dans le cadre du sous-programme, on a poursuivi les travaux relatifs aux examens nationaux volontaires et aidé 47 pays, notamment des pays en situation particulière (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) et des pays d'Afrique, à préparer leurs examens nationaux volontaires et à les présenter à la session annuelle du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Parmi ces 47 pays, 26 présentaient un examen national volontaire pour la première fois, 20 pour la deuxième fois et 1 pour la troisième fois. Il ressort des examens nationaux volontaires le ferme engagement des États Membres à exécuter le Programme 2030. Dans le cadre du sous-programme, on a également aidé les pays à inclure la riposte à la COVID-19 dans leur examen national volontaire afin d'appeler l'attention de la communauté internationale sur les répercussions socioéconomiques de la pandémie sur les efforts de développement durable et de faciliter la transmission du savoir entre pairs. Trente-neuf pays ont ainsi expressément mentionné dans leur rapport les effets de la pandémie, et nombre d'entre eux y ont consacré une section entière. Il est ressorti de ces rapports que la crise sanitaire avait eu pour effet de compromettre ou de réduire à néant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et de remettre en cause les efforts de développement. Il en est également ressorti que les petits États vulnérables, très endettés et dépendants du tourisme étaient parmi les plus durement touchés.
- 9.40 Le travail susmentionné a contribué à aider 47 pays à présenter un examen national volontaire au forum politique de haut niveau pour le développement durable, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 53 pays présentant un examen national volontaire, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020. Six pays membres ont retiré leur candidature avant la tenue du forum au motif que la pandémie de COVID-19 ne leur avait pas permis de préparer l'examen en temps voulu et avait perturbé les procédures de consultation. La durée restreinte de la session du forum a également limité le nombre d'examens nationaux volontaires qui pouvaient être présentés.

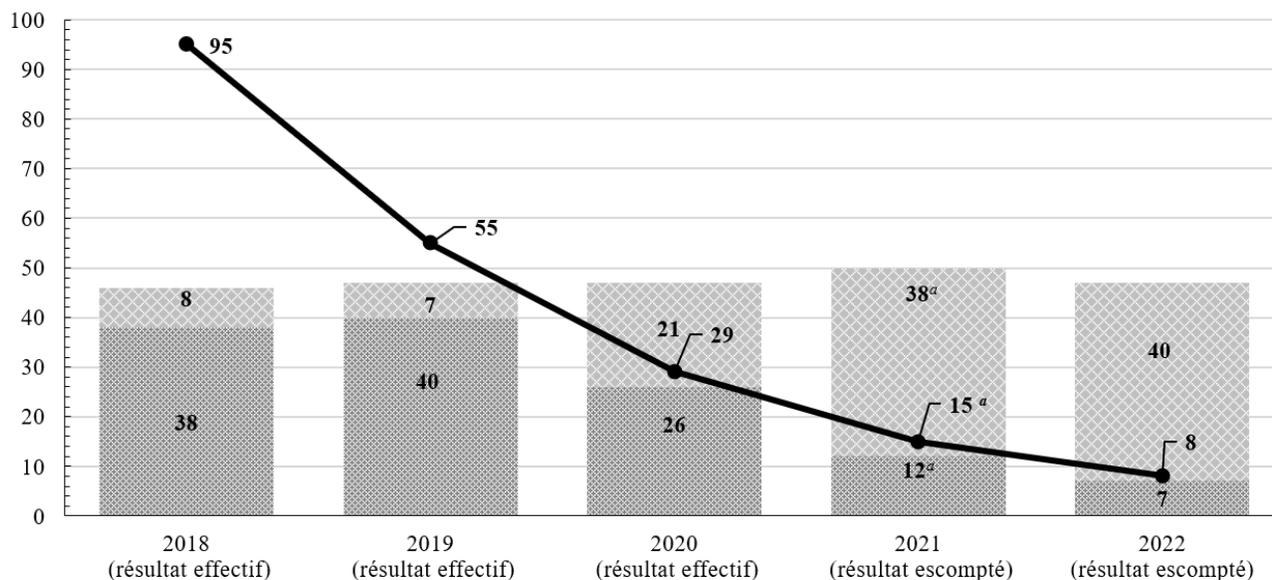
##### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 9.41 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera les pays, notamment les pays en situation particulière (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) et les pays d'Afrique, à préparer leurs examens nationaux volontaires et à les présenter au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.II).

---

<sup>4</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 9)].

Figure 9.II  
**Mesure des résultats : nombre total d'examens nationaux volontaires présentés au forum politique de haut niveau**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : participation accrue des parties prenantes à la décennie d'action et de réalisations<sup>5</sup>

### Exécution du programme en 2020

9.42 Dans le cadre du sous-programme, on a facilité la participation d'un nombre croissant d'organisations non gouvernementales aux travaux du Conseil économique et social en les aidant à mener à bien la procédure d'admission au statut consultatif auprès du Conseil, par l'intermédiaire du Comité chargé des organisations non gouvernementales, afin d'élargir le soutien apporté à la mise en œuvre intégrée du Programme 2030 et des textes issus d'autres conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes. Si la reprise de la session du Comité a dû être reportée et écourtée en raison de la pandémie, le nombre de candidatures d'organisations non gouvernementales au statut consultatif auprès du Conseil a continué d'augmenter par rapport à 2019, quoique plus lentement. Dans le cadre du sous-programme, on a également continué d'encourager activement la participation des jeunes aux travaux du Conseil, bien que la session annuelle du Forum de la jeunesse ait dû être reportée à 2021 en raison de la situation sanitaire. On a adapté les travaux du sous-programme et aidé les jeunes à remettre au forum politique de haut niveau pour le développement durable un document dans lequel ils ont exprimé leur voix et lancé un appel à l'action face aux défis posés par la pandémie, intitulé « Voices of Youth to the 2020 high-level political forum ». On a également encouragé les grands groupes et les autres parties prenantes à participer activement au forum bien que celui-ci se soit tenu virtuellement.

9.43 Le travail susmentionné a contribué à la présentation des demandes d'admission au statut consultatif de 883 organisations non gouvernementales, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 900 nouvelles demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social,

<sup>5</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 9)].

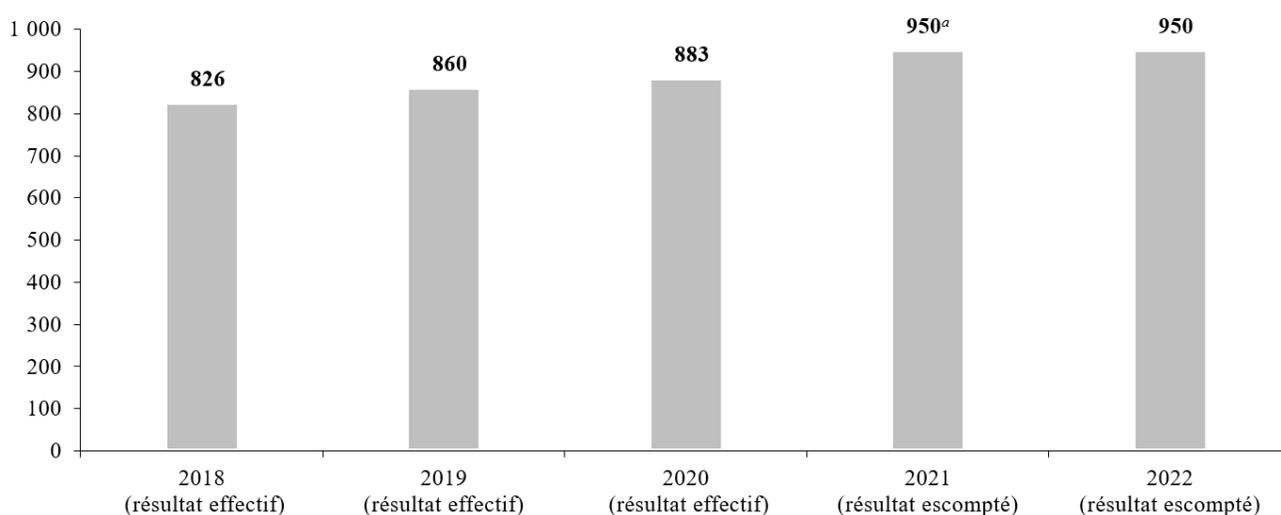
dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020. Cela peut être dû à la pandémie de COVID-19, qui a ralenti la présentation des nouvelles demandes.

### Projet de plan-programme pour 2022

- 9.44 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on facilitera la participation d'un nombre croissant d'organisations non gouvernementales aux travaux du Conseil économique et social en les aidant à mener à bien la procédure d'admission au statut consultatif auprès du Conseil, par l'intermédiaire du Comité chargé des organisations non gouvernementales. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.III).

Figure 9.III

### Mesure des résultats : nombre annuel d'organisations non gouvernementales soumettant une demande d'admission au statut consultatif



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### Résultat 3 : l'Assemblée générale et le Conseil économique et social intègrent la COVID-19 dans leurs directives relatives aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies et dans leurs examens de ces activités

#### Projet de plan-programme pour 2022

- 9.45 Dans sa résolution 74/306, l'Assemblée générale a reconnu que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) était l'un des plus grands défis mondiaux de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Elle a également noté que la pandémie touchait de manière disproportionnée les femmes et les personnes en situation de vulnérabilité, et qu'elle avait des conséquences socioéconomiques, en particulier sur les pays en développement, y compris les pays en situation particulière, qui réduisaient à néant les gains chèrement acquis en matière de développement et empêchaient de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable. L'Assemblée générale a également reconnu le rôle que jouait le système des Nations Unies pour aider les États Membres à faire face à la crise.
- 9.46 En 2020, le sous-programme a fourni aux États Membres une analyse préliminaire de la riposte à la pandémie de COVID-19 mise en place par le système de développement des Nations Unies dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/75/79-E/2020/55). Il

ressort de ce rapport que les réformes majeures entreprises en 2018 en vue de repositionner le système des Nations Unies pour le développement ont doté le système des outils nécessaires pour fournir un appui efficace et coordonné aux pays afin de faire face à la pandémie. Cela a été confirmé par les discussions tenues en 2020 lors du débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles, au cours duquel les États Membres ont estimé que la réponse à la crise était le premier test de résistance du système réformé des Nations Unies pour le développement quant à sa capacité à fournir un appui efficace aux pays de programme, et ont félicité le système de ses efforts. Le rapport du Secrétaire général et les débats tenus dans le cadre du débat consacré aux activités opérationnelles ont fourni aux États Membres des éléments de taille leur permettant d'évaluer de manière globale la contribution du système des Nations Unies pour le développement pour ce qui est d'aider les pays à répondre à la pandémie d'une manière qui permette également de faire progresser la réalisation du Programme 2030. Cette analyse a aidé les États Membres à mener à bien l'examen quadriennal complet au cours de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

*Enseignements tirés et changements prévus*

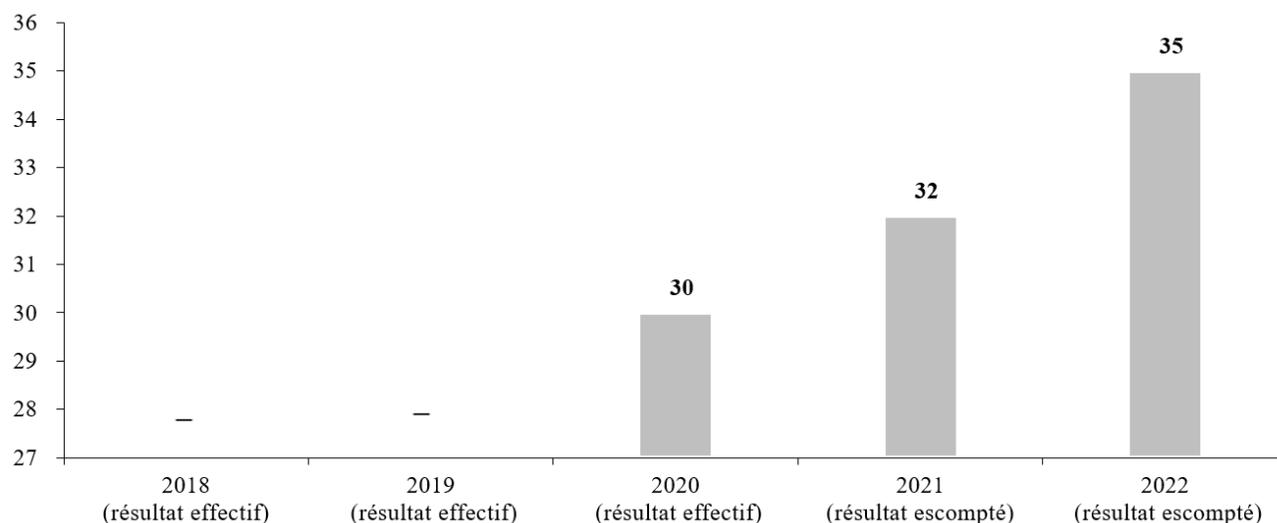
- 9.47 L'enseignement tiré est le suivant : des données et éléments factuels ciblés étaient nécessaires pour pouvoir évaluer de façon approfondie les effets néfastes de la pandémie sur les efforts de développement durable, ainsi qu'analyser de manière solide les effets de l'appui apporté aux pays par le système des Nations Unies pour le développement en vue de faire face à la COVID-19. Dans le cadre du sous-programme, on a constaté que ces données seraient essentielles à l'établissement des futurs rapports sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet en ce qu'elles permettent d'analyser et d'évaluer dans quelle mesure le système des Nations Unies pour le développement fournit un soutien différencié et adapté aux pays pour les aider à faire face à la crise sanitaire au niveau national et à réaliser les objectifs de développement durable. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on collectera des données et on demandera aux pays de programme d'exprimer leur point de vue concernant le soutien apporté par le système des Nations Unies pour le développement aux mesures visant à faire face à la pandémie. À cette fin, on mènera régulièrement des enquêtes en vue d'appuyer l'élaboration des rapports sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet. On analysera ces données de façon approfondie, de sorte que les États Membres puissent superviser et orienter les efforts déployés par le système des Nations Unies pour le développement pour aider les pays de programme à mettre au point des stratégies de relèvement face à la pandémie qui soient à même d'accélérer les progrès en vue de la mise en œuvre intégrale du Programme 2030, dans le cadre de l'examen de l'application de la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.48 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'augmentation du pourcentage de représentants d'États qui indiqueront mieux comprendre les progrès accomplis concernant les principaux éléments de l'examen quadriennal complet, y compris le soutien apporté par le système des Nations Unies pour le développement à la riposte des pays à la pandémie. Dans le cadre du sous-programme, on fournira des analyses solides fondées sur des preuves et sur des faits pour aider les États Membres à orienter les efforts du système des Nations Unies pour le développement de façon à soutenir les mesures de riposte et de redressement des pays de programme face à la pandémie, ainsi que les efforts qu'ils déploient pour atteindre les objectifs de développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.IV).

Figure 9.IV

**Mesure des résultats : pourcentage de représentants d'États qui ont indiqué que le débat consacré aux activités opérationnelles du Conseil économique et social leur avait permis de mieux comprendre les progrès accomplis concernant les principaux éléments de l'examen quadriennal complet, y compris la riposte des Nations Unies à la pandémie**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.49 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

45/264	Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	65/1	Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
48/162	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	65/10	Mettre une croissance économique soutenue, partagée et équitable au service de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement
48/209	Activités opérationnelles de développement : bureaux extérieurs du système des Nations Unies pour le développement	65/285	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
S-19/2	Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21	67/226	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
52/12 B	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable
60/180	La Commission de consolidation de la paix		
60/252	Sommet mondial sur la société de l'information	68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
61/16	Renforcement du Conseil économique et social		
63/311	Cohérence du système des Nations Unies	68/6	Document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
64/289	Cohérence du système des Nations Unies		

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

68/229	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	72/305	Examen de l'application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social
69/238	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies		
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030	73/248	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
70/106	Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies	74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale
70/184	Les technologies de l'information et des communications au service du développement	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
70/201	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	74/236 74/238 74/298	Mise en valeur des ressources humaines Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies Examen de l'application des résolutions de l'Assemblée générale suivantes : 67/290 sur le forum politique de haut niveau pour le développement durable, 70/299 sur le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial et 72/305 sur le renforcement du Conseil économique et social
70/262	Examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies		
70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial		
71/243	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	74/537 B	Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission
72/236	Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
72/276	Suite à donner au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix		

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

1996/31	Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales	2006/44	Le rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B et 57/270 B
1999/51	Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, et coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods	2008/4	Mesures tendant à améliorer la procédure de présentation des rapports quadriennaux
2000/19	Financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	2009/32 2013/5	Pays africains qui sortent d'un conflit
2001/27	Application des résolutions 50/227 et 52/12 B de l'Assemblée générale : amélioration des méthodes de travail des commissions techniques du Conseil économique et social		Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2002/225	Création d'un fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG	2014/14	Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

2015/15	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	2019/15	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2015/18	Groupe consultatif ad hoc sur Haïti	2019/32	Groupe consultatif ad hoc sur Haïti
2015/231	Pays africains qui sortent d'un conflit	2019/251	Pays africains qui sortent d'un conflit
2016/28	Groupe consultatif ad hoc sur Haïti	2020/2	Appui à la région du Sahel
2016/263	Pays africains qui sortent d'un conflit	2020/11	Groupe consultatif ad hoc sur Haïti
2017/26	Groupe consultatif ad hoc sur Haïti	2020/23	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2017/262	Pays africains sortant d'un conflit		
2018/19	Groupe consultatif ad hoc sur Haïti		
2018/249	Pays africains sortant d'un conflit	2020/232	Pays africains qui sortent d'un conflit

*Conclusions concertées du Conseil économique et social*

1995/1	Coordination du suivi et application des résultats des grandes conférences internationales organisées par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et domaines connexes	2002/1	Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire
1997/1	Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux, investissements et commerce	2008/2	Progrès accomplis dans l'application de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
2000/2	Évaluation des progrès réalisés au sein du système des Nations Unies, dans le cadre de conférences d'examen, en ce qui concerne la promotion de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU dans les domaines économique et social et les domaines connexes	2008/5	Renforcement de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat
2001/1	Le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement, s'agissant en particulier de l'accès aux connaissances et aux technologies, surtout dans le domaine de l'information et de la communication, et de leur transfert, notamment grâce à des partenariats institués avec les intéressés, y compris le secteur privé	2008/29	Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16

*Communiqués ministériels issus du débat de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social*

1998	Accès aux marchés : faits nouveaux intervenus depuis le cycle d'Uruguay, incidences, perspectives et problèmes, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés, dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation	2000	Développement et coopération internationale au XXI <sup>e</sup> siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances
1999	Le rôle de l'emploi et du travail dans l'élimination de la pauvreté : l'autonomisation et la promotion de la femme	2001	Rôle du système des Nations Unies en ce qui concerne l'appui aux efforts des pays africains pour parvenir au développement durable
		2008	Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

2009	Mise en œuvre des objectifs convenus et des engagements pris sur le plan international en matière de santé publique mondiale	2013	La science, la technologie et l'innovation au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et les perspectives ouvertes par la culture en la matière
2010	Mise en œuvre des objectifs et engagements adoptés au niveau international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	2014	Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement
2011	Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation	2015	Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable
2012	Promouvoir la capacité de production, l'emploi et le travail décent pour éliminer la pauvreté à la faveur d'une croissance économique partagée, durable et équitable à tous les niveaux en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement		

*Déclarations ministérielles issues du débat de haut niveau du Conseil économique et social et du forum de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil*

<a href="#">E/HLS/2014/1</a>	Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau de la session de 2014 du Conseil économique et social sur le thème « Régler les problèmes existants et nouveaux afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2015 et de préserver à l'avenir les acquis du développement »	<a href="#">E/HLS/2017/1</a>	Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil économique et social en 2016 sur le thème intitulé « Ne pas faire de laissés-pour-compte »
	Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable réuni sous les auspices du Conseil économique et social sur le thème « Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable »		Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2017 sur le thème intitulé « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions en promouvant le développement durable, en créant des débouchés et en s'attaquant aux problèmes connexes »
<a href="#">E/HLS/2015/1</a>	Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la session de 2015 du Conseil économique et social sur le thème « Comment assurer la transition des objectifs du Millénaire pour le développement à ceux du développement durable »	<a href="#">E/HLS/2018/1</a>	Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en 2017 sur le thème intitulé « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation »
	Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu sous les auspices du Conseil économique et social, sur le thème « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi : le Forum politique de haut niveau pour le développement durable après 2015 »		Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2018 sur le thème intitulé « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieux urbain et rural »
<a href="#">E/HLS/2016/1</a>	Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil économique et social à sa session de 2016 sur le thème annuel intitulé « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements »		Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social en 2018 sur le thème intitulé « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes »

## Produits

9.50 On trouvera dans le tableau 9.1 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.1

### Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>169</b>	<b>289</b>	<b>271</b>	<b>282</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	8	9	9	10
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	9	8	10	10
3. Rapports destinés au forum politique de haut niveau pour le développement durable	15	15	15	15
4. Rapports destinés au Comité chargé des organisations non gouvernementales	137	257	237	247
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>207</b>	<b>183</b>	<b>198</b>	<b>198</b>
5. Séances de l'Assemblée générale	43	71	43	43
6. Séances du Conseil économique et social	73	50	64	64
7. Réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable	27	27	27	27
8. Réunions du Comité chargé des organisations non gouvernementales	41	20	41	41
9. Réunions d'experts sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour le développement et sur les questions thématiques et les préparatifs de l'examen quadriennal complet	10	6	10	10
10. Réunions d'experts concernant le Conseil économique et social et le forum politique de haut niveau	8	4	8	8
11. Réunions d'experts concernant Haïti	5	5	5	5
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
12. Conseil économique et social : activité de formation avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche concernant le cycle des travaux du Conseil	1	6	1	1
13. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : ateliers mondiaux sur les préparatifs des examens nationaux volontaires et l'échange de données d'expérience relatives à la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre du forum	3	4	3	3
14. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : atelier régional sur les préparatifs des examens nationaux volontaires dans le cadre du forum	5	1	5	5
15. Forum politique de haut niveau pour le développement durable : séminaires, ateliers et autres activités relatives aux préparatifs du forum	4	4	4	4

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>23</b>	<b>14</b>	<b>10</b>	<b>12</b>
16. Études sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet	17	9	3	6
17. Études et documents relatifs à des questions concernant le Conseil économique et social	1	1	2	1
18. Études et documents relatifs à des questions concernant le forum politique de haut niveau, notamment les examens nationaux volontaires	4	4	4	4
19. Études et documents relatifs à des questions concernant le Comité chargé des organisations non gouvernementales	1	–	1	1

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : appui à tous les États Membres en vue de la tenue de consultations informelles concernant les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, y compris les résolutions de suivi de la mise en œuvre de la résolution de l'Assemblée sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (examen quadriennal complet) ; appui aux consultations informelles concernant les déclarations ministérielles du Conseil et du forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi qu'aux consultations informelles concernant les rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales ; organisation de réunions d'information à l'intention de tous les États Membres sur les questions et les procédures liées au développement durable ; présentation aux organes intergouvernementaux de l'Organisation, notamment à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social ainsi qu'au forum politique de haut niveau, des avis d'experts afin qu'ils puissent s'acquitter de leur mandat, et fourniture d'un appui ; communication des travaux de l'Assemblée générale, du Conseil et du forum politique de haut niveau à la société civile, aux organisations non gouvernementales, aux grands groupes et aux autres parties prenantes ; appui aux réunions des grands groupes et des autres parties prenantes en vue du forum politique de haut niveau ; organisation de réunions d'information interinstitutions associant plus de 50 entités du système des Nations Unies en vue de préparer les réunions et sessions du Conseil, de l'Assemblée générale et du forum politique de haut niveau ; organisation de la préparation fonctionnelle du Département aux réunions des mécanismes de coordination interinstitutions, y compris à celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, qui compte 31 membres, du Comité de haut niveau sur les programmes correspondant, du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui compte 36 membres, et du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales plus, qui compte 55 membres ; collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement afin de suivre la mise en œuvre du pacte de financement, y compris au moyen de la fourniture de conseils et de la communication de données ; collaboration avec le Cabinet du Secrétaire général, le Bureau de la coordination des activités de développement et d'autres divisions du Département des affaires économiques et sociales afin de préparer le rapport annuel sur les résultats obtenus à l'échelle du système des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs de développement durable ; fourniture d'informations, d'analyses et de conseils aux hauts fonctionnaires des Nations Unies (Secrétaire général, Vice-Secrétaire générale, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef et Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations).

**Bases de données et supports numériques** : supports destinés au forum politique de haut niveau pour le développement durable pour aider les États Membres et les autres participants (entités des Nations Unies, grands groupes et autres parties prenantes) ; système de dématérialisation de la documentation officielle du Comité chargé des organisations non gouvernementales, qui compte 19 membres ; plateformes informatiques intégrées accessibles à l'échelle mondiale à quelque 5 000 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ; cadre d'indicateurs visant à suivre la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet utilisé par tous les États Membres ; données sur le financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; données sur le pacte de financement conclu entre les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement en 2019 ; base de données sur les examens nationaux volontaires.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : supports relatifs aux travaux du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable disponibles pour tous les États Membres ; communication externe à l'intention de tous les États Membres et du grand public au moyen notamment des plateformes de médias sociaux, des contenus multimédias et de la presse, en collaboration avec le Département de la communication globale ; webinaires à l'intention de quelque 5 000 organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil concernant la participation aux travaux des organes du Conseil et aux activités de l'Organisation.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : tenue à jour des pages Web du sous-programme, y compris des pages consacrées au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau pour le développement durable, des diffusions sur le Web des réunions du Conseil et du forum politique de haut niveau, ainsi que du site Web de Civil Society Network.

## **Sous-programme 2 Développement social inclusif**

### **Objectif**

- 9.51 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser les politiques d'élimination de la pauvreté, de réduction des inégalités et d'amélioration de l'inclusion sociale et du bien-être de tous.

### **Stratégie**

- 9.52 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de produire des études et des analyses fondées sur des données portant notamment sur les groupes sociaux qui sont le plus souvent laissés pour compte, par exemple les populations autochtones, les personnes handicapées, les personnes âgées et les jeunes. Il est également prévu de suivre les tendances socioéconomiques nationales et mondiales afin de repérer les difficultés émergentes et d'évaluer la manière dont les politiques sociales menées à l'échelle nationale et internationale devront être infléchies pour en tenir compte, ce qui aidera les États Membres à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1 à 11 et n<sup>o</sup> 16. Les analyses produites dans le cadre du sous-programme sont présentées dans les publications phares du Département des affaires économiques et sociales, à savoir le *World Social Report* (Rapport sur la situation sociale dans le monde), le *World Youth Report* (Rapport mondial sur la jeunesse) et le *State of the World's Indigenous Peoples* (Rapport sur la situation des peuples autochtones dans le monde), l'objectif étant de formuler des recommandations stratégiques en matière d'inclusion et de faire en sorte que les politiques économiques et sociales convergent pour profiter en premier lieu aux groupes sociaux les plus souvent laissés de côté.
- 9.53 Dans le cadre du sous-programme, on continuera d'offrir un appui de fond au dialogue et aux processus intergouvernementaux, y compris aux sessions de la Commission du développement social, de l'Instance permanente sur les questions autochtones, de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.
- 9.54 De plus, on continuera de prendre part à des actions de coopération technique et de renforcement des capacités, en partenariat avec les coordonnateurs résidents et les entités des Nations Unies, ce qui aidera les États Membres à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable n<sup>o</sup> 1 à 11 et n<sup>o</sup> 16, notamment par l'utilisation du sport comme moteur de développement et de paix, comme le prévoit le préambule du Programme 2030.
- 9.55 En outre, on continuera d'apporter un appui aux pays en situation particulière et aux pays d'Afrique au moyen des travaux analytiques du sous-programme, des processus intergouvernementaux et de la fourniture, sur demande, de services consultatifs techniques.
- 9.56 Le sous-programme joue également un rôle essentiel dans le soutien fourni au Département pour ce qui est de l'application de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, aux fins de l'accélération de la prise en compte du handicap dans l'ensemble du système des Nations Unies.
- 9.57 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la maladie à coronavirus (COVID-19) en faisant la promotion de réponses politiques socialement inclusives conçues pour éliminer la pauvreté, réduire les inégalités et protéger les populations les

plus marginalisées des répercussions sociales de la crise qui pourraient persister dans le monde de l'après-COVID-19. Il faudrait pour cela que les travaux analytiques du sous-programme soient davantage orientés vers la réduction des inégalités et le renforcement des systèmes de protection sociale en vue de reconstruire en mieux ; qu'on continue d'axer les activités du sous-programme sur la situation des groupes sociaux qui ont été le plus laissés pour compte, notamment pendant la crise provoquée par la COVID-19, dans les processus et mécanismes intergouvernementaux dont le sous-programme assure le service, et que celui-ci noue un dialogue plus étroit avec les équipes de pays des Nations Unies pour renforcer l'action menée par les Nations Unies à l'échelle nationale contre les effets de la COVID-19 sur les groupes sociaux.

- 9.58 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Les États Membres seront mieux informés et davantage sensibilisés à la situation des groupes sociaux vulnérables et à la nécessité de ne laisser personne de côté ;
  - b) Les États Membres se saisiront de questions précises liées au développement social et s'en serviront comme base pour une action au niveau national ;
  - c) La capacité des États Membres de mettre en œuvre efficacement le volet social du Programme 2030 et des objectifs de développement durable sera renforcée.
- 9.59 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait permettre aux États Membres de se relever de la pandémie de COVID-19, les sociétés devenant plus résilientes et inclusives, de manière à remettre le monde sur la voie de la réalisation du Programme 2030.

### **Exécution du programme en 2020**

- 9.60 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Meilleure information sur les incidences sociales de la COVID-19**

- 9.61 Depuis le début de la pandémie de COVID-19, on a pris, au titre du sous-programme, une série de mesures immédiates pour appuyer le Secrétaire général et aider les États Membres à répondre à la pandémie de COVID-19 et à faire face aux choix politiques à venir. On a fourni des informations et des conseils pratiques actualisés en contribuant au suivi et à l'analyse précoces des effets socioéconomiques de la COVID-19, notamment par la publication de neuf notes d'orientation portant sur différents défis socioéconomiques et sur les réponses à la crise provoquée par la COVID-19, tenant compte du sport comme moyen de promouvoir le développement et la paix, et de la dimension de genre. En outre, on a aussi contribué, au titre du sous-programme, aux notes d'orientation du Secrétaire général sur le handicap et le vieillissement.
- 9.62 Dans le cadre du rôle du sous-programme relatif au suivi des tendances et des nouvelles questions, on a aussi créé un répertoire en ligne sur les effets sociaux de la COVID-19, qui comporte des supports de connaissances, des déclarations, des lignes directrices et des articles d'actualité en lien avec le sujet. On a aussi organisé plus de 15 webinaires afin d'explorer les défis les plus urgents auxquels doivent faire face les États Membres en matière de développement social, tant pendant la pandémie que dans la période qui suivra.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.63 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les réactions des parties prenantes, en particulier pour ce qui est des notes d'orientation, des lignes directrices et autres documents portant sur la COVID-19, présentées ci-dessous sur la base des résultats d'une auto-évaluation menée vers la fin 2020. Selon les données disponibles, les produits ont enregistré 339 000 vues en ligne entre avril 2020 (date de lancement) et fin novembre 2020. On peut relever le fait que dans une déclaration commune, 118 signataires ont fait part de leur soutien à la note d'orientation n° 73 du Département des affaires économiques et sociales portant sur l'impact de la

COVID-19 sur le sport, l'activité physique et le bien-être et ses conséquences sur le développement social (voir le tableau 9.2).

Tableau 9.2  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Près de 70 % des parties prenantes interrogées ont déclaré que les produits liés à la COVID-19 du sous-programme les avaient sensibilisées aux questions de développement social et aux approches socialement inclusives permettant de mieux reconstruire

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 9.64 En raison de l'impact de la COVID-19 en 2020, le sous-programme a reporté la dix-neuvième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones ; la onzième session du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement de l'Assemblée générale et plusieurs réunions de groupes d'experts et ateliers de renforcement des capacités, qui devaient se tenir en personne tout au long de l'année. Dans la mesure du possible, des réunions virtuelles ont été organisées pour poursuivre les discussions de fond. Par exemple, fin 2020, 31 consultations en ligne avaient été organisées avec les membres de l'Instance permanente sur des questions pertinentes pour les populations autochtones, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Cependant, même si les événements virtuels ont pu servir de solution temporaire, ils comportaient des inconvénients tels que l'impossibilité de tenir pleinement compte de l'équilibre géographique dans la participation et des différents fuseaux horaires dans les réunions tenues en journée. Plus important encore, les résultats de fond, sans parler de l'élément humain associé aux interactions personnelles, ont souffert du fait que l'éventail complet et la profondeur des discussions lors des réunions en personne ne pouvaient être entièrement reproduits dans les consultations virtuelles. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1 par exemple.
- 9.65 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a apporté des aménagements à certains produits et activités ou retenu de nouvelles activités qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir des notes d'orientation, des webinaires et un portail de connaissances en ligne consacré à la COVID-19 ; par ailleurs, les rapports du Secrétaire général, les publications, les réunions virtuelles de groupes d'experts, les mécanismes intergouvernementaux hybrides en personne et virtuels (par exemple la treizième session de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées) et les activités de développement des capacités ont été ajustés pour inclure le thème de la COVID-19. Les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### Résultats escomptés pour 2022

- 9.66 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : pérennisation de la paix au moyen de politiques nationales en faveur des jeunes<sup>6</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 9.67 Dans le cadre du sous-programme, on a facilité le dialogue entre les responsables gouvernementaux et les représentants de la jeunesse afin d'améliorer leurs connaissances et leur capacité d'analyser, de revoir et de formuler des politiques sociales pertinentes, telles que des politiques sur la jeunesse qui contribuent à une paix durable grâce à des processus participatifs incluant les jeunes et d'autres parties prenantes. On a aussi aidé le gouvernement local du comté de Nairobi, au Kenya, à améliorer sa politique de la jeunesse par un plan d'action intégré dont l'un des objectifs est la paix durable. De plus, on a réussi à encourager les administrations locales et les organisations dirigées par des jeunes à prendre des engagements explicites de collaboration sur les politiques portant sur la jeunesse, ce qui permettra de progresser davantage dans l'établissement et le maintien d'une paix durable.
- 9.68 Le travail susmentionné a contribué à renforcer la capacité de 105 représentants du gouvernement et de la jeunesse au Kenya et au Libéria à élaborer et à appliquer des politiques nationales relatives à la jeunesse et plus particulièrement au lien entre jeunes, paix et sécurité, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée qui était de 300 jeunes et représentants du gouvernement. L'objectif prévu pour 2020 n'a pas pu être atteint en raison des confinements provoqués par la pandémie de COVID-19 et des restrictions en matière de déplacements et de rassemblements publics imposées dans les pays concernés depuis mars 2020.

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 9.69 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme afin d'inclure la participation des jeunes tant dans les dialogues visant à exécuter des politiques tenant compte des besoins des jeunes et répondant à ces besoins que dans les plans et mesures de développement local. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.3).

Tableau 9.3  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)<sup>a</sup></i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Renforcement des capacités de 20 jeunes et fonctionnaires kényans en matière d'élaboration et d'exécution de politiques nationales relatives à la jeunesse et plus particulièrement au lien entre les jeunes et la paix durable, dans le cadre du Programme 2030	Renforcement des capacités de 200 jeunes et fonctionnaires kényans, libanais et libériens en matière d'élaboration et d'exécution de politiques nationales relatives à la jeunesse et plus particulièrement au lien entre les jeunes et la paix durable	Renforcement des capacités de 105 jeunes et fonctionnaires kényans et libériens en matière d'élaboration et d'exécution de politiques nationales relatives à la jeunesse et plus particulièrement au lien entre les jeunes et la paix durable ; propagation d'une démarche similaire dans d'autres pays	Confirmation par les bénéficiaires, lors d'entretiens menés par l'intermédiaire des réseaux sociaux établis dans le cadre du projet, de leur degré de participation à l'élaboration et à l'exécution de politiques et programmes relatifs à la jeunesse et formulation par ces bénéficiaires de	Une politique sur la jeunesse et deux programmes spécialisés pour la jeunesse devraient être formulés au Kenya et au Libéria d'ici 2022, ce qui contribuera à l'acquisition de connaissances et d'expertise sur l'élaboration et l'exécution efficaces de politiques et de programmes pour la jeunesse

<sup>6</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 9)].

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
		de la région et d'ailleurs	propositions de mesures permettant d'améliorer les projets de suivi	

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : des dispositifs de gouvernance améliorés pour des systèmes de protection sociale efficaces<sup>7</sup>

### Exécution du programme en 2020

- 9.70 Au titre du sous-programme, on a accru les capacités des fonctionnaires au moyen de formations sur les systèmes de protection sociale intégrés et l'application de la loi sur la sécurité sociale. Des réunions avec diverses parties prenantes et des discussions relatives aux politiques portant sur la protection sociale universelle ont permis d'améliorer les décisions de principe concernant l'élargissement de la sécurité sociale à l'économie informelle. On a aussi formulé des recommandations sur les structures d'organisation et de gouvernance des agences responsables de la protection sociale, ce qui a permis d'améliorer les processus opérationnels.
- 9.71 Le travail effectué a contribué à renforcer les capacités de gestion et de gouvernance de la protection sociale de 185 fonctionnaires, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 150.

### Projet de plan-programme pour 2022

- 9.72 Dans le cadre du sous-programme et en application du mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté, eu égard à son importance critique dans la gestion des répercussions sociales qui pourraient persister après la pandémie. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on se concentrera sur l'élargissement de l'échange de connaissances et le partage de bonnes pratiques, notamment au moyen de plateformes en ligne, sur l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des systèmes nationaux de protection sociale. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.4).

Tableau 9.4  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
–	Renforcement des capacités de 137 fonctionnaires en matière de gestion de la protection sociale	Renforcement des capacités de 185 fonctionnaires en matière de gestion et de gouvernance de la protection sociale	Renforcement des capacités de 170 fonctionnaires supplémentaires en matière de gestion et de gouvernance de la protection sociale	Utilisation accrue des plateformes en ligne consacrées à la gouvernance et à la gestion des systèmes nationaux de protection sociale par les fonctionnaires afin de développer l'échange de connaissances et le

<sup>7</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 9)].

## **Titre IV      Coopération internationale pour le développement**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
				partage de bonnes pratiques.

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : promotion des droits et du bien-être des personnes âgées**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 9.73 Le quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement constitue une occasion unique, à l'approche du vingtième anniversaire de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement, d'insuffler un nouvel élan à l'action internationale pour faire avancer les mesures concernant le vieillissement. Dans le cadre du sous-programme, on a réalisé une analyse approfondie des conclusions préliminaires du quatrième cycle d'examen et d'évaluation et un exposé des principales questions qui se posent et des possibilités d'action connexes pour faire progresser l'exécution du Plan d'action international, telles que la fourniture de soins de longue durée de qualité et abordables aux personnes âgées, ainsi que les défis et les possibilités de promotion et de protection des droits et des besoins des personnes âgées, notamment dans les situations d'urgence humanitaire. Le sous-programme a servi de secrétariat au Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement afin de renforcer la protection des droits humains des personnes âgées, et a fourni un appui lors de ses neuvième, dixième et onzième sessions.
- 9.74 Afin d'améliorer l'évaluation de la situation des personnes âgées, le sous-programme a aussi participé aux travaux du groupe directeur du Groupe de Titchfield pour l'étude des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge, créé par la Commission de statistique pour élaborer des outils et méthodes standard aux fins de la production de statistiques ventilées par âge et de données sur le vieillissement de la population. Au titre du sous-programme, on a également appuyé le rôle de la société civile, notamment des organisations de personnes âgées, dans le quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, élément essentiel de l'approche participative permettant de comprendre l'incidence des politiques sur la vie de divers groupes de personnes âgées, notamment aux niveaux local, régional et international. On a ainsi soutenu le lancement du groupe des parties prenantes sur le vieillissement en Afrique en 2018, dont l'objectif est de mobiliser et de renforcer la solidarité entre les organisations travaillant sur le vieillissement dans toute l'Afrique afin d'influencer les mesures politiques et programmatiques.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

- 9.75 Les enseignements tirés sont les suivants : malgré la collaboration avec les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies et la facilitation de discussions interrégionales sur les modalités et les processus régionaux d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, il reste possible d'intensifier le dialogue avec le système des Nations Unies, notamment avec les organismes, fonds et programmes, pour qu'ils prennent des mesures visant à intégrer systématiquement les questions relatives au vieillissement, y compris les opinions des personnes âgées, dans leurs propres programmes et mandats. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du programme, on analysera les données préliminaires des examens menés à l'échelle régionale et soumis par les commissions régionales afin de recenser les principales questions qui se posent et les possibilités d'action connexes. On engagera des échanges avec le Groupe interorganisations chargé de la question du vieillissement pour renforcer encore l'inclusion des personnes âgées dans les travaux du système des Nations Unies. De plus, on apportera une assistance technique pour développer les capacités nationales afin de contribuer à l'exécution et à l'examen du Plan d'action international.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.76 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le niveau de participation élevé des États Membres au quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, le renforcement de la contribution à l'examen mondial du Plan d'action international, et donc le renforcement des mesures prises en matière d'inclusion sociale, en particulier en ce qui concerne le vieillissement et les personnes âgées (voir le tableau 9.5).

Tableau 9.5  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Les pays ont présenté les résultats du troisième examen du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement à l'échelle mondiale ; 133 États Membres contribuent au troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international	Vision et objectifs définis d'un commun accord et sensibilisation accrue aux possibilités d'action, aux facteurs de réussite et aux défis à relever en matière de droits et de bien-être des personnes âgées	Approbation par les pays du calendrier de réalisation du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de l'exécution du Plan d'action international	Renforcement de la capacité nationale de contribuer à l'exécution du Plan d'action international et au cycle d'examen	Augmentation du nombre d'États Membres contribuant au quatrième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

- 9.77 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

37/52	Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées	S-24/2	Nouvelles initiatives de développement social
45/106	Application du plan d'action international sur le vieillissement et activités connexes	61/106	Convention relative aux droits des personnes handicapées
47/196	Institution d'une journée internationale pour l'élimination de la pauvreté	61/295	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
48/96	Règles pour l'égalisation des chances des handicapés	62/10 65/182	Journée mondiale de la justice sociale
50/81	Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà	65/312	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
51/58	Le rôle des coopératives au regard des nouvelles tendances économiques et sociales		Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle
54/120	Politiques et programmes mobilisant les jeunes	66/127	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
56/177	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	66/149	Journée mondiale de la trisomie 21

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

67/139	Vers un instrument international global et intégré pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes âgées	73/142	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées
		73/143	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
68/3	Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tient compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »	73/144	Suivi du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille et ses prolongements
		73/156	Droits des peuples autochtones
		73/244	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
		73/246	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
69/2	Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones	74/119	Rôle des coopératives dans le développement social
69/142	Réaliser, pour 2015 et au-delà, les objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement arrêtés au niveau international pour les personnes handicapées	74/120	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale
		74/121	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
		74/122	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
69/145	Journée mondiale des compétences des jeunes		
69/202	Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial humain	74/124	Suivi du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille et ses prolongements
70/170	Vers la pleine réalisation de l'objectif d'une Organisation des Nations Unies accessible et inclusive pour les personnes handicapées	74/125	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
72/6	Édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique	74/135	Droits des peuples autochtones
		74/144	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : accessibilité
72/142	Promouvoir l'intégration sociale par l'inclusion sociale		
72/143	Rôle des coopératives dans le développement social	74/234	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
72/146	Politiques et programmes mobilisant les jeunes	74/237	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
72/162	Mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et Protocole facultatif s'y rapportant : situation des femmes et des filles handicapées	75/18	Le sport, facteur de développement durable
		75/152	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
73/24	Le sport, facteur de développement durable	75/153	Suivi du vingtième anniversaire de l'Année internationale de la famille et ses prolongements
73/141	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale	75/154	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées
		75/168	Droits des peuples autochtones

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

1996/7	Suivi du Sommet mondial pour le développement social et rôle futur de la Commission du développement social	1996/31	Relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales
		2000/22	Création d'une instance permanente sur les questions autochtones

2008/18	Promouvoir le plein emploi et un travail décent pour tous	2018/3	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission du développement social
2014/5	Promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous	2018/4	Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
2017/12	Promotion des droits des personnes handicapées et renforcement de la prise en compte systématique de la question du handicap dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030	2018/6	Troisième cycle d'examen et d'évaluation du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement
		2018/219	Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-sixième session et ordre du jour provisoire et documentation de sa cinquante-septième session

*Conclusions concertées du Conseil économique et social*

1996/1	Coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies pour éliminer la pauvreté	2007	Déclaration ministérielle sur le renforcement de l'action menée pour éliminer la pauvreté et la faim, notamment grâce au partenariat mondial pour le développement
2006	Création, aux niveaux national et international, d'un environnement qui se prête à un plein emploi productif et à un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable		

*Commission du développement social*

45/2	Les jeunes	53/1	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
------	------------	------	--

**Produits**

9.78 On trouvera dans le tableau 9.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.6

**Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>30</b>	<b>28</b>
1. Documents destinés à l'Assemblée générale portant sur le vieillissement, le rôle des coopératives dans le développement, les personnes handicapées, les politiques et programmes en faveur des jeunes, la suite donnée à l'Année internationale de la famille, la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social, l'inclusion sociale et d'autres questions de développement social, la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et le sport au service du développement et de la paix	8	8	10	9
2. Documents destinés à la Commission du développement social	4	5	6	5
3. Documents destinés à l'Instance permanente sur les questions autochtones	10	8	10	10

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
4. Documents destinés à la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	4	3	4	4
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>87</b>	<b>62</b>	<b>87</b>	<b>85</b>
5. Séances de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale	4	5	4	4
6. Séances de la Troisième Commission de l'Assemblée générale	6	8	6	6
7. Réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement	10	–	10	8
8. Séances du Conseil économique et social	6	7	6	6
9. Réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	1	1	1
10. Réunions de la Commission du développement social	20	20	20	20
11. Réunions de l'Instance permanente sur les questions autochtones	24	4	24	24
12. Réunions de la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées	16	17	16	16
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
13. Projets relatifs à l'élaboration des politiques sociales	2	2	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
14. Conférences, tables rondes multipartites, exposés, séminaires et ateliers consacrés à des questions sociales organisés à l'intention des États Membres et d'autres parties prenantes	10	10	10	10
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
15. Publication du <i>World Youth Report</i>	–	–	1	–
16. Publication du <i>World Social Report</i>	1	–	1	1
17. Publication sur les peuples autochtones	–	1	–	–
18. Publication sur le handicap	–	–	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
19. Documents finals de groupes d'experts sur diverses questions sociales	7	5	7	7
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : examen, analyse et évaluation de la situation socioéconomique de tous les États Membres et de leurs cadres normatifs, politiques et administratifs du point de vue de la dimension sociale du développement durable et des objectifs de développement durable ; présentation d'exposés et de conseils spécialisés à plus de 40 États Membres sur les questions de développement durable, y compris sur les consultations bilatérales et réunions intergouvernementales de haut niveau, promotion de la mise en commun des bonnes pratiques et formulation de conseils et action en faveur de politiques fondées sur des données factuelles.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : organisation de manifestations spéciales marquant les journées internationales consacrées à des groupes sociaux précis et à diverses questions sociales ; établissement de documents d'orientation et organisation d'activités de communication visant à promouvoir le développement social à l'échelle mondiale.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : exposés, conférences de presse et communiqués de presse portant sur diverses questions sociales.				

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : diffusion de messages électroniques, audio et vidéo sur le vieillissement, les coopératives, le handicap, la famille, les questions autochtones, la jeunesse, le sport au service du développement et de la paix et diverses autres questions, les pages Web du sous-programme étant consultées par plus de 200 000 utilisateurs chaque année.

---

### **Sous-programme 3 Développement durable**

#### **Objectif**

- 9.79 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs, cibles et engagements y relatifs, en mobilisant davantage les États Membres et les autres parties prenantes.

#### **Stratégie**

- 9.80 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre du programme et en étroite coordination avec d'autres entités des Nations Unies, de préparer des rapports analytiques et des évaluations, de tenir à jour des bases de données en ligne et d'organiser des réunions d'experts et des conférences thématiques sur certains objectifs de développement durable et les liens qui existent entre eux, ce qui aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs et de leurs cibles. À cette fin, on organisera de nouvelles conférences et réunions de groupes d'experts sur les thèmes retenus pour le forum politique de haut niveau pour le développement durable dans les mois qui en précèdent la tenue. Comme par le passé, tous ces événements seront ouverts à la participation des représentants des États Membres, de sorte que ceux-ci puissent interagir directement avec les experts et spécialistes. L'analyse qui en résultera sera d'une pertinence générale, mais elle tiendra compte des défis que doivent relever les pays en situation particulière, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et, en particulier, les petits États insulaires en développement, en ce qui concerne la réalisation du Programme 2030. Les produits seront enrichis par l'expertise de l'ensemble du système des Nations Unies, grâce au rôle central du sous-programme dans les mécanismes de coordination interinstitutions relatifs à l'eau, à l'énergie, aux petits États insulaires en développement, aux océans et aux transports et dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, et grâce à sa coopération de longue date avec certaines entités sur des questions telles que les changements climatiques et la création de partenariats pour le développement durable.
- 9.81 De plus, en application du mandat qui lui a été confié à cet égard par l'Assemblée générale au paragraphe 70 de sa résolution 70/1, le sous-programme continuera aussi de coordonner les travaux du Mécanisme de facilitation des technologies, ainsi que les activités du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Mécanisme de facilitation des technologies facilite la collaboration multipartite et le partenariat par le partage d'informations, de données d'expérience, de pratiques optimales et de conseils pratiques entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux scientifiques, les entités des Nations Unies et les autres parties prenantes. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme comprennent la fourniture de supports analytiques au Mécanisme, l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités et autres activités de coordination facilitant les échanges d'information, ainsi que la prestation d'un appui au groupe des 10 hauts représentants chargés d'appuyer le Mécanisme et à leurs présidences respectives pour ce qui est de l'établissement du programme des réunions du forum multipartite.

- 9.82 En coordination étroite avec les partenaires concernés du système des Nations Unies, on organisera aussi, au titre du sous-programme, des ateliers de renforcement des capacités et des événements spécialisés pour les grands secteurs intéressant les travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable, dont le Forum du monde des affaires sur les objectifs de développement durable et des forums rassemblant des représentants des administrations locales et régionales, afin d'encourager la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience par les principaux secteurs concernés. Si le forum politique de haut niveau est un espace consacré au débat intergouvernemental sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme 2030, ces autres événements tenus immédiatement après les sessions du Forum font ressortir les points de vue de tous les groupes de parties prenantes et sont l'occasion d'échanges féconds entre les États Membres et tous les autres grands acteurs du développement. Les activités de renforcement des capacités du sous-programme, notamment celles menées au niveau national, sont, en général, organisées en étroite collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies concernés ou, le cas échéant, avec les coordonnateurs résidents des bureaux multipays pour les petits États insulaires en développement. Cette collaboration assure la pérennité des activités départementales tout en renforçant le rôle des coordinateurs résidents vis-à-vis des gouvernements hôtes.
- 9.83 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en intensifiant ses travaux d'analyse par la publication de notes de synthèse qui mettent en évidence les effets de la COVID-19 sur divers sujets de développement durable, par l'organisation d'une série de webinaires pour que les États Membres aient accès à l'avis d'experts sur ces sujets et par des activités de renforcement des capacités visant, entre autres, à améliorer les capacités des décideurs politiques et des microentreprises et petites et moyennes entreprises à faire face à la pandémie, à s'en remettre et à reconstruire en mieux.
- 9.84 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Meilleure connaissance, par les États Membres et les autres principales parties prenantes, du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, notamment pour leurs délibérations lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable et d'autres forums connexes et pour l'élaboration de politiques et de programmes nationaux dans ce domaine ;
  - b) Utilisation accrue de la science et de la technologie pour exploiter pleinement leur potentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable par les États Membres et les autres parties prenantes ;
  - c) Meilleure prise en compte des objectifs de développement durable dans les mécanismes nationaux de planification ainsi que dans les politiques et stratégies nationales inclusifs et augmentation du nombre de mesures et d'initiatives prises par les États Membres afin d'accélérer la réalisation du Programme 2030.
- 9.85 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat d'améliorer l'accès aux informations utiles à l'élaboration de politiques en matière de reconstruction en mieux après la pandémie.

### **Exécution du programme en 2020**

- 9.86 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement de la participation des villes et des régions à la réalisation du Programme 2030**

- 9.87 Les gouvernements nationaux ne peuvent à eux seuls réaliser le Programme 2030. Les États Membres se sont engagés à autonomiser et à appuyer les villes, les autorités et les communautés locales dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 [résolution 74/4 de l'Assemblée

générale, paragraphe 27 e)]. Pour compléter les examens nationaux volontaires préparés par les États Membres, un nombre croissant de villes et de régions se mettent à faire leurs propres examens infranationaux, également appelés examens locaux volontaires. Afin de favoriser l'élaboration d'examens infranationaux solides, d'accroître la transmission du savoir entre pairs et de renforcer leur utilité pour les examens nationaux volontaires, on a élaboré, dans le cadre du sous-programme, les éléments d'orientation généraux pour l'établissement des examens locaux volontaires du Département des affaires économiques et sociales, qui s'inspirent des directives volontaires communes du Secrétaire général pour les examens nationaux volontaires. Ces éléments d'orientation constituent un bon point de départ pour les villes et les régions qui mènent un examen, fournissent une proposition de structure commune pour les rapports et visent à favoriser les synergies entre les examens locaux volontaires et les examens nationaux volontaires.

- 9.88 Dans le cadre du sous-programme, on a aussi organisé en 2020 une réunion de groupe d'experts sur les examens locaux volontaires, qui a rassemblé les principales entités travaillant sur les examens locaux volontaires, telles que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les commissions régionales, l'ICLEI-Les Gouvernements locaux pour le développement durable, Cités et gouvernements locaux unis, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Brookings Institution et l'Institut des stratégies environnementales mondiales, afin de formuler des commentaires sur le projet d'éléments d'orientation généraux pour l'établissement des examens locaux volontaires et de coordonner les efforts visant à soutenir ces examens. De plus, on a organisé une série d'ateliers de renforcement des capacités à l'échelle mondiale afin de réunir des représentants des villes, des régions et des gouvernements nationaux pour mettre en commun les enseignements tirés du suivi et de l'examen et de la réalisation des objectifs de développement durable en général. Ces ateliers visaient également à établir un échange de bonnes pratiques sur la manière dont les examens locaux volontaires pourraient contribuer à l'élaboration des examens nationaux volontaires. Les ateliers ont réuni des villes et des régions qui avaient déjà procédé à un examen local volontaire et d'autres qui commençaient le processus ou souhaitaient seulement en savoir plus.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.89 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que trois États Membres se sont référés à des examens locaux volontaires, ce qui confirme la participation accrue des villes et des régions dans la réalisation du Programme 2030, grâce au soutien apporté aux efforts déployés par les États Membres pour localiser les objectifs de développement durable (voir le tableau 9.7).

Tableau 9.7  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Forum inaugural des administrations locales et régionales auquel participent 200 représentants d'États Membres, de villes et de régions, ainsi que d'autres parties prenantes	Les États Membres rendent hommage aux efforts déployés par les villes et les autorités locales dans la déclaration politique du forum politique de haut niveau pour le développement durable, en septembre 2019, et s'engagent à autonomiser et à appuyer les villes, les autorités et les communautés locales dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 [résolution 74/4 de l'Assemblée	Pour la première fois, trois États Membres (Finlande, Ouganda, Kenya) font référence aux examens locaux volontaires dans leurs examens nationaux volontaires lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2020. Les États Membres, les villes et les régions ont accès à des outils de renforcement des capacités et d'analyse pour réaliser des examens locaux volontaires

2018 (résultat effectif)

2019 (résultat effectif)

2020 (résultat effectif)

générale, paragraphe 27 e)]. Le nombre de participants au deuxième forum des administrations locales et régionales, organisé dans le cadre du forum politique de haut niveau (24 septembre), s'élève à plus de 400 représentants, dont des États Membres, des villes et des régions

### **Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

- 9.90 En raison de la pandémie de COVID-19, en 2020 on a dû annuler ou reporter un certain nombre de manifestations organisées au titre du sous-programme, dont la Conférence sur les océans, la deuxième Conférence mondiale des Nations Unies sur le transport durable, le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable, le forum des partenariats du Conseil économique et social et la deuxième conférence mondiale sur les synergies entre le Programme 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. De plus, de nombreux ateliers de renforcement de capacités ont dû être annulés ou réduits à des événements virtuels ou hybrides plus courts. En outre, les réunions en présentiel du Groupe indépendant de scientifiques (chargé d'élaborer le *Rapport mondial sur le développement durable* de 2023) et du Groupe des 10 hauts représentants chargé d'appuyer le Mécanisme de facilitation des technologies (qui prépare le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable) n'ont pas pu se tenir comme prévu et ont été remplacées par des réunions virtuelles. Ces deux groupes d'experts interdisciplinaires, qui ont été constitués expressément en vue d'obtenir les produits précédemment cités, dépendent, en particulier dans les premiers jours de leurs travaux, d'échanges informels et personnels pour développer la « chimie » nécessaire à la réalisation de leurs missions.
- 9.91 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du programme, à savoir : un plus grand nombre de rapports analytiques et de documents techniques, que vient compléter un nombre accru d'exposés virtuels courts et ciblés à l'intention des États Membres. Ces produits couvraient un large éventail de sujets, tels que la COVID-19 et le relèvement, notamment pour ce qui est de l'interaction entre sciences et politiques, la réalisation des objectifs de développement durable, l'accès aux vaccins, les inégalités et les politiques de relèvement intégrées en vue de la réalisation des objectifs, ainsi que le renforcement de la capacité des décideurs de concevoir et de mettre en œuvre des mesures efficaces pour promouvoir la formalisation, la croissance et la résilience des micro, petites et moyennes entreprises afin de reconstruire en mieux. De plus, on a lancé, dans le cadre du sous-programme, le développement d'un certain nombre de formations en ligne afin de compenser en partie la réduction de l'offre d'ateliers en présentiel. Parmi les exemples, citons des cours sur le renforcement des capacités nationales en matière de cohérence des politiques concernant les objectifs dans le contexte de la pandémie de COVID-19, sur les synergies entre le Programme 2030 et l'Accord de Paris et une formation à venir sur l'amélioration des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation pour utiliser les informations, les connaissances et les bonnes pratiques relatives à des sujets qui revêtent une importance stratégique aux fins de la réalisation des objectifs, et contribuer à leur mise en commun.

### **Résultats escomptés pour 2022**

- 9.92 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le

programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

**Résultat 1 : examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable : aider les États Membres à garder le cap<sup>8</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 9.93 Dans le cadre du sous-programme, on a organisé six réunions de groupes d'experts (virtuelles) dans les mois précédant le forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ces réunions n'étaient plus axées sur les différents objectifs de développement durable, mais ont plutôt mis en évidence les six points d'entrée favorisant une meilleure réalisation du Programme 2030, qui avaient été mis au jour dans le *Rapport mondial sur le développement durable* de 2019. Ce changement répondait à la suggestion des États Membres de réviser la méthodologie d'examen des objectifs du deuxième cycle quadriennal de mise en œuvre du Programme 2030.
- 9.94 Le travail susmentionné a contribué aux examens nationaux volontaires de neuf pays, à savoir le Bangladesh, la Bulgarie, le Costa Rica, la Finlande, le Honduras, le Malawi, le Népal, les Seychelles et la Slovénie, qui ont tous été présentés au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020 ; ils évoquaient la nécessité d'une réalisation intégrée du Programme 2030 à l'échelle nationale, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020.

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 9.95 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on alignera le processus préparatoire des examens thématiques sur la résolution 74/298 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a défini le thème et les objectifs de développement durable ciblés pour l'édition 2021 du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les thèmes et le format des éditions suivantes devraient être décidés à la soixante-quinzième session de l'Assemblée et les travaux du sous-programme devraient continuer de suivre la thématique du forum. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.8).

Tableau 9.8  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Peu de rapports des États Membres font référence aux conclusions des conférences et des réunions thématiques des groupes d'experts	Quelques rapports de pays, y compris ceux portant sur les examens nationaux volontaires, font référence aux conclusions des conférences et des réunions thématiques des groupes d'experts	Neuf examens nationaux volontaires font explicitement référence aux conclusions des conférences et des réunions thématiques des groupes d'experts, et notamment au caractère intégré du Programme 2030	Les rapports de pays, y compris ceux portant sur les examens nationaux volontaires, font état de la nécessité de mettre en œuvre le Programme 2030 de manière intégrée et font référence aux conclusions des conférences et des réunions de groupes d'experts ainsi qu'aux	Les rapports nationaux, y compris les examens nationaux volontaires, montrent des preuves de la nécessité de mesures d'application et de mesures prises par les États Membres pour réaliser le Programme 2030 de façon intégrée

<sup>8</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 9)].

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
			recommandations formulées dans le <i>Rapport mondial sur le développement durable</i>	

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie de COVID-19. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : réalisation des objectifs de développement durable grâce à des coalitions multipartites dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'élimination de la faim<sup>9</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 9.96 Au titre du sous-programme, on a continué de développer les bases de données permettant l'enregistrement des bonnes pratiques, des mesures d'accélération et des partenariats concernant les objectifs de développement durable. On a aussi renforcé l'analyse de ces bases de données en publiant un rapport sur les bonnes pratiques, les réussites et les enseignements tirés en lien avec les objectifs de développement durable. Au total, 148 bonnes pratiques font référence à l'objectif 2 (éliminer la faim), 151 à l'objectif 6 (eau et assainissement) et 112 à l'objectif 7 (énergie). De même, le nombre de mesures d'accélération pour les objectifs 2, 6 et 7 s'élève à 73, 76 et 64, respectivement, et le nombre de partenariats correspondant est de 741, 653 et 680, respectivement. Il faut ajouter que 167 bonnes pratiques, 93 mesures d'accélération et 899 partenariats sont axés sur l'objectif 5 (égalité entre les sexes). On leur accordera une attention particulière afin que la dimension de genre soit davantage prise en compte dans les travaux du sous-programme. Au forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020, le sous-programme a collaboré avec ONU-Eau pour lancer le cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6, afin de promouvoir notamment de nouvelles initiatives menées par différentes parties prenantes en lien avec cet objectif.
- 9.97 Le travail effectué a contribué à ce que le nombre de bonnes pratiques liées aux objectifs de développement durable passe à 512, le nombre de mesures d'accélération à 237 et le nombre de partenariats à 5 283, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 500 bonnes pratiques, 144 mesures d'accélération et 5 000 partenariats.
- 9.98 De plus, le travail effectué a aussi facilité l'accès des États Membres au cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de plan-programme pour 2021, à savoir l'établissement par le système des Nations Unies de coalitions dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'élimination de la faim. Le report des réunions, la nouvelle formule adoptée pour d'autres manifestations et les perturbations causées par la COVID-19 ont eu des répercussions sur la mise en place de ces coalitions.

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 9.99 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on intensifiera les activités de sensibilisation afin d'encourager les États Membres et les parties intéressées à enregistrer davantage de partenariats, de bonnes pratiques et de mesures d'accélération, dans le but de fournir un plus large éventail d'exemples positifs. Cette démarche sera complétée par une évaluation des répercussions des mesures enregistrées sur la réalisation des objectifs de

<sup>9</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [[A/75/6 \(Sect. 9\)](#)].

développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.9).

Tableau 9.9  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Les États Membres et les autres parties prenantes peuvent consulter la base de données du système des Nations Unies sur les activités menées en faveur des objectifs de développement durable pour savoir comment les entités des Nations Unies contribuent à la mise en œuvre du Programme 2030	Les États Membres et les autres parties prenantes peuvent consulter la base de données des bonnes pratiques concernant les objectifs de développement durable, qui répertorie les initiatives ayant porté leurs fruits en la matière. Après l'annonce faite lors du Sommet sur les objectifs de développement durable, en septembre 2019, cette base de données est complétée par une autre base recensant les mesures prises à titre volontaire pour accélérer la mise en œuvre des objectifs	Les États Membres ont accès au nouveau cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6, et le nombre de partenariats et d'engagements relatifs à cet objectif a atteint 5 286, le nombre de bonnes pratiques 512 et la base de données des mesures d'accélération contient 237 entrées, dont 70 sont liées à l'objectif 6	Un répertoire des entrées de la base de données est mis à disposition des États Membres lors des réunions inter-gouvernementales consacrées à l'eau, à l'énergie et à l'élimination de la faim. La mise en commun des solutions relatives aux objectifs de développement durable et des mesures visant à accélérer leur réalisation est simplifiée et les États Membres peuvent y participer plus facilement	Les partenariats et engagements enregistrés dans les bases de données seront au nombre de 6 000, dont 800 bonnes pratiques liées aux objectifs de développement durable et 450 mesures d'accélération au total

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : accélération des progrès en vue de garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable d'ici à 2030**

**Projet de plan-programme pour 2022**

9.100 Le monde n'est pas en voie d'atteindre l'objectif de développement durable n° 6 relatif à l'eau et à l'assainissement. Des progrès limités dans la réalisation de cet objectif pourraient avoir des effets négatifs graves sur d'autres objectifs, tels que la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé, l'égalité des sexes, la résilience face aux changements climatiques, les écosystèmes et les systèmes de production. Dans le cadre de la décennie d'action pour la réalisation des objectifs, le système des Nations Unies, et notamment le Département des affaires économiques et sociales, a lancé le cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6, une initiative multipartite unificatrice visant à accélérer les progrès en améliorant l'appui aux pays. L'accélération des progrès vers la réalisation de l'objectif 6 (garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable) favorisera la réalisation d'une grande partie, voire de la totalité, des 16 autres objectifs.

- 9.101 Dans ce contexte, on a coordonné, au titre du sous-programme, la préparation de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), en mars 2023, afin de contribuer à la réalisation des objectifs et cibles relatifs à l'eau arrêtés au niveau international, dont ceux qui figurent dans le Programme 2030. Les travaux menés dans le cadre du sous-programme contribuent aussi à la coordination et aux efforts des entités des Nations Unies et des organisations internationales travaillant sur les questions de l'eau et de l'assainissement, par l'intermédiaire de l'organe directeur d'ONU-Eau. Le sous-programme, en collaboration avec les représentants d'autres entités des Nations Unies, établit les politiques, définit le programme à long terme et contrôle et évalue les produits relevant de la compétence d'ONU-Eau. Le sous-programme a aussi supervisé, avec l'Université des Nations Unies, l'équipe spéciale sur la mise en œuvre de la Décennie d'action sur l'eau et contribue à l'équipe spéciale sur la participation à l'échelle des pays, ainsi qu'au groupe d'experts sur le Programme 2030.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 9.102 Les enseignements tirés sont les suivants : les approches inclusives et intégrées visant à soutenir la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6, notamment au moyen des offres de services, des produits normatifs et de l'appui technique du sous-programme, sont de plus en plus demandées. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on tirera parti de la dynamique mondiale acquise tout au long de la phase préparatoire de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) et, en s'appuyant sur le rôle du sous-programme au sein du système des Nations Unies, on mettra tout en œuvre pour que les États Membres et d'autres parties prenantes puissent procéder à un examen complet de l'objectif 6 et d'autres objectifs liés à l'eau et repenser les activités de renforcement des capacités menées par le sous-programme dans ce domaine en adoptant une approche plus globale et à long terme. De plus, on organisera avec ONU-Eau une manifestation annuelle de haut niveau et multipartite sur l'objectif 6 lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui réunira tous les acteurs afin d'examiner les progrès, de réfléchir, d'apprendre et de prendre des mesures plus nombreuses et mieux dirigées. Une telle manifestation permettra aux États Membres et aux autres parties prenantes d'aborder l'eau et les questions connexes de manière plus approfondie en faisant le lien entre les objectifs relatifs à l'eau et d'autres programmes mondiaux. Elle permettra de mieux faire connaître le secteur de l'eau et ses liens avec d'autres objectifs.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.103 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les manifestations annuelles de haut niveau et multipartites consacrées à l'objectif de développement durable n° 6 organisées à l'occasion du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui s'appuient sur une analyse des politiques et réunissent tous les acteurs pour examiner les progrès accomplis, réfléchir, apprendre et prendre des mesures plus nombreuses et mieux dirigées. Les préparatifs de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), ainsi que le rapport demandé au Secrétaire général sont achevés. Le champ d'action pour l'objectif 6, qui contribue à sensibiliser un groupe diversifié de parties prenantes et à leur inspirer une série de mesures, sera entièrement axé sur les opérations. (voir le tableau 9.10).

Tableau 9.10  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
<p>La Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (résolution 71/222 de l'Assemblée générale) a été lancée lors de la Journée mondiale de l'eau, le 23 mars.</p> <p>Lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable en juillet 2018, les États Membres ont examiné pour la première fois l'état de réalisation de l'objectif de développement durable n° 6. Cet examen se fonde sur le rapport le rapport de synthèse intitulé <i>Sustainable Development Goal 6 Synthesis Report on Water and Sanitation 2018</i> d'ONU-Eau, qui souligne que l'objectif n'est pas en voie d'être atteint à l'échelle mondiale</p>	<p>Les États Membres adoptent la résolution 73/226, qui demande la tenue d'une conférence des Nations Unies en 2023 afin de procéder à un examen complet de la réalisation des objectifs de la Décennie d'action sur l'eau</p>	<p>Le cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 est lancé lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable afin de mobiliser les organismes des Nations Unies, les gouvernements, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes pour faire progresser les questions relatives à l'eau et à l'assainissement, et donc le Programme 2030 dans son ensemble</p>	<p>L'Assemblée générale convoque une réunion de haut niveau pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'eau et des cibles du Programme 2030, le nombre de mesures d'accélération relatives à l'objectif 6 augmente et le nombre de demandes d'aide au renforcement des capacités augmente</p>	<p>Plus de 150 mesures d'accélération liées à l'objectif de développement durable n° 6 sont enregistrées</p>

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.104 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

**S-19/2** Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

S-22/2	Déclaration et état des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et initiatives en la matière	73/226	Examen approfondi à mi-parcours des activités relatives à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)
49/122	Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (Plan d'action de la Barbade)	74/3	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement
59/311	Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement)	74/4 74/306	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale Action globale et coordonnée face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)
65/2	Document final de la Réunion de haut niveau chargée d'examiner l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	74/307	Une riposte unie face aux menaces sanitaires mondiales : lutter contre la COVID-19
67/215	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables	75/213	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur l'Action 21
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable	75/215	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
71/222	Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)		
71/312	L'océan, notre avenir : appel à l'action		
72/212	Renforcer les liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable	75/220 75/221	Harmonie avec la nature Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

## Produits

9.105 On trouvera dans le tableau 9.11 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.11

### Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
1. Documents destinés à l'Assemblée générale	8	7	8	8
2. Documents destinés au forum politique de haut niveau pour le développement durable	5	7	3	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
3. Documents destinés au forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable	1	–	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>87</b>	<b>113</b>	<b>84</b>	<b>92</b>
4. Séances de l'Assemblée générale	45	59	42	42
5. Séances du Conseil économique et social	6	3	6	4
6. Réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable	30	50	30	32
7. Réunions du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service des objectifs de développement durable	4	–	4	4
8. Réunions du groupe indépendant de scientifiques chargé de rédiger le <i>Rapport mondial sur le développement durable</i>	2	1	2	10
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
9. Projets portant sur divers aspects du développement durable (eau, énergie, transport durable, consommation et production durables, mobilisation des parties prenantes, partenariats pour les petits États insulaires en développement, micro, petites et moyennes entreprises, etc.)	7	11	6	5
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>125</b>	<b>67</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
10. Stages, séminaires et ateliers organisés à l'intention des décideurs et décideuses des pays en développement, des petits États insulaires en développement en transition et en collaboration avec eux en vue de renforcer les capacités nationales dans tous les domaines du développement durable	125	67	100	100
<b>Publications</b> (nombre de publications)	–	–	–	–
11. <i>Rapport mondial sur le développement durable</i>	–	–	–	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>8</b>
12. Développement durable en action (engagements volontaires et partenariats multipartites pour le développement durable)	1	1	1	–
13. Rapports de synthèse sur les progrès, lacunes et difficultés observés dans l'application de la résolution 67/215 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a proclamé la décennie 2014-2024 Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous	1	1	1	–
14. Rapports d'étape sur les multipartenariats pour les petits États insulaires en développement	1	1	1	–
15. Publications sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030	1	16	–	8
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : activités de coordination interinstitutions dans le domaine du développement durable, par exemple dans le cadre d'ONU-Eau (2 réunions en présentiel par an), ONU-Énergie (1 réunion en présentiel par an complétée par des réunions virtuelles), ONU-Océans (2 réunions annuelles), le groupe de coordination interinstitutions sur les petits États insulaires en développement (3 à 4 réunions en présentiel par an) ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, notamment à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau, formations et documents relatifs à la participation des parties prenantes au suivi et à l'examen du Programme 2030 ainsi qu'aux partenariats multipartites à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable.				

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

**Bases de données et autres supports numériques** : maintenance des bases de données accessibles au public qui portent sur les initiatives volontaires, les petits États insulaires en développement, les partenariats, les engagements volontaires pris à l'occasion de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, les bonnes pratiques liées aux objectifs de développement durable, la base de données sur le système des Nations Unies, la réalisation des objectifs de développement durable, les mesures d'accélération, le Mécanisme de facilitation des technologies, ONU-Énergie, l'harmonie avec la nature et d'autres thèmes liés au développement durable.

#### **D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : organisation de réunions spéciales et manifestations parallèles consacrées à des questions de développement durable dans le cadre de grandes conférences organisées sous l'égide des Nations Unies au Siège de l'Organisation ou ailleurs ; publication du *Natural Resources Forum*.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : gestion de la plateforme de connaissances en matière de développement durable (Sustainable Development Knowledge Platform), qui enregistre près de 30 000 visites quotidiennes.

---

## **Sous-programme 4 Statistiques**

### **Objectif**

- 9.106 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les capacités des États Membres en matière de production et d'utilisation de données de qualité, actualisées, ventilées et ouvertes, ainsi que de statistiques nationales et d'informations géospatiales, qui serviront de base à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres initiatives stratégiques de l'ONU, ainsi qu'à l'examen des progrès accomplis aux niveaux national et international.

### **Stratégie**

- 9.107 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme encouragera et fera progresser l'élaboration de cadres, de normes et de méthodes en matière d'information statistique et géospatiale, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable et les nouveaux enjeux.
- 9.108 Il est également prévu que le sous-programme aide les États Membres en organisant des sessions de formation et en diffusant des connaissances par l'intermédiaire de plateformes efficaces d'apprentissage et de partage d'informations et d'expériences entre les pays aux niveaux mondial, régional et national, et en fournissant d'autres formes appropriées d'appui au renforcement des capacités, notamment des services consultatifs techniques, ce qui aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées. L'aide au développement des capacités statistiques s'est énormément développée dans le cadre de l'adoption des objectifs et s'est étendue à la modernisation des systèmes d'information statistique et à l'utilisation de mégadonnées, à la comptabilisation du capital naturel, à la gestion des informations géospatiales et aux instruments d'enquête pour combler les lacunes en matière de données et faire en sorte qu'aucune personne concernée ne soit exclue des décisions et des politiques. Dans le cadre des activités de renforcement des capacités qui relèvent du sous-programme, une attention particulière est accordée aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays en développement sans littoral, ainsi qu'aux pays d'Afrique.
- 9.109 Le sous-programme continuera à développer la coordination de ses activités et programmes statistiques internationaux. Il jouera le rôle moteur qui lui a été confié s'agissant de mieux coordonner les programmes statistiques de l'Organisation. En outre, il assurera la coordination avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies et leur apportera son soutien dans le cadre des activités relatives aux données et aux statistiques et

de leurs interactions avec la communauté statistique mondiale, notamment par l'intermédiaire du Réseau mondial des responsables des données et des statisticiens. Il coopérera aussi étroitement avec d'autres organisations internationales et établira des partenariats avec des organisations de la société civile, des universités et des fournisseurs de données du secteur privé. Dans le domaine de la gestion des informations géospatiales, il facilitera la coordination des activités internationales en promouvant la disponibilité, l'accessibilité et l'application des informations géographiques, y compris la normalisation des noms géographiques et les travaux en faveur d'une meilleure intégration de l'information statistique et géospatiale.

- 9.110 De plus, le sous-programme continuera de collecter, de compiler et de diffuser des informations et des données statistiques mondiales dans les domaines des statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales, y compris concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en utilisant de plus en plus des technologies de l'information et des communications modernes, telles que l'Échange de données et de métadonnées statistiques, pour faciliter la communication des données et améliorer l'accès à celles-ci et aux statistiques et aux informations géospatiales nationales pour les décideurs et autres utilisateurs aux niveaux national et international. Il diffusera les informations et données statistiques collectées par l'intermédiaire de ses publications de données, de ses bases de données et de ses plateformes de données phares. Des bases de données ouvertes de référence et des laboratoires de traitement des données ouvertes continueront d'être mis au place et utilisés pour mettre en évidence les façons innovantes d'utiliser les données et étudier la question de la visualisation des données et des métadonnées.
- 9.111 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en menant une enquête sur le suivi des incidences de la crise sanitaire sur les organismes nationaux de statistique avec le Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale et les commissions régionales de l'ONU, et en créant un site Web servant à présenter les mesures officielles prises par la communauté statistique face à la pandémie. L'enquête fournira des informations essentielles qui permettront de déterminer quels sont les domaines que les partenaires doivent appuyer en priorité et d'élaborer des plans pour des interventions à plus long terme. On continuera de créer au moyen du site Web un espace qui permet à la communauté statistique mondiale de partager des conseils et des informations sur les initiatives, les outils et les meilleures pratiques afin de garantir la continuité opérationnelle des programmes relatifs aux données des organismes nationaux de statistique et de traiter les questions que sont l'ouverture et la rapidité de l'accès aux données essentielles dont les pouvoirs publics et tous les secteurs de la société ont besoin pour répondre à la crise. En outre, une base de données de référence sur la COVID-19 permettra aux utilisateurs d'accéder facilement aux plateformes de données mondiales et nationales sur la pandémie.
- 9.112 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) amélioration de la qualité, de la disponibilité et de l'accès aux informations statistiques et géospatiales utiles à l'élaboration des politiques ;
  - b) intensification de la production et de la diffusion par les États Membres de meilleures données et de statistiques et d'informations géospatiales nationales comparables et conformes aux normes et aux cadres internationaux adoptés, ce qui permettra aux responsables de l'élaboration des politiques et aux autres utilisateurs d'accéder à ces données plus facilement et de façon plus ouverte et de mieux en tirer parti ;
  - c) renforcement de la cohérence ainsi que de l'efficacité du fonctionnement et de la transformation des systèmes statistiques et géospatiaux mondiaux ;
  - d) renforcement des capacités des États Membres et du système des Nations Unies en matière de statistiques et d'information géospatiale.

## Exécution du programme en 2020

- 9.113 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Accroissement de la disponibilité et de l'envergure des données sur le genre, de façon à tenir compte des inégalités croisées**

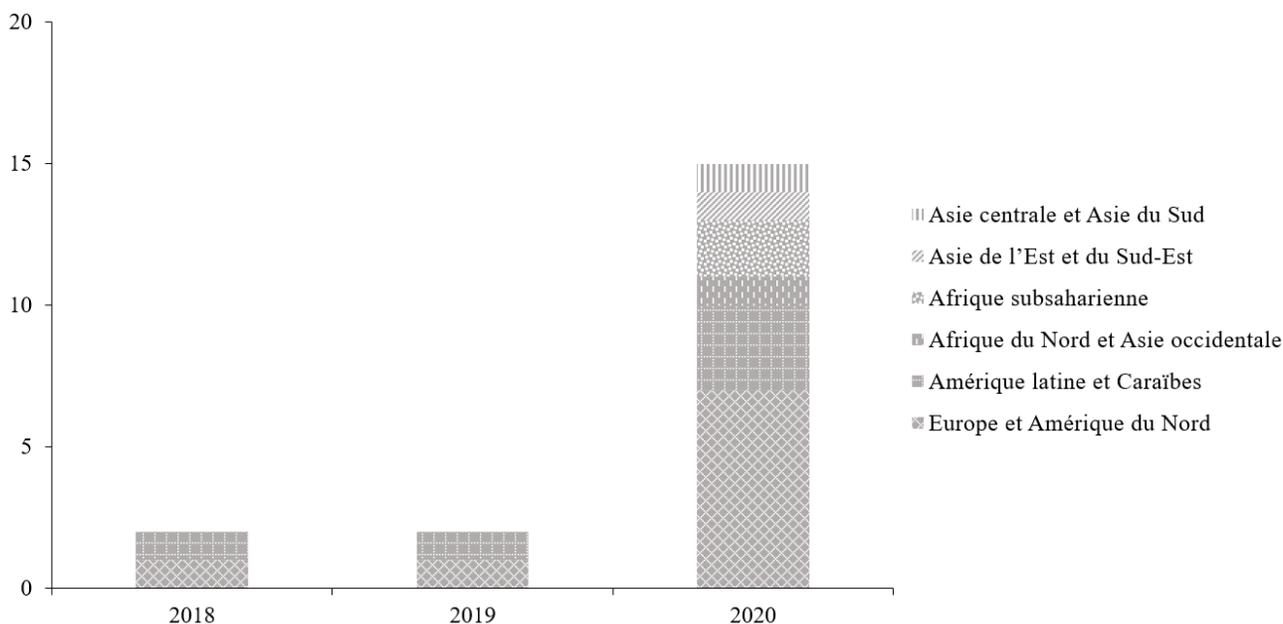
- 9.114 Des données de qualité, actualisées, ouvertes, compatibles et ventilées sont nécessaires pour mesurer et suivre les progrès réalisés par rapport aux engagements que les États Membres ont pris dans le Programme d'action de Beijing et à la promesse qu'ils ont faite aux femmes et aux filles au titre de l'objectif de développement durable n° 5 du Programme 2030. Les données géocodées sont également mises en avant comme un moyen d'intégrer des ensembles de données multiples et de les rendre compatibles, ce qui permet d'approfondir l'analyse, notamment en associant des informations statistiques et spatiales. Dans le cadre de cartes explicatives consacrées aux questions de genre, le sous-programme a diffusé des données géocodées par pays en vue de mieux éclairer les politiques relatives à ces questions.
- 9.115 Le sous-programme a également élargi l'initiative au portail World's Women 2020: Trends and Statistics (Les femmes dans le monde : tendances et statistiques), en réponse aux demandes des pays et des utilisateurs de données. La base de données géospatiales de référence World's Women 2020 a été mise au point avec les États Membres et les organismes partenaires et présente les données les plus récentes et une évaluation des progrès vers l'égalité des genres dans une collection de 100 articles thématiques sur le genre. Cette mine d'informations géoréférencées sur la condition des femmes, au regard de celle des hommes, aux niveaux mondial, régional et national, peut être utilisée pour intégrer de multiples sources de données afin de rendre compte des inégalités qui se recoupent avec le genre, notamment celles liées à l'âge, à l'appartenance ethnique et au handicap. En outre, des données précises et géocodées sont encore plus essentielles pour évaluer l'incidence particulière de la pandémie et de ses effets sur les femmes et les filles alors que le sous-programme continue de suivre les progrès vers l'égalité des genres dans cette situation mondiale en évolution constante.

### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.116 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'augmentation du nombre d'États Membres qui ont diffusé des données sur le genre hautement ventilées et géocodées dans le cadre des cartes explicatives consacrées aux questions de genre en 2018 et 2019 et de la plateforme interactive en ligne World's Women 2020 (voir la figure 9.V).

Figure 9.V

**Mesure des résultats : nombre d'États Membres partenaires qui ont diffusé des données dans le cadre des cartes explicatives consacrées aux questions de genre et de la plateforme en ligne World's Women 2020 (résultat cumulé)**



*Note* : Les pays partenaires sont les suivants : Brésil, Canada, Colombie, Finlande, Ghana, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Lettonie, Mexique, République de Moldova, Suisse et Zimbabwe. Avant le lancement des cartes explicatives consacrées aux questions de genre en 2018, aucun partenariat n'avait été établi avec des pays dans le cadre du sous-programme pour diffuser des données géocodées sur le genre.

### Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 9.117 En raison des effets de la COVID-19 en 2020, on a dû modifier les dates de réunion et tenir la réunion intergouvernementale prévue dans le cadre du sous-programme, à savoir la dixième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, selon des modalités virtuelles. La durée de la dixième session a été considérablement réduite, passant de six séances de trois heures à trois réunions virtuelles de deux heures. De même, d'autres réunions de groupes d'experts prévues ont été organisées en ligne et se sont déroulées sur des périodes plus longues et la durée de leurs séances a été réduite. Il a également fallu reporter à 2021 deux réunions de groupes d'experts, sur les statistiques de l'énergie et sur la famille internationale des classifications statistiques. Le format virtuel des manifestations a donné de bons résultats pour les groupes bien établis ayant un certain niveau d'expérience, tandis que les mécanismes établis récemment ont connu beaucoup plus de difficultés. Ce format a également permis d'augmenter le nombre de participants et d'inclure des personnes qui n'auraient normalement pas été présentes et, dans le même temps, d'accroître le temps consacré à l'organisation de manifestations virtuelles pour tester les plateformes en ligne et procéder à des préparatifs et à des consultations supplémentaires entre les sessions. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.
- 9.118 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces activités ont pris la forme d'une initiative de collaboration sur l'utilisation des sources de données administratives à des fins statistiques. Cette initiative a été lancée en avril 2020 en réponse à la demande des pays qui souhaitaient recevoir un appui pour obtenir les données dont ils avaient besoin pour relever les défis liés à la COVID-19 et à ses effets socioéconomiques, lorsque les opérations statistiques habituelles sont perturbées.

## Résultats escomptés pour 2022

- 9.119 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### Résultat 1 : innover en matière de données pour que personne ne soit laissé pour compte<sup>10</sup>

#### Exécution du programme en 2020

- 9.120 Dans le cadre du sous-programme, on s'est attaché à répondre au besoin des pays d'élargir l'utilisation de solutions innovantes pour couvrir les besoins en données liés au Programme 2030 et aux nouvelles difficultés créées par la pandémie. La nouvelle initiative de collaboration sur les sources de données administratives, menée par le sous-programme et le Partenariat mondial pour les données du développement durable, a permis à un grand nombre de pays de renforcer leur capacité d'utiliser les sources de données administratives à des fins statistiques, grâce à quoi ils ont amélioré leur capacité de compiler des statistiques et des indicateurs concernant les objectifs de développement durable, en particulier à un moment où la collecte de données sur le terrain est entravée par la pandémie. Les pays participants ont reçu une formation, partagé les meilleures pratiques et planifié l'amélioration de l'utilisation des sources de données administratives issues d'un large éventail d'organismes publics nationaux. Le sous-programme a également continué à faire des progrès s'agissant de permettre aux pays de rejoindre le Système d'information centralisé à l'appui des objectifs de développement durable, où les pays peuvent développer leurs bases de données de référence nationales sur les objectifs et communiquer les informations à la base de données de référence mondiale de l'ONU. En outre, il a lancé une initiative pour aider les pays à mettre en place des bases de données de référence nationales novatrices sur la COVID-19, en reliant différentes sources de données et en fournissant des données sur une plateforme d'information géospatiale.
- 9.121 Le travail susmentionné a aidé 28 pays à utiliser des outils innovants pour produire, compiler et diffuser des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, mais n'a pas permis d'atteindre la cible de 40 pays fixée dans le projet de budget-programme pour 2020. Le gel des embauches et le nombre élevé de postes vacants qui n'ont pu être pourvus en conséquence ont retardé le déploiement prévu du Système d'information centralisé à l'appui des objectifs de développement durable.

#### Projet de plan-programme pour 2022

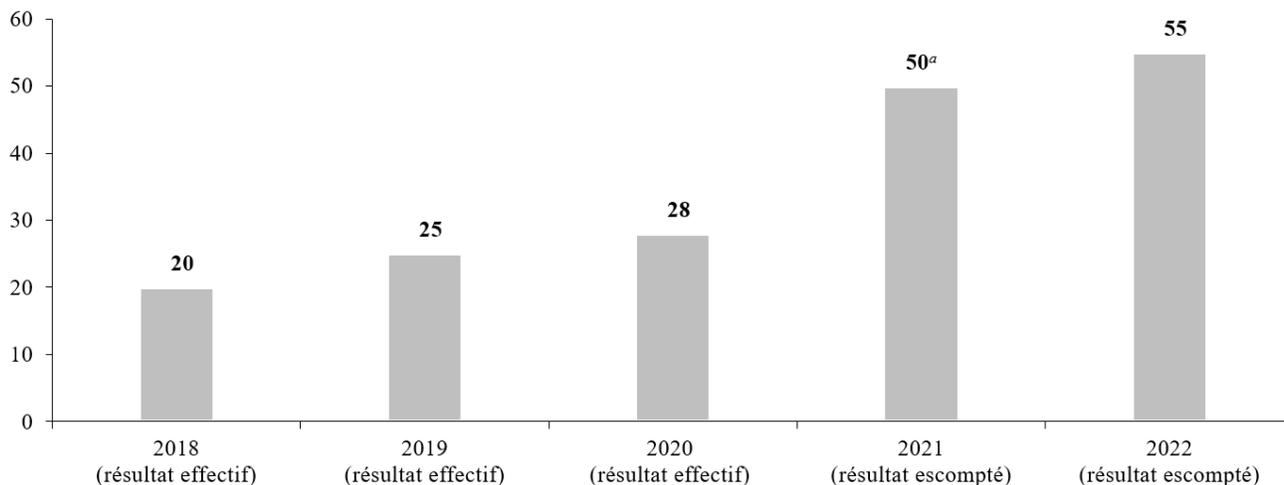
- 9.122 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de proposer un appui technique et une formation aux pays qui souhaitent adhérer au Système d'information centralisé à l'appui des objectifs de développement durable, notamment dans le cadre d'ateliers régionaux et sous-régionaux, et d'intensifier les activités qui relèvent de l'initiative de collaboration sur l'utilisation des sources de données administratives. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.VI).

---

<sup>10</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 9\)](#)].

Figure 9.VI

**Mesure des résultats : nombre total d'États Membres qui utilisent des sources de données non traditionnelles ou nouvelles pour compiler les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les publier sur les portails nationaux de communication de l'information**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : Data for Now – des données actualisées pour les objectifs de développement durable<sup>11</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 9.123 Le sous-programme a mené des travaux dans les huit pays pilotes concernés par l'initiative Data for Now, en mettant l'accent sur le Bangladesh, la Colombie et le Sénégal, pour lesquels un projet spécifique, couvrant des activités relatives à certains objectifs de développement durable, a été lancé. Il a ainsi pu apporter un soutien ciblé dans les domaines de travail choisis par les pays. En outre, avec le concours des autres partenaires principaux de l'initiative Data for Now, il a accompli des progrès dans les autres pays pilotes et a commencé à coopérer avec d'autres pays souhaitant rejoindre l'initiative. Les travaux réalisés aux fins de l'intégration de solutions de données novatrices dans les processus statistiques officiels des pays ont contribué à une plus grande disponibilité de données à jour sur les domaines prioritaires choisis par les pays du projet.
- 9.124 Le travail susmentionné a aidé huit pays pilotes à utiliser de nouvelles sources de données, méthodes et technologies pour combler les lacunes critiques en matière de données et fournir en temps utile des données qui accélèrent les progrès aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir que 10 pays supplémentaires aient accès aux nouvelles solutions de données validées au cours de la première phase de l'initiative et que six autres pays testent de nouvelles solutions sur d'autres cibles associées aux objectifs de développement durable et sujets, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2021. Le fait que la cible fixée n'ait pas été atteinte s'explique principalement par la difficulté de garantir un financement suffisant pour progresser aussi rapidement que prévu et par les retards pris dans l'ensemble des activités en raison des postes essentiels non pourvus parmi le personnel responsable de l'exécution de l'initiative, du fait de la crise de liquidités. Toutefois, des travaux ont été entrepris dans le cadre du sous-programme afin d'aider d'autres pays à utiliser de nouvelles solutions de données.

<sup>11</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [[A/75/6 \(Sect. 9\)](#)].

**Projet de plan-programme pour 2022**

9.125 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on proposera une formation et un appui technique aux nouveaux pays qui souhaitent se joindre à l'initiative, en coopération avec les autres partenaires principaux et avec des partenaires supplémentaires qui peuvent offrir des solutions novatrices. La mise en œuvre dépendra de la disponibilité des ressources nécessaires pour aider les pays et du recrutement aux postes vacants. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.12).

Tableau 9.12  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)<sup>a</sup></i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Les pays et partenaires de l'ensemble de l'écosystème des données conviennent que pour répondre à la demande de données liée au Programme 2030, il faut de toute urgence trouver de nouvelles solutions normalisées et compatibles qui permettent de tirer parti des nouvelles technologies et sources de données, au moyen de partenariats entre les autorités nationales de statistique et le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et les établissements de recherche (Déclaration de Doubaï, octobre 2018)	Le lancement de l'initiative Data for Now permet à huit pays pilotes d'utiliser de nouvelles sources de données, méthodes et technologies pour combler les lacunes critiques en matière de données et fournir en temps utile des données qui accélèrent les progrès aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable	Un pays supplémentaire a accès aux nouvelles solutions de données validées au cours de la première phase de l'initiative par les huit pays initiaux et teste de nouvelles solutions sur d'autres cibles associées aux objectifs de développement durable et sujets. Dans l'ensemble, cinq cibles disposent de solutions de mesure nouvelles, qui ont fait l'objet de tests	Dix pays supplémentaires ont accès aux nouvelles solutions de données validées au cours de la première et deuxième phases de l'initiative et six autres pays testent de nouvelles solutions sur d'autres cibles associées aux objectifs de développement durable et sujets. Dans l'ensemble, cinq cibles supplémentaires disposent de solutions de mesure nouvelles, qui ont fait l'objet de tests	Cinq pays supplémentaires ont accès aux nouvelles solutions de données validées au cours de la première et deuxième phases de l'initiative et cinq autres pays testent de nouvelles solutions sur d'autres cibles associées aux objectifs de développement durable et sujets. Dans l'ensemble, cinq cibles supplémentaires disposent de solutions de mesure nouvelles, qui ont fait l'objet de tests

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : adoption d'une approche intégrée des politiques environnementales et économiques au moyen du Système de comptabilité environnementale et économique**

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 9.126 La nature interdépendante des objectifs de développement durable exige qu'on adopte une approche intégrée en matière de politiques, qui tienne en particulier compte de l'importance de l'environnement pour l'économie et la société. La comptabilisation du capital naturel offre un moyen systématique de mesurer les stocks et les flux de capital naturel et leurs liens avec l'économie, ainsi que d'en rendre compte, et fournit ainsi des données intégrées utiles à l'élaboration de politiques durables. Depuis l'adoption par la Commission de statistique, en 2012, du Système de comptabilité environnementale et économique comme norme statistique internationale pour la comptabilisation du capital naturel, le nombre de pays qui l'utilisent a fortement augmenté, ce qui a été rendu possible par l'adoption d'une approche de la mise en œuvre et de l'utilisation des comptes mobilisant tous les services de l'État. Dans le cadre du sous-programme, on a facilité la participation des communautés de producteurs et d'utilisateurs en établissant des données intégrées sur les liens entre environnement et économie et en utilisant ensuite ces données pour élaborer des politiques intégrées et globales. En particulier, les pouvoirs publics ont utilisé les comptes pour mieux comprendre la relation entre l'environnement et le développement et la prospérité économiques, afin de favoriser la mise en œuvre du Programme 2030.

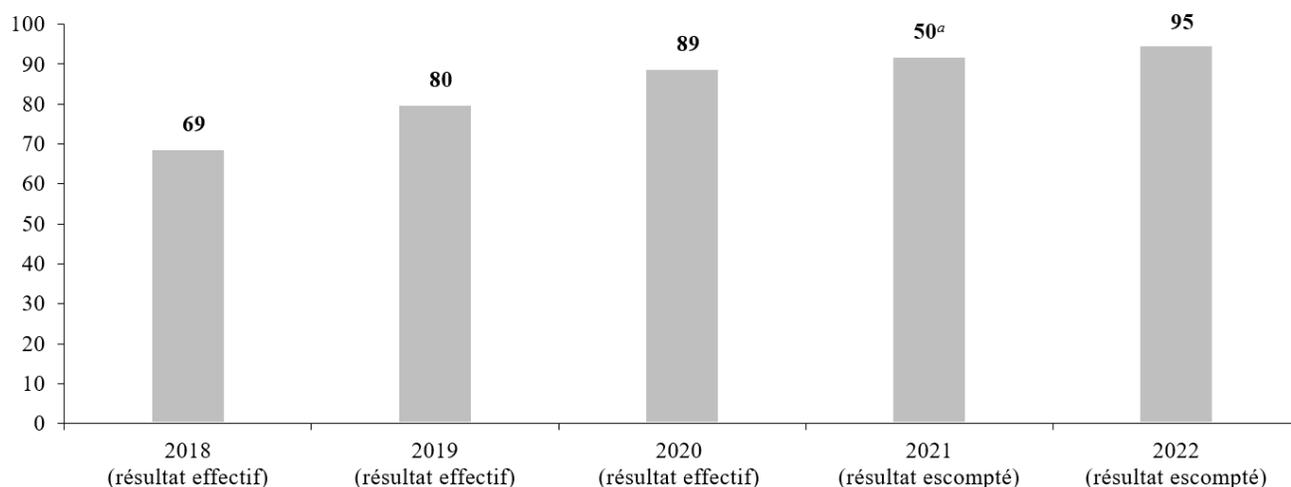
*Enseignements tirés et changements prévus*

- 9.127 L'enseignement tiré est le suivant : la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique nécessite que le dialogue et la coopération avec toutes les parties prenantes soient rapidement mis en place, afin de mieux faire connaître les comptes et d'accroître leur utilisation dans le cadre de l'élaboration des politiques. Le Système est une norme statistique relativement nouvelle, et les premières expériences de mise en œuvre ont montré qu'il importait de mobiliser au plus tôt les producteurs et les utilisateurs des comptes, dans le cadre d'activités d'éducation et de renforcement des capacités, de partenariats interinstitutionnels et de l'établissement de liens entre les comptes et les politiques. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on fournira des services de renforcement des capacités aux organismes nationaux de statistique et aux utilisateurs des comptes afin de s'intéresser à la façon dont le Système peut répondre aux besoins en matière de politiques créés par le Programme 2030, l'Accord de Paris, l'économie circulaire, le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres initiatives. On continuera de développer cette approche dans les projets actuels qui relèvent du sous-programme, tels que le projet de comptabilisation du capital naturel et d'évaluation de la valeur des services écosystémiques exécuté avec l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde et le Mexique.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.128 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la mise en œuvre et l'utilisation accrues du Système de comptabilité environnementale et économique, mises en évidence dans le cadre de la récente Évaluation mondiale relative à la comptabilité environnementale et économique et aux statistiques connexes. L'Évaluation mondiale est une enquête régulièrement menée auprès des États Membres qui fournit des informations sur la mise en œuvre du Système au niveau mondial. Celle-ci n'a cessé de progresser régulièrement ces dernières années. En 2018, 69 pays avaient mis en place le Système, chiffre qui est passé à 80 en 2019. L'Évaluation mondiale a révélé qu'il s'établissait à 89 pays en 2020. Compte tenu des plans de renforcement des capacités et de mobilisation des utilisateurs du sous-programme, il est prévu que ce chiffre continue d'augmenter en 2021 et en 2022.

Figure 9.VII  
**Mesure des résultats : nombre de pays qui utilisent le Système de comptabilité environnementale et économique (résultat cumulé)**



### Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.129 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### *Résolutions de l'Assemblée générale*

<p><a href="#">68/261</a>      Principes fondamentaux de la statistique officielle</p> <p><a href="#">69/266</a>      Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable</p>	<p><a href="#">69/282</a></p> <p><a href="#">71/313</a></p>	<p>Journée mondiale de la statistique</p> <p>Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030</p>
--	---	---

#### *Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

<p>2006/6</p> <p>2011/24</p> <p><a href="#">2013/21</a></p> <p><a href="#">2014/31</a></p> <p><a href="#">2015/10</a></p> <p><a href="#">2016/27</a></p> <p><a href="#">2018/2</a></p>	<p>Renforcement des capacités statistiques</p> <p>Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale</p> <p>Principes fondamentaux de la statistique officielle</p> <p>Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable</p> <p>Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)</p> <p>Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale</p> <p>Organisation des travaux et méthodes de travail futures du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques</p>	<p><a href="#">2018/14</a></p> <p>2019/230-235</p> <p><a href="#">2020/5</a></p> <p>2020/211</p> <p>2021/217</p>	<p>Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe</p> <p>Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques sur les travaux de sa session de 2019 – recommandations 1 à 5</p> <p>Renforcement de la coordination des programmes statistiques dans le système des Nations Unies</p> <p>Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa cinquante et unième session et ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-deuxième session</p> <p>Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa dixième session et ordre du jour provisoire et dates de sa onzième session</p>
--	--	--	--

## Produits

9.130 On trouvera dans le tableau 9.13 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.13

### Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>22</b>	<b>19</b>
1. Rapports destinés à la Commission de statistique	16	16	16	16
2. Documents destinés au Comité des contributions	2	2	4	2
3. Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	–	–	1	–
4. Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	1	1	1	1
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>119</b>	<b>129</b>	<b>109</b>	<b>151</b>
5. Réunions de la Commission de statistique	7	8	7	7
6. Réunions du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	–	–	10	–
7. Réunions du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	6	2	6	6
8. Réunions d'experts sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, ainsi que sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	106	119	86	138
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
9. Projets sur les statistiques économiques	1	1	1	1
10. Projets sur les statistiques démographiques et sociales	–	1	–	–
11. Projets sur les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale	2	2	2	3
12. Projets sur les objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	2	3	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>36</b>
Publications sur les statistiques économiques				
13. <i>International Trade Statistics Yearbook, Volumes I and II</i> (non disponible en français)	2	2	2	2
14. <i>National Accounts Statistics: Analysis of Main Aggregates</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
15. <i>National Accounts Statistics: Main Aggregates and Detailed Tables, Parts I-V</i> (non disponible en français)	5	5	5	5

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
16. <i>Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique</i>	–	–	1	–
17. <i>Manuel sur les statistiques des entreprises</i>	–	–	1	–
18. <i>Manuel sur les données du système d'identification automatique</i>	–	–	1	–
19. <i>Manuel sur la classification des fonctions essentielles des entreprises</i>	–	–	–	1
20. <i>Classification centrale de produits</i>	–	–	–	1
Publications sur les statistiques démographiques et sociales				
21. <i>Annuaire démographique</i>	1	1	1	1
22. <i>Population and Vital Statistics Report, Series A</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
23. <i>Handbook on Civil Registration, Vital Statistics and Identity Management Systems: Communication for Development</i> (non disponible en français)	–	–	1	–
24. <i>The World's Women 2020: Trends and Statistics</i>	1	1	–	–
25. <i>Révision des Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales</i>	–	–	–	1
26. <i>Manuel sur les recensements de la population et des logements basés sur des registres</i>	–	–	–	1
Publications sur les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale				
27. <i>Electricity Profiles</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
28. <i>Energy Balances</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
29. <i>Energy Statistics Pocketbook</i> (non disponible en français)	1	1	1	1
30. <i>Annuaire des statistiques de l'énergie</i>	1	1	1	1
31. <i>Cadre intégré d'information géospatiale</i>	1	–	–	–
32. <i>Publications sur la comptabilisation du capital naturel</i>	–	4	–	–
33. <i>System of Environmental Economic Accounting – Ecosystem Accounting</i> (non disponible en français)	–	–	1	–
34. <i>Ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs relatifs aux changements climatiques</i>	–	–	–	1
35. <i>Mesurer la durabilité du tourisme</i>	–	–	–	1
Publications sur les objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux				
36. <i>Annuaire statistique</i>	1	1	1	1
37. <i>Monthly Bulletin of Statistics</i> (non disponible en français)	12	12	12	12
38. <i>Livre de poche des statistiques mondiales</i>	1	1	1	1
39. <i>Rapport sur les objectifs de développement durable</i>	1	1	1	1
40. <i>Handbook on Management and Organization of National Statistical Systems – Overview</i> (non disponible en français)	1	–	–	–
41. <i>Tableau montrant les progrès accomplis par rapport aux indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable</i>	–	–	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>26</b>	<b>38</b>	<b>26</b>	<b>34</b>
42. <i>Activités ou documentation techniques sur les statistiques économiques</i>	4	3	4	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
43. Activités ou documentation techniques sur les statistiques démographiques et sociales	2	2	2	2
44. Activités ou documentation techniques sur les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale	3	11	3	4
45. Activités ou documentation techniques sur les objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux	17	22	17	24

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : consultations et conseils sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

**Bases de données et supports numériques** : bases de données sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, ainsi que sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux, les données couvrant plus de 200 territoires statistiques (régions et pays compris).

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : programmes et supports d'information et manifestations sur les statistiques économiques, démographiques et sociales, les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale, ainsi que sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les domaines statistiques transversaux.

## Sous-programme 5 Population

### Objectif

- 9.131 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre de mieux cerner les tendances démographiques, de mieux faire comprendre les liens qui existent entre les changements démographiques et le développement durable aux responsables de l'élaboration des politiques et au grand public, grâce à des données factuelles, et de renforcer les moyens dont dispose la communauté internationale pour véritablement faire face aux problèmes de population actuels et à ceux qui se dessinent et tenir compte des aspects démographiques dans le programme de développement international.

### Stratégie

- 9.132 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on établira des études sur les questions liées à la croissance démographique, au vieillissement de la population, aux migrations, à l'urbanisation, à la fécondité, à la planification familiale, à la mortalité et à d'autres aspects démographiques en lien avec le développement durable. Ces activités mettront l'accent et s'appuieront sur la production d'estimations et de projections démographiques, l'analyse de tendances démographiques et l'évaluation de politiques démographiques. On produira des ensembles de données complets sur des sujets choisis, ainsi que des rapports de synthèse sur ces sujets et un rapport annuel sur une grande tendance démographique définie. Les ensembles de données comprendront des résultats consolidés pour des groupes de pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique. Il est également prévu que l'on diffuse des données, des informations et des conclusions sur des questions démographiques utiles pour l'élaboration de politiques sur le site Web du sous-programme et par d'autres moyens de sensibilisation et de

communication. On fournira en outre un appui, sur demande, au développement des capacités en matière de données et d'analyse démographiques, tant aux pays qu'aux équipes de pays des Nations Unies.

- 9.133 Le sous-programme continuera de fournir un appui fonctionnel aux organes intergouvernementaux de l'ONU, en particulier à la Commission de la population et du développement, notamment en préparant les rapports du Secrétaire général et en organisant des réunions d'experts et des tables rondes. Il aidera les États à évaluer les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement tenue en 1994, et dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs de développement durable du Programme 2030, en mettant particulièrement l'accent sur le suivi au niveau mondial des indicateurs relatifs aux objectifs concernant la santé procréative, les migrations internationales et la mortalité maternelle et juvénile, souvent en partenariat avec d'autres entités du système des Nations Unies. En outre, il continuera d'améliorer les estimations et les projections de l'ONU concernant la population mondiale.
- 9.134 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en étudiant les liens entre la COVID-19 et les phénomènes démographiques, y compris la mortalité, le vieillissement de la population, la fécondité, la planification familiale et les migrations internationales et en incluant ces analyses dans des publications et des documents techniques, selon qu'il convient.
- 9.135 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) amélioration de l'accès aux données et aux rapports sur les questions démographiques pour les pouvoirs publics et d'autres utilisateurs, et augmentation de l'utilisation des données et des conclusions du sous-programme dans les travaux des parties prenantes ;
  - b) meilleure connaissance des tendances démographiques et de leurs liens avec le développement durable grâce à des données précises et à des rapports utiles à l'élaboration de politiques, que les États Membres et d'autres parties intéressées pourront utiliser dans la planification des politiques et du développement.
- 9.136 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de faire progresser l'utilisation par la communauté internationale d'informations scientifiquement fondées sur les incidences démographiques de la pandémie, en particulier sur la mortalité.

### **Exécution du programme en 2020**

- 9.137 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

### **Renforcement du suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable**

- 9.138 Le sous-programme joue un rôle de premier plan s'agissant de faciliter le suivi mondial de plusieurs cibles associées aux objectifs de développement durable, en tant que responsable, coresponsable ou producteur des données nécessaires au suivi de quatre indicateurs relatifs aux objectifs. Les données pour deux de ces indicateurs sont issues de l'enquête sur la population et le développement menée par l'ONU auprès des gouvernements, sondage majeur sur les politiques démographiques qui était autrefois réalisé tous les quatre à six ans. En étroite collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, l'OCDE et le Fonds des Nations Unies pour la population, le sous-programme a permis d'accroître la couverture nationale des données recueillies dans le cadre de l'enquête. Cette dernière est utilisée depuis 2018 pour obtenir les données nationales nécessaires au suivi des indicateurs 5.6.2 et 10.7.2 relatifs aux objectifs de développement durable. Elle a également été adaptée pour répondre aux nouvelles questions grâce à l'ajout en 2020 d'une question visant à évaluer l'incidence de la COVID-19 sur les politiques de gestion des migrations internationales. La

portée et la durée couvertes par la treizième enquête, menée pendant la période 2020-2021, ont été limitées aux seules questions strictement nécessaires pour actualiser la mesure des indicateurs 5.6.2 et 10.7.2.

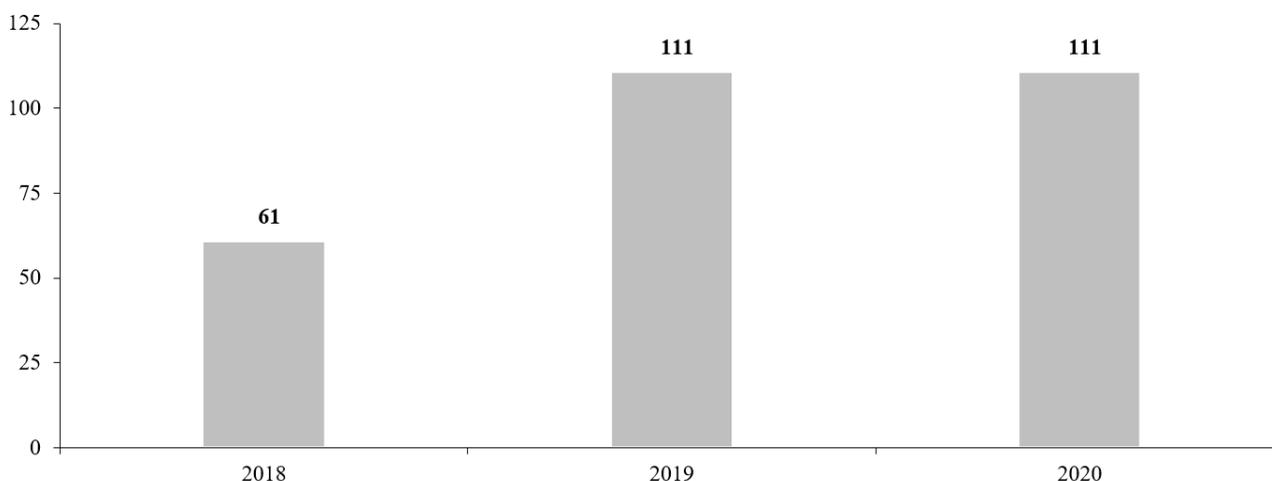
- 9.139 Dans le cadre du sous-programme, on a également réalisé un examen et un recensement sans précédent des données et estimations disponibles sur la fécondité des adolescentes (indicateur 3.7.2 relatif aux objectifs de développement durable) pour les filles âgées de 10 à 14 ans, une tranche d'âge explicitement mentionnée dans la définition de l'indicateur mais pour laquelle aucune information n'avait été systématiquement évaluée ou recueillie.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.140 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les 111 États Membres qui ont un meilleur accès à des informations comparables au niveau international pour suivre les progrès réalisés au regard des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable 5.6.2, sur l'accès à la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation, et 10.7.2, sur les politiques qui facilitent la migration ordonnée, sûre, régulière et responsable (voir la figure 9.VIII).

Figure 9.VIII

**Mesure des résultats : nombre de pays qui disposent d'informations comparables aux fins du suivi des indicateurs 5.6.2 et 10.7.2 relatifs aux objectifs de développement durable (résultat cumulé)**



**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

- 9.141 En 2020, en raison de la COVID-19, le sous-programme a annulé les réunions formelles de la Commission de la population et du développement. Néanmoins, il a facilité la tenue en ligne de consultations informelles sur des projets de propositions, ainsi qu'un nombre sans précédent de réunions du Bureau face aux circonstances inhabituelles. Il a également dû modifier son approche des réunions des groupes d'experts, en les organisant en ligne plutôt qu'en présentiel.
- 9.142 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités et apporté des aménagements à d'autres, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces activités sont : la création d'un groupe technique consultatif pour l'estimation de la mortalité due à la COVID-19, en collaboration avec le sous-programme 4 (Statistiques) et l'Organisation mondiale de la Santé ; la coédition d'un volume spécial d'informations statistiques sur les incidences de la COVID-19 dans plusieurs domaines ; la modification du contenu de certaines publications programmées pour y inclure des informations sur les retombées de la COVID-19. Les produits qui ont été aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

- 9.143 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

### **Résultat 1 : amélioration de la disponibilité des données et des analyses pertinentes pour l'élaboration de politiques grâce à la rationalisation des rapports et à la diffusion multimodale<sup>12</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

- 9.144 Dans le cadre du sous-programme, on a lancé une nouvelle série de rapports consacrés aux grandes tendances démographiques. Le premier rapport, intitulé *Global Population Growth and Sustainable Development* (Croissance démographique mondiale et développement durable), présente la manière dont l'accroissement continu de la population mondiale est déterminé par les tendances de la fécondité, de la mortalité, des migrations internationales et de l'élan démographique. Il présente également un examen des liens entre croissance démographique et développement durable, en tenant compte des trois piliers de ce dernier : social, économique et environnemental. En raison de problèmes de liquidités survenus en 2020, la publication du rapport est reportée à 2021. En outre, on a publié des rapports de synthèse sur la planification familiale, le vieillissement de la population et les migrations internationales. Les manifestations de lancement ont été organisées à l'occasion de journées internationales afin d'accroître la visibilité des publications. On trouve dans chaque rapport de synthèse une présentation des liens entre le sujet abordé et la COVID-19. Le sous-programme a également lancé une nouvelle plateforme Web où diffuser ses publications, données, outils visuels et autres supports d'information.
- 9.145 Le travail susmentionné a facilité 750 000 téléchargements de données et d'informations depuis le site Web du sous-programme, soit une légère baisse du nombre de téléchargements par rapport à l'année précédente, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir une augmentation du nombre de téléchargements comme suite à la promotion du nouveau rapport annuel sur les grandes tendances, dont il est question dans le projet de budget-programme pour 2020. La légère baisse des téléchargements s'explique a priori par un nombre particulièrement élevé de téléchargements en 2019 en raison du lancement de la publication *World Population Prospects* (Perspectives de la population mondiale), qui a eu lieu le 17 juin 2019, sachant qu'il n'y a pas eu de lancement comparable en 2020. En outre, la migration du contenu relatif au sous-programme vers un nouveau site Web et la mise hors service de l'ancien site Web peuvent avoir influé sur le nombre de téléchargements dans une certaine mesure.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 9.146 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on publiera un troisième rapport sur les grandes tendances des migrations internationales et produira la prochaine série de rapports de synthèse sur la planification familiale et les migrations internationales. On assurera également la maintenance de la plateforme Web de diffusion et on veillera à la développer. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.14).

---

<sup>12</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 9\)](#)].

Tableau 9.14  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Rapports thématiques nombreux et longs ; recoupements entre les rapports complets et les rapports de synthèse	Élaboration d'une nouvelle série sur les grandes tendances démographiques en remplacement des rapports thématiques plus longs	750 000 téléchargements de données et d'informations à partir du site Web	Effets visibles du rapport sur les grandes tendances au niveau des références faites au rapport sur les sites Web et dans les articles	Augmentation du nombre annuel de références aux rapports sur les grandes tendances sur les sites Web et dans les articles, les rapports ou les déclarations des États ou d'autres parties prenantes

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : estimations et projections démographiques à l'échelle mondiale pour les objectifs de développement durable<sup>13</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

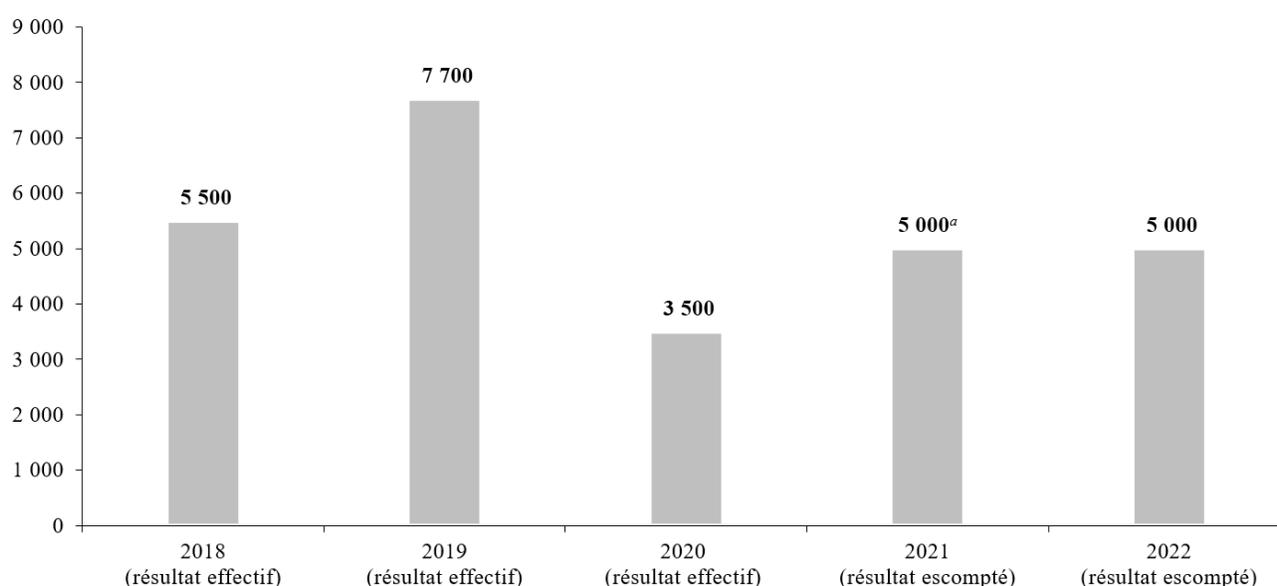
- 9.147 Dans le cadre du sous-programme, on a continué de promouvoir les données produites dans *World Population Prospects*, qui sont fréquemment utilisées aux fins de la planification des politiques, du suivi des objectifs de développement et de l'élaboration de modèles économiques, environnementaux et sanitaires. En 2020, ces données ont acquis une importance accrue au moment où le monde faisait face à la pandémie de COVID-19. Plus de 1 200 études portant sur les questions de population et de santé concernant la COVID-19 sont fondées sur *World Population Prospects* pour ce qui est des estimations mondiales de la population, notamment parmi les populations de personnes âgées. Les études qui s'appuyaient sur les données issues du sous-programme comprenaient des études de modélisation épidémiologique influentes qui ont été déterminantes pour orienter la prise de décision stratégique initiale dans plusieurs régions et pour aider les pays à adopter une action rapide, décisive et collective. Plus récemment, face à l'augmentation du nombre de données épidémiologiques disponibles, les données du sous-programme ont été utilisées dans un large éventail de nouveaux modèles pour affiner et évaluer différentes mesures de santé publique (par exemple, divers outils de planification liés à la COVID-19 aux fins de l'analyse de scénarios et des prévisions à court terme des décès dus à la COVID-19 dans les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire). Le sous-programme a également commencé à réorganiser et à mettre à jour son infrastructure informatique afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité de ses données démographiques mondiales. Il a continué de travailler à l'intégration de ses ensembles de données existants, qui étaient précédemment diffusés sous des formes et formats variés, dans un portail de données central afin d'améliorer l'accès du public à l'information.
- 9.148 Le travail susmentionné a contribué à une augmentation estimée à 3 500 du nombre d'articles où les données de *World Population Prospects* étaient citées en 2020, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée à 7 000 articles dans le projet de budget-programme pour 2021. Cette augmentation modeste en 2020 peut s'expliquer par un nombre particulièrement élevé de citations l'année précédente en raison du lancement de *World Population Prospects 2019*, ainsi que par des changements dans l'algorithme de recherche de Google.

<sup>13</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 9)].

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 9.149 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives aux estimations et aux projections démographiques à l'échelle mondiale au service des objectifs de développement durable. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on continuera de promouvoir les données et les publications de *World Population Prospects* après la nouvelle publication en 2021. En outre, on procédera à de nouvelles mises à jour des méthodes afin d'accroître l'utilité des estimations dans le cadre du suivi et de la planification de la réalisation des objectifs de développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.IX).

Figure 9.IX

**Mesure des résultats : nombre annuel de nouvelles citations de *World Population Prospects* dans des articles universitaires**

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : amélioration des estimations du nombre de migrants internationaux****Projet de plan-programme pour 2022**

- 9.150 L'ampleur croissante et la diversification des migrations internationales constituent l'une des principales tendances démographiques mondiales et sont étroitement liées au développement durable des pays d'origine, de transit et de destination. Les États Membres et les organisations internationales s'appuient sur les données précises et à jour sur le nombre de migrants internationaux, à savoir la population née à l'étranger à des instants donnés, produites dans le cadre du sous-programme. Les travaux au titre de ce résultat commenceront en 2021.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 9.151 L'enseignement tiré est le suivant : bien que les estimations précédentes du nombre de migrants aient été fréquemment citées et exploitées, il est nécessaire d'améliorer la cohérence, la transparence et la reproductibilité de ces estimations. Un autre problème observé est qu'il convient de mieux synchroniser la publication des produits analytiques, notamment la nouvelle série de rapports sur quatre grandes tendances démographiques, et les réunions et manifestations de l'ONU sur les thèmes connexes, afin d'accroître la visibilité de ces produits et de mieux les mettre à profit. Compte tenu

de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on entreprendra en 2021 les travaux requis pour produire en 2022 de meilleures estimations des migrations internationales, y compris une documentation qui évoque de manière plus explicite et détaillée les sources des données sous-jacentes, les ajustements opérés et les procédures d'estimation employées. Les estimations du nombre de migrants internationaux comprendront des données ventilées par âge, sexe et pays d'origine et de destination. Ces données serviront à l'élaboration du rapport *International Migration 2022: Highlights* (Migrations internationales 2022 : rapport de synthèse). La publication des produits analytiques sera synchronisée avec des réunions et manifestations que l'ONU tiendra en 2022 sur des thèmes connexes, tels que le premier Forum d'examen des migrations internationales, qui examinera les progrès réalisés dans l'application du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ou la Journée internationale des migrants.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.152 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'amélioration des connaissances des responsables de l'élaboration des politiques et du public sur les niveaux et les tendances de la population de migrants internationaux par pays de résidence et d'origine, les données étant également ventilées par âge et par sexe (voir le tableau 9.15).

Tableau 9.15  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	Les États Membres ont eu accès aux estimations de 2019 du nombre de migrants internationaux, ventilées par âge, sexe et pays d'origine et de destination	Les États Membres ont eu accès à une mise à jour du nombre de migrants internationaux, réalisée à l'aide de méthodes préexistantes, y compris à des données ajustées pour tenir compte des incidences de la COVID-19	Des améliorations de l'estimation du nombre de migrants internationaux sont mises à l'essai afin que les parties prenantes, notamment les États Membres, puissent mieux la mettre à profit	Les États Membres, les responsables de l'élaboration des politiques et le public ont de meilleures connaissances et ont accès à des données actualisées et améliorées sur le nombre de migrants internationaux

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 9.153 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

49/128	Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement	65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014
S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	68/4	Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement
57/299	Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida	71/1 72/281	Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants Journée internationale des envois de fonds à la famille

**Titre IV      Coopération internationale pour le développement**

<a href="#">73/195</a>	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	<a href="#">75/226</a>	Migrations internationales et développement
<a href="#">73/326</a>	Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales		

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

1994/2	Programme de travail dans le domaine de la population	1999/10	Accroissement, structure et répartition de la population
1995/55	Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	2005/213	Amélioration des travaux de la Commission de la population et du développement
1997/2	Migrations internationales et développement	<a href="#">2016/25</a>	Organisation des travaux et méthodes de travail futures de la Commission de la population et du développement
1997/42	Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement		

*Résolutions et décisions de la Commission de la population et du développement*

1997/2	Obligation de présenter des rapports incombant à la Commission de la population et du développement	2007/1	Changement de la structure par âge et ses conséquences sur le développement
1997/3	Programme de travail dans le domaine de la population	2008/1	Répartition de la population, urbanisation, migrations internes et développement
1998/1	Santé et mortalité	2009/1	Contribution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement
2000/1	Population, parité et développement		
2001/1	Population, environnement et développement		
2003/1	Population, éducation et développement	2010/1	Santé, morbidité, mortalité et développement
2004/1	Programme de travail dans le domaine de la population	2011/1	Fécondité, santé procréative et développement
2004/2	Suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	2012/1	Les adolescents et les jeunes
2005/1	Population, développement et VIH/sida et leur rapport avec la pauvreté	2013/1	L'évolution des migrations : aspects démographiques
2005/2	Contribution de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, sous tous ses aspects, à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire	2014/1	Évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement
		2016/1	Enrichissement des données démographiques à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030
2006/1	Méthodes de travail de la Commission de la population et du développement		Déclaration à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, telle qu'elle figure dans le rapport sur la cinquante-deuxième session de la Commission de la population et du développement ( <a href="#">E/2019/25-E/CN.9/2019/6</a> )
2006/2	Migrations internationales et développement		

## Produits

9.154 On trouvera dans le tableau 9.16 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.16

### Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	1	1	–	1
2. Rapports destinés à la Commission de la population et du développement	3	3	2	3
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>40</b>	<b>25</b>	<b>33</b>	<b>36</b>
3. Séances de l'Assemblée générale	7	7	–	7
4. Séances du Conseil économique et social	1	1	1	1
5. Réunions de la Commission de la population et du développement	24	14	24	24
6. Réunions d'experts portant sur des questions démographiques	8	3	8	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
7. <i>World Population Prospects: Highlights</i>	–	–	1	–
8. <i>Rapport sur la population et le développement</i>	1	–	–	–
9. <i>International Migration: Highlights</i> (non disponible en français)	1	1	–	1
10. <i>World Fertility and Family Planning: Highlights</i> (non disponible en français)	1	1	–	1
11. <i>World Population Ageing: Highlights</i> (non disponible en français)	–	1	–	–
12. <i>World Population Policies: Highlights</i>	–	–	1	–
13. <i>Population Megatrends</i>	1	–	1	1
14. Questionnaire pour la treizième enquête sur la population et le développement menée par l'ONU auprès des gouvernements	1	1	–	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
15. Grands ensembles de données sur les questions démographiques	2	2	2	2
16. Ensembles de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable	3	3	3	3
17. Rapports des réunions de groupes d'experts sur des questions démographiques	3	3	3	3
18. Études techniques sur des questions démographiques	4	4	4	4

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : réunions d'information à l'intention des États Membres et consultations avec ces derniers dans le cadre des travaux de la Commission de la population et du développement ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions relatives à la démographie et au développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

**Bases de données et supports numériques** : bases de données et ensembles de données concernant des questions de démographie.

---

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes d'information portant sur des questions démographiques ; manifestations spéciales sur des questions démographiques.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : conférences de presse, communiqués de presse et contenu relatifs à la Commission de la population et du développement publiés dans les médias sociaux ; communiqués de presse ou contenu publiés dans les médias sociaux visant à promouvoir le lancement de trois publications ou ensembles de données importants ; réponses aux demandes des États Membres, des médias, des entités des Nations Unies et d'autres parties intéressées.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : dispositifs de visualisation interactifs ou autres contenus Web portant sur des questions démographiques.

---

## **Sous-programme 6**

### **Politiques et analyse économiques**

#### **Objectif**

- 9.155 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les capacités nationales et la coordination internationale des politiques en matière de recensement et de gestion des risques macroéconomiques à court terme, d'élaborer des politiques socioéconomiques de développement à moyen et à long terme, et d'accélérer le développement durable, en particulier dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et d'autres pays en situation particulière.

#### **Stratégie**

- 9.156 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on élargira, dans le cadre du sous-programme, le champ d'application des outils de prévision et de simulation économiques afin d'évaluer les arbitrages permettant de promouvoir la croissance économique tout en réduisant la pauvreté et les inégalités et en renforçant la durabilité environnementale.
- 9.157 Il est également prévu que le sous-programme mette l'accent sur les pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés, en tant que secrétariat du Comité des politiques de développement, et privilégie et élargisse l'appui au développement des capacités à l'aide de travaux de recherche sur les politiques, d'analyses, de services consultatifs et d'ateliers de formation. Il fournira aussi des analyses dans le cadre du processus intergouvernemental relatif aux pays les moins avancés, ainsi que des thèmes annuels du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable, ce qui aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable.
- 9.158 En outre, le sous-programme analysera les difficultés rencontrées par les États Membres pour atteindre les objectifs de développement durable et proposera des stratégies et des politiques pour surmonter ces difficultés. En particulier, il examinera l'évolution rapide de la technologie, en s'intéressant aux avantages et aux inconvénients que celle-ci peut représenter et en définissant les stratégies et politiques nécessaires pour exploiter les avantages potentiels aux fins du développement durable et pour atténuer les éventuels effets négatifs. Il mettra en lumière l'importance du multilatéralisme pour surmonter les obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable et pour tirer parti des nouvelles technologies, sans qu'aucun pays ou groupe social ne soit laissé pour compte.
- 9.159 Il est également prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 au moyen d'orientations générales et de recommandations concernant la phase de relèvement, en s'appuyant sur l'aide au développement des capacités apportée au niveau des pays, des conseils pratiques et des notes d'information produites pendant la phase d'intervention

d'urgence, ainsi que sur d'autres travaux analytiques, y compris les avis du Comité des politiques de développement. On s'attachera en particulier à ce que des politiques aménagées restent en place tout au long du relèvement, dans un contexte marqué par de fortes contraintes créées par le niveau d'endettement et par une marge de manœuvre budgétaire limitée. Un autre aspect prioritaire sera le renforcement des capacités productives et la résolution des contraintes liées au commerce, en vue de favoriser le relèvement. Dans le cadre des orientations générales et des recommandations, on proposera également des options réalisables concernant des politiques macroéconomiques compatibles avec des modèles de croissance durable et inclusive, on tiendra explicitement compte des politiques de protection sociale et de promotion des investissements durables, en particulier dans les infrastructures, et on prendra en considération l'incidence sur les politiques de la numérisation accélérée de l'économie et d'autres innovations technologiques. L'appui apporté aux pouvoirs publics, en particulier dans les pays les moins avancés, sera étroitement lié à la fourniture d'un soutien axé sur la demande aux équipes de pays des Nations Unies et aux bureaux des coordonnateurs résidents. Le sous-programme sensibilisera les parties prenantes à ces questions et priorités et les aidera à mieux les comprendre, notamment en organisant des webinaires, en offrant des outils en ligne et des conseils et en participant aux travaux des équipes de pays des Nations Unies, et apportera des conseils et une assistance en matière de politiques au niveau national en réponse aux demandes des pays, lorsque cela est possible et approprié.

- 9.160 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Meilleure prise en compte des priorités économiques, sociales et environnementales dans les stratégies et plans nationaux de développement ;
  - b) Meilleure coordination et prise de décision plus éclairée dans les pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés ;
  - c) Intensification des efforts multilatéraux qui favorisent le développement durable aux niveaux national et mondial.
- 9.161 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de mieux faire connaître aux États Membres les politiques qu'ils peuvent adopter aux fins d'un relèvement durable qui s'inscrit dans le droit fil du Programme 2030.

### **Exécution du programme en 2020**

- 9.162 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Accès à des possibilités d'action opportunes fondées sur des données factuelles pour répondre aux défis macroéconomiques et socioéconomiques posés par la COVID-19**

- 9.163 La pandémie et les mesures de confinement prises pour y faire face ont entraîné la pire crise de santé publique mondiale depuis plus d'un siècle et le plus grave revers économique depuis la Grande Dépression. En conséquence, une grande partie des gains obtenus en matière de développement durable depuis 2015 ont été perdus et l'exécution du Programme 2030 a été compromise. Le sous-programme a réagi à la crise en produisant un nombre plus élevé (15 en 2020) de notes d'orientation détaillées que l'année précédente. On trouvait dans ces notes des analyses de différents aspects économiques et sociaux de la crise et des conseils destinés à aider les pays à formuler des plans d'intervention d'urgence afin d'atténuer les effets de la crise et de préparer un relèvement durable. Par exemple, la note d'orientation n° 84, intitulée « Achieving SDGs in the wake of COVID-19: scenarios for policymakers » et publiée en août 2020, soit pendant la pandémie, présentait différents scénarios pour ce qui est des progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable en fonction des différentes politiques adoptées. D'autres notes d'orientation ont permis de revoir régulièrement les projections macroéconomiques du sous-programme grâce à des mises à jour mensuelles qui tenaient compte des incidences de la crise sur diverses questions macroéconomiques et présentaient des possibilités d'action concrètes. Les notes d'orientation concernaient également

les mesures prises face à la COVID-19 dans le contexte de l'examen triennal de la catégorie des pays les moins avancés et ont été complétées par une base de données sur le suivi de l'évolution de la pandémie dans ces pays. Le sous-programme a aussi aidé le Comité des politiques de développement à réaliser l'étude approfondie qui lui avait été confiée sur l'impact de la COVID-19 sur les pays les moins avancés et les pays sortant de cette catégorie, et a apporté son expertise aux discussions sur le relèvement après la COVID-19.

- 9.164 En outre, le sous-programme a organisé une série de webinaires pour sensibiliser aux difficultés créées par la crise et présenter les possibilités d'action disponibles. Il a adapté plusieurs de ses projets de renforcement des capacités afin de remédier directement à certaines de ces difficultés et a proposé des ateliers en ligne et d'autres options de formation pour poursuivre ses travaux de renforcement des capacités, malgré les restrictions imposées par les mesures de confinement. Par exemple, il a fourni un soutien en matière de modélisation et a coopéré étroitement avec les bureaux des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans certains pays, comme le Bangladesh, le Cambodge, la Mongolie et la République démocratique populaire lao, en vue d'évaluer différents plans d'intervention macroéconomique et sociale face à la COVID-19. Il a également apporté un appui sous la forme d'analyses et d'activités de développement des capacités à divers pays, ainsi qu'aux bureaux des coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies dans les pays devant sortir de la catégorie des pays les moins avancés, les aidant ainsi à mieux comprendre les conséquences de la pandémie sur les perspectives de reclassement.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.165 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les États Membres ont eu accès à 15 produits analytiques et recommandations destinés aux décideurs et à la communauté internationale et traitant des retombées socioéconomiques de la COVID-19 et des priorités de développement à long terme en faveur d'un relèvement durable.

Tableau 9.17  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Les États Membres ont accès à une série de recommandations, qui figurent dans 15 notes d'orientation et présentent des possibilités d'action face aux difficultés créées par la COVID-19

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

- 9.166 En 2020, en raison de la pandémie, le sous-programme a annulé trois réunions de groupes d'experts qui devaient se tenir en présentiel et la participation aux réunions préparatoires sur les pays les moins avancés. En outre, plusieurs projets, notamment l'appui aux bureaux des coordonnateurs résidents aux fins de l'élaboration d'une analyse commune de pays, ont dû être modifiés. Les réunions des groupes d'experts ont été remplacées en partie par des réunions virtuelles et des échanges avec des experts externes. Les réunions virtuelles et l'échange de perspectives n'ont pas généré le même niveau de contributions intellectuelles, étant donné que les discussions à distance ont tendance à être moins complètes. Par conséquent, le sous-programme n'a pas donné lieu au même nombre de supports techniques que prévu initialement.
- 9.167 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme. Ces activités ont consisté notamment à réaliser une étude sur l'impact de la COVID-19 sur les pays les moins avancés, conformément au nouveau mandat établi dans la résolution [2020/10](#) du Conseil économique et social. En outre, on a

mis au point un plus grand nombre de notes d'orientation, de documents de travail et de séminaires en ligne liés à la COVID-19 afin d'aider les États Membres. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### Résultats escomptés pour 2022

- 9.168 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### Résultat 1 : politique intégrée aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable<sup>14</sup>

##### Exécution du programme en 2020

- 9.169 Dans le cadre du sous-programme, on a continué de promouvoir des analyses et des approches intégrées en matière de politiques en vue d'accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable, et ce dans plusieurs produits analytiques, notamment *World Economic Situation and Prospects* (Situation et perspectives de l'économie mondiale), *World Social Report* (Rapport sur la situation sociale dans le monde) et l'étude approfondie sur l'impact de la COVID-19 sur la catégorie des pays les moins avancés.
- 9.170 Le sous-programme a également aidé cinq pays à promouvoir la cohérence des politiques en renforçant les capacités d'analyse relatives au climat, aux terres, à l'énergie et à l'eau et en intégrant ces approches dans les processus de planification et de formulation des politiques. En outre, de nombreuses activités du programme de renforcement des capacités sur l'utilisation d'outils de modélisation relatifs au climat, aux terres, à l'énergie et à l'eau sont passées à un format virtuel, et le sous-programme s'est associé au PNUD pour dispenser une formation sur l'approche climat, terres, énergie et eau à huit pays de la région Asie-Pacifique afin de faciliter la formulation des contributions déterminées au niveau national.
- 9.171 Le sous-programme a également produit des analyses en temps réel des répercussions macroéconomiques de la COVID-19 tout au long de 2020 sur différents aspects des objectifs de développement durable. Ces répercussions ont été évaluées au niveau de l'emploi, du commerce, du tourisme et des investissements dans divers groupes de pays et de régions. L'analyse en temps réel et la mise à jour semestrielle de *World Economic Situation and Prospects 2020* ont alimenté les discussions et les débats stratégiques lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Elles ont également éclairé l'élaboration des éléments de langage et des notes d'information établis pour le Secrétaire général, la Vice-Secrétaire générale, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et d'autres hauts fonctionnaires.
- 9.172 Le travail susmentionné, qui faisait fond sur les contributions apportées par le sous-programme les années précédentes, ont contribué à l'augmentation du nombre d'examen nationaux volontaires présentés au forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2020, attestant de l'adoption d'une politique plus intégrée dans le cadre des stratégies nationales de développement, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020. La majorité des 47 pays qui ont établi et présenté leurs examens nationaux volontaires ont fait état du caractère plus intégré des politiques dans leurs stratégies de développement.

##### Projet de plan-programme pour 2022

- 9.173 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on élargira et approfondira l'analyse des politiques intégrées qui favorisent la réalisation des objectifs de

---

<sup>14</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 9)].

développement durable, en examinant en particulier les incidences de la COVID-19 et les efforts de relèvement. On proposera aux pays des possibilités d'action en faveur du relèvement et du développement, en accordant une importance particulière aux pays les moins avancés et à la stratégie qui leur permettra d'effectuer une transition sans heurt au sortir de cette catégorie. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.18).

Tableau 9.18  
**Mesure des résultats**

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
L'analyse des examens nationaux volontaires effectuée par le forum politique de haut niveau révèle l'absence de politique intégrée	Un nouvel indicateur, fondé sur la documentation des réunions du forum politique de haut niveau de 2018 et 2019, est élaboré pour évaluer l'adoption d'une politique intégrée	40 des 47 examens nationaux volontaires présentés par les pays au forum politique de haut niveau attestent de l'adoption d'une politique intégrée	L'appui à la prise en compte de politiques intégrées dans l'analyse commune de pays et le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable est renforcé à l'aide d'outils de modélisation et de travaux de recherche sur les politiques, en vue d'accélérer l'action entreprise au niveau national en faveur du développement durable	On constate une augmentation du nombre de pays les moins avancés qui utilisent des politiques intégrées pour élaborer leur stratégie de transition sans heurt au sortir de cette catégorie

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2 : analyse économique approfondie des effets macroéconomiques et de l'impact sur le développement durable<sup>15</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 9.174 Le sous-programme a aidé six bureaux de coordonnateurs résidents à analyser et à évaluer les retombées socioéconomiques de la COVID-19 tout au long de l'année 2020, ce qui a donné aux bureaux des éléments utiles à l'élaboration des analyses communes de pays, du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'autres documents d'orientation établis au niveau national. Le dialogue suivi avec les bureaux des coordinateurs résidents a également permis au sous-programme de recueillir les informations macroéconomiques nécessaires aux niveaux national et régional, ce qui a contribué à renforcer les produits d'analyse issus du sous-programme et créé un cercle vertueux entre les analyses économiques et les analyses des politiques mondiales et nationales.
- 9.175 En outre, le sous-programme a apporté son soutien et sa collaboration à plusieurs bureaux de coordonnateurs résidents, tels que ceux du Bangladesh, du Myanmar, de la République démocratique populaire lao et du Timor-Leste, ainsi qu'au bureau régional pour le Pacifique (en accordant une

<sup>15</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 9)].

attention particulière aux Îles Salomon et au Vanuatu), concernant des questions liées au reclassement des pays les moins avancés. Dans ces pays les moins avancés, l'appui fourni a aidé les équipes de pays des Nations Unies et les pouvoirs publics à lancer des stratégies de transition sans heurt dans le cadre de leurs cycles nationaux de planification et d'établissement du budget, plutôt que dans le cadre d'un exercice distinct.

9.176 Dans le cadre du sous-programme, on a également aidé les coordonnateurs résidents et les pouvoirs publics des pays les moins avancés au moyen d'un service pilote d'aide au reclassement et à la transition. L'objectif de ce service pilote est d'étudier de nouvelles approches et idées qui permettraient de mieux anticiper les effets potentiels du reclassement à prendre en compte dans les plans de développement durable et les cadres de financement nationaux. Certaines de ces activités de renforcement des capacités prévues dans les pays ont dû être reportées à 2021 en raison de la pandémie. Toutefois, on a pu en adapter d'autres en organisant des ateliers virtuels et en facilitant le partage des connaissances entre les pays les moins avancés en voie de reclassement, ce qui a contribué à l'exécution du programme.

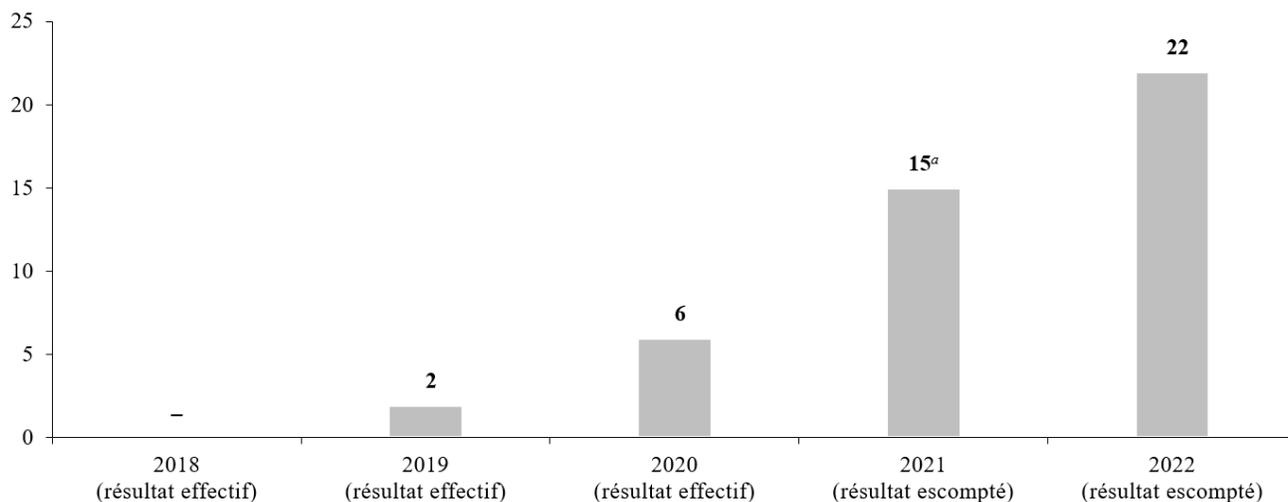
9.177 Le travail susmentionné a facilité la prise en compte des recommandations et des analyses macroéconomiques issues du sous-programme dans les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable de six pays, ce qui a permis d'atteindre la cible de six pays fixée dans le projet de budget-programme pour 2021.

#### Projet de plan-programme pour 2022

9.178 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on fournira un appui aux pays et collaborera avec les bureaux des coordonnateurs résidents s'agissant d'élaborer les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, au moyen de contributions analytiques et d'activités de renforcement des capacités sur les questions macroéconomiques et les questions relatives au reclassement des pays les moins avancés. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.X).

Figure 9.X

**Mesure des résultats : nombre annuel de pays qui tiennent compte d'analyses macroéconomiques et de recommandations sur la sortie de la catégorie des pays les moins avancés dans leurs analyses communes de pays et plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : renforcement de l'expertise macroéconomique et des connaissances concernant les possibilités d'action aux fins du relèvement après la pandémie de COVID-19 et de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable**

**Projet de plan-programme pour 2022**

- 9.179 L'économie mondiale a subi un choc profond dont les conséquences structurelles considérables auront un impact sur la croissance, les marchés du travail, la situation budgétaire des pays, l'évolution de la dette mondiale, le commerce mondial, les flux financiers, les inégalités, la prestation des services publics et d'autres indicateurs du développement. Dans le cadre du sous-programme, on mettra à jour les prévisions de croissance et d'autres grandes variables macroéconomiques pour 2022 sur la base des informations disponibles les plus récentes et d'hypothèses raisonnables concernant la pandémie et les politiques adoptées face à ses effets. On a apporté un soutien analytique et intergouvernemental, notamment par l'intermédiaire du Comité des politiques de développement, en particulier en ce qui concerne les mesures à prendre dans le contexte du relèvement après la COVID-19 et de la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés. Ces activités constituent la base des conseils sur les politiques à adopter, des orientations et du renforcement des capacités qui seront fournis au cours de l'année aux équipes de pays des Nations Unies, aux bureaux des coordonnateurs résidents et aux pouvoirs publics, et qui, à leur tour, serviront de fondement économique à une approche intégrée de l'élaboration des politiques visant à soutenir les efforts de relèvement pour reprendre et accélérer les progrès dans l'exécution du Programme 2030.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 9.180 L'enseignement tiré est le suivant : on a appris à répondre au mieux à la forte demande des bureaux des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies en matière de soutien et de renforcement des capacités pour intégrer pleinement les questions macroéconomiques et autres questions de développement dans l'analyse et les plans de relèvement des pays, ce qui a accru la charge qui revient au sous-programme s'agissant de fournir des contributions et des orientations stratégiques dans ce domaine. Ne disposant pas des ressources nécessaires pour le faire au niveau de chaque pays, le sous-programme a réfléchi aux moyens les plus efficaces de mettre à profit son expertise pour répondre aux besoins au niveau national, notamment au moyen de projets de renforcement des capacités existants et nouveaux et d'autres modalités. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on tirera parti des plateformes numériques désormais disponibles et mettra davantage l'accent sur la coopération avec d'autres organismes du système des Nations Unies pour le développement, y compris les organismes non résidents, tout en affinant les produits de recherche du sous-programme en fonction des besoins exprimés par les bureaux des coordonnateurs résidents, les équipes de pays des Nations Unies et les pouvoirs publics, en particulier dans les pays les moins avancés. En outre, pour que l'appui fourni soit pertinent, on se penchera sur deux questions thématiques qui ont fait l'objet d'une attention croissante en raison de la crise sanitaire : a) l'influence de plus en plus forte des nouvelles technologies sur la structure de l'économie et d'autres dimensions du développement, en particulier la numérisation rapide de l'activité économique ; b) les incidences du vieillissement de la population qui se produit à l'échelle mondiale. Concernant cette dernière question, les aspects spécifiques à prendre en considération sont notamment les possibilités offertes par la technologie pour améliorer la productivité et permettre aux travailleurs âgés de continuer à participer au marché du travail, ainsi que l'importance croissante de l'économie des services à la personne.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.181 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que les États Membres ont accès à des recommandations sur les mesures à prendre face à l'influence des nouvelles technologies sur la structure de l'économie et aux incidences du vieillissement que connaît la population.

Tableau 9.19  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Les États Membres ont accès à des recommandations sur la manière de faire face aux incidences à court et à long terme de la COVID-19 sur le développement durable	Les États Membres ont de meilleures connaissances et analyses à disposition concernant les avantages et les défis économiques et sociaux que représentent les nouvelles technologies	Les États Membres ont accès à des recommandations stratégiques sur deux nouvelles questions thématiques : l'influence des nouvelles technologies sur la structure de l'économie et les incidences du vieillissement que connaît la population

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.182 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

118 (II)	Rapports sur la situation et les tendances de l'économie mondiale	74/203	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
61/210	Intégration des économies en transition à l'économie mondiale	74/204 74/205	Produits de base
63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	74/217	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable		Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
68/18	Retrait de pays de la catégorie des pays les moins avancés		
73/240	Vers un nouvel ordre économique international	74/228	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance
74/197	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable	74/231	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
74/199	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable	74/232	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
74/200	Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement	74/233	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral
74/201	Commerce international et développement	74/234	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)
74/202	Système financier international et développement		

*Résolutions et décisions du Conseil économique et social*

1990/52	Rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière d'identification rapide, d'analyse et de prévision des tendances économiques mondiales	2011/274  2019/3	Examen de l'appui des Nations Unies aux petits États insulaires en développement  Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020
1998/46	Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes	2019/8	Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingt et unième session

**Produits**

9.183 On trouvera dans le tableau 9.20 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.20

**Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	1	1	3	1
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	2	2	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>28</b>	<b>18</b>	<b>30</b>	<b>22</b>
3. Séances de l'Assemblée générale	12	2	14	6
4. Séances du Conseil économique et social	6	8	8	6
5. Réunions du Comité des politiques de développement	10	8	8	10
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>2</b>	–	<b>2</b>	<b>0</b>
6. Projets sur le terrain relatifs au développement durable	2	–	2	–
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>34</b>	<b>45</b>
7. Séminaires de formation sur le développement durable	29	27	34	45
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
8. Publications sur l'économie mondiale	1	1	1	1
9. Note d'orientation établie par le Comité des politiques de développement	1	1	1	1
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>56</b>	<b>42</b>	<b>61</b>	<b>65</b>
10. Études de fond sur le développement, les questions nouvelles et l'économie mondiale	13	11	14	11
11. Exposés sur l'économie mondiale	25	2	25	4
12. Notes d'information mensuelles sur la situation économique mondiale	12	12	16	12

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
13. Rapports issus de réunions sur l'économie mondiale, le développement et les questions nouvelles	3	1	3	3
14. Rapports sur l'économie mondiale	2	–	2	–
15. Études de fond réalisées par le Comité des politiques de développement	1	1	1	11
16. Contribution technique aux analyses communes de pays et aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable	–	6	–	22
17. Notes d'orientation	–	9	–	2

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : notes d'orientation sur diverses questions thématiques économiques ou situations économiques nationales ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

**Bases de données et supports numériques** : appui aux pays les moins avancés et à leurs partenaires commerciaux au moyen du système de notifications ePing, une plateforme en ligne qui met à disposition des informations sur les réglementations commerciales et compte environ 11 000 abonnés parmi différents types de parties prenantes ; portail des pays les moins avancés consacré aux mesures de soutien international ; données sur les pays les moins avancés et études d'impact ; outils de modélisation des politiques de développement durable ; base de données sur les perspectives économiques dans le monde.

**D. Activités de communication**

**Relations extérieures et relations avec les médias** : conférences de presse sur la situation économique mondiale ; discours et déclarations publiques élaborés pour le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales sur les questions nouvelles et l'économie mondiale.

## Sous-programme 7 Institutions publiques et administration numérique

### Objectif

- 9.184 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser la mise en place d'une gouvernance et d'institutions publiques efficaces, responsables et inclusives au service du développement durable, notamment grâce à l'innovation, à l'administration en ligne et à la transformation numérique.

### Stratégie

- 9.185 Pour contribuer à l'objectif, on continuera d'appuyer le Comité d'experts de l'administration publique pour ce qui est de dispenser au Conseil économique et social et au forum politique de haut niveau des avis concernant les politiques et les programmes à adopter. Cet appui fonctionnel comprend aussi l'établissement de documents d'analyse et de directives techniques nécessaires à la mise en pratique des principes de gouvernance efficace au service du développement durable, élaborés par le Comité et adoptés par le Conseil en 2018.
- 9.186 Il est prévu de continuer à suivre l'évolution mondiale des aspects institutionnels associés à l'objectif de développement durable n° 16, en mettant l'accent sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que sur les pays d'Afrique. Les principales conclusions seront résumées dans les éditions à venir du *World Public Sector Report* (Rapport mondial sur le secteur public). Ces travaux contribueront directement au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial. On continuera de diffuser des orientations générales en matière d'innovation et d'administration numérique au service des objectifs de développement durable dans la publication

*United Nations e-Government Survey* (étude des Nations Unies sur l'administration en ligne). On favorisera les actions de concertation et de sensibilisation relatives à la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information. En outre, on facilitera la concertation multipartite sur les mesures à prendre en matière de gouvernance d'Internet, en privilégiant une démarche participative pour les questions telles que la gouvernance des données, l'inclusion numérique et la cybersécurité (A/75/16, par. 204), et on contribuera à l'élaboration de politiques aux niveaux mondial, national et local, en aidant le Secrétaire général à organiser le Forum annuel sur la gouvernance d'Internet et des activités intersessions. Les travaux visant à faciliter la mise en œuvre et le suivi des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information se poursuivront : a) C1 – le rôle des instances publiques chargées de la gouvernance et de toutes les parties prenantes dans la promotion des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour le développement ; b) C7 – les applications TIC : utiles à tous égards (notamment pour l'administration en ligne) ; c) C11 – coopération internationale et régionale.

- 9.187 En outre, on élargira l'appui apporté par le sous-programme au développement des capacités pour répondre aux demandes de coopération technique des États Membres en ce qui concerne le renforcement de la gouvernance et de leurs institutions publiques, et ce pour qu'ils se préparent à une décennie d'action, notamment en nouant des partenariats avec les commissions régionales et le système des coordonnateurs résidents. On intensifiera les travaux visant à doter les membres de la fonction publique des moyens dont ils ont besoin pour réaliser le Programme 2030 en leur apportant un appui consultatif et en élaborant et expérimentant de nouvelles méthodes pour renforcer les capacités de direction, les dispositifs institutionnels visant à assurer la cohérence des politiques, la transparence et l'intégrité dans la fonction publique et l'innovation dans la prestation des services publics, en mettant l'accent sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, ainsi que sur les pays d'Afrique. On renforcera la capacité des États Membres de promouvoir l'innovation dans la gouvernance publique en mettant en place de nouveaux mécanismes visant à donner suite au Prix et au Forum des Nations Unies pour le service public, tels que l'apprentissage entre pairs pour le transfert et l'adaptation de pratiques innovantes, notamment en matière de prise en compte des questions de genre dans la prestation des services.
- 9.188 On continuera également d'appuyer les institutions supérieures de contrôle en ce qui concerne la vérification de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en fournissant des travaux analytiques, des avis d'experts, une assistance technique et des moyens propres à renforcer les capacités existantes, sur la base des demandes déjà déposées par les groupes constitutifs de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques.
- 9.189 Il est prévu d'aider les États Membres à gérer les enjeux liés à la COVID-19 en continuant de promouvoir et d'exploiter les pratiques novatrices en matière d'administration publique et les stratégies relatives à l'administration en ligne pour faire face aux répercussions de la COVID-19, et d'en tirer parti pour poursuivre la transformation du secteur public.
- 9.190 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Traitement des questions liées à la gouvernance et à l'administration publique aux niveaux national et infranational et aide fournie aux pays pour qu'ils adaptent aux circonstances du moment les aspects institutionnels de leur examen national volontaire ;
  - b) Renforcement des capacités des gouvernements de créer des institutions efficaces, responsables et inclusives aux fins de l'accomplissement des objectifs de développement durable ;
  - c) Élaboration et mise en œuvre de politiques, stratégies et services efficaces et inclusifs en matière d'administration numérique dans le but d'améliorer la vie de la population ;
  - d) Renforcement de la capacité des membres de la fonction publique de fournir des services dans les domaines de la santé et de l'éducation, de la justice, de la protection sociale et de l'emploi, en mettant l'accent sur les questions de genre ;

e) Ajustements effectués par les États Membres, aux niveaux structurel, organisationnel et programmatique, pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable.

9.191 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat l'adoption de stratégies numériques gouvernementales visant à instaurer des sociétés résilientes face à la pandémie en cours et à celles qui sont susceptibles de survenir à l'avenir, ainsi qu'à combler le fossé numérique.

### **Exécution du programme en 2020**

9.192 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Le personnel des administrations publiques est doté des moyens voulus pour faire face à la COVID-19 afin de préserver le bien-être des populations**

9.193 Comme l'a souligné le Comité d'experts de l'administration publique dans son rapport sur les travaux de sa dix-neuvième session (E/2020/44-E/C.16/2020/8), la pandémie de COVID-19 a révélé, dans de nombreux pays, des faiblesses institutionnelles à divers titres, qu'il s'agisse de la coordination de l'action menée aux multiples niveaux du gouvernement ou de la cohérence des politiques. La crise a mis à l'épreuve la capacité des fonctionnaires de fournir des services au moyen de stratégies et de plans nationaux et locaux bien organisés. Elle a également montré que les pays dont les institutions et services publics nationaux fonctionnaient correctement avaient mieux géré la situation que les autres.

9.194 On a ajusté le plan de travail défini pour le sous-programme pour inclure les considérations relatives à la santé à l'échelle mondiale et on a contribué à mener la réflexion quant à la manière dont les gouvernements pouvaient faire face à la pandémie de COVID-19. Des notes d'orientation contenant un certain nombre de messages et de recommandations clefs ont été établies. On a également joué un rôle de chef de file au titre d'une série de webinaires sur le développement des capacités, axée sur l'exploitation des atouts de la gouvernance publique pour gérer la COVID-19, en œuvrant avec les commissions régionales et d'autres partenaires. La série de webinaires a contribué à renforcer la capacité des fonctionnaires de plusieurs États Membres d'appliquer dans leurs activités quotidiennes les connaissances acquises. Plusieurs rencontres portant sur le principe de responsabilité, la transparence et l'engagement des citoyens en période de COVID-19 ont également été coorganisées, dans le cadre du sous-programme, avec des institutions supérieures de contrôle des finances publiques. Cela a contribué à faire mieux connaître les enjeux liés au contrôle des dépenses des gouvernements pendant la pandémie.

9.195 On a également conçu un additif à l'étude des Nations Unies sur l'administration en ligne de 2020, sur le thème de l'administration en ligne en période de pandémie de COVID-19, ainsi qu'un recueil des initiatives numériques prises par les administrations en réponse à la pandémie, qui ont contribué à enrichir la connaissance qu'ont les fonctionnaires des pratiques originales de prestation de services en période de crise. En outre, des supports de formation liés à la COVID-19 ont été élaborés, s'inscrivant dans un programme d'enseignement sur la gouvernance au service des objectifs de développement durable, ce qui a contribué à renforcer les capacités des fonctionnaires de gérer la COVID-19 pour le bien-être de tous.

#### *Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

9.196 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le nombre d'États Membres qui ont pu accéder à des connaissances utiles pour promouvoir l'efficacité des institutions publiques et de l'administration en ligne dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Tableau 9.21  
**Mesure de la performance**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>
Les fonctionnaires de l'administration publique sont plus au fait de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'accomplissement des objectifs de développement durable et échantent davantage d'idées à ce sujet, tout comme ils mesurent mieux l'importance que revêt le renforcement des moyens des institutions publiques et de l'administration en ligne	Les États Membres ont accès à un référentiel de compétences pour les objectifs de développement durable, visant à renforcer les capacités des écoles d'administration publique	Pour reconstruire en mieux après la COVID-19, plus de 100 États Membres ont pu accéder à des connaissances pertinentes pour la promotion de l'efficacité des institutions publiques et de l'administration en ligne dans leurs tâches quotidiennes

### **Répercussion de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

- 9.197 En raison des répercussions de la COVID-19 tout au long de 2020, les modalités habituellement applicables aux sessions du Comité d'experts de l'administration publique ont été modifiées pour sa dix-neuvième session, conformément à la résolution 2020/3 du Conseil économique et social, concernant la réorganisation des travaux de sa session de 2020 et des sessions de ses organes subsidiaires. Le Comité a tenu sa dix-neuvième session du 13 au 28 mai 2020, par correspondance et au fil de séances informelles tenues en ligne. Ces modalités de substitution au présentiel ont eu une incidence sur la durée des délibérations et compromis la pleine participation des observateurs. En outre, le programme de travail a été ajusté pour inclure des délibérations sur la riposte des gouvernements à la pandémie de COVID-19. On a également dû annuler le Forum des Nations Unies pour le service public, qui inclut normalement une cérémonie de remise de prix à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique, ainsi que la table ronde ministérielle. La Journée a été célébrée de manière virtuelle. Ces divers aménagements ont eu une incidence sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué au titre du résultat 2 ci-après.
- 9.198 En revanche, plusieurs nouvelles activités ont été conçues pour aider les États Membres à gérer les enjeux liés à la COVID-19, qui correspondaient à l'objectif d'ensemble du sous-programme, à savoir le renforcement du rôle des institutions publiques et de l'administration en ligne en période de COVID-19. Ces activités ont inclus, entre autres, l'élaboration d'une série de notes de synthèse sur les thèmes suivants: a) les institutions résilientes en temps de crise: transparence, application du principe de responsabilité et participation au niveau national, les clefs d'une riposte efficace à la COVID-19; b) réaffirmation des relations entre l'État et les citoyens; c) rôle du service public et des fonctionnaires en période de pandémie de COVID-19; d) développement de l'administration en ligne en période de pandémie et au-delà. En outre, un recueil des initiatives numériques prises par les administrations en réponse à la pandémie de COVID-19 a été constitué, avec pour objectif la description des nouvelles tendances observées parmi les interventions menées en ligne par les États Membres face à la pandémie et la mise à disposition d'une analyse préliminaire de leurs principales caractéristiques. Les résultats de ces travaux sont partagés dans le cadre d'un échange d'informations de telle sorte que les États Membres puissent apprendre les uns des autres et forger de nouveaux partenariats le cas échéant.
- 9.199 De nombreux webinaires et réunions virtuelles ont été tenus dans le cadre du sous-programme, sur divers thèmes – de la crise aux chances à saisir : comment des mesures budgétaires souples et fiables face à la COVID-19 peuvent promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030 ; point sur les progrès au titre des ODD : de nouvelles difficultés dans le contexte de la COVID-19 ; répercussions de la COVID-19 sur la mise en œuvre des ODD ; COVID-19 et administration en ligne. Une série de webinaires sur le renforcement des capacités a également été tenue, sur la mobilisation de l'administration publique pour faire face à la COVID-19. En outre, les boîtes à outils de formation

conçues dans le cadre du sous-programme ont été adaptées pour inclure des modules visant à améliorer la gestion par les gouvernements des situations d'urgence sanitaire. Enfin, l'étude des Nations Unies sur l'administration en ligne s'est enrichie d'un additif, qui informe les États Membres des initiatives les plus récentes prises en matière d'administration en ligne face à la COVID-19. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

## Résultats escomptés pour 2022

- 9.200 Le récapitulatif des résultats escomptés pour 2022 porte sur les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui ont été présentés dans les projets de plan-programme antérieurs ; il rend compte de ce qui a été fait en 2020 et ce qu'il est envisagé de faire en 2022 au titre de ces deux résultats. Le résultat 3 est un nouveau résultat escompté.

### **Résultat 1 : innovation et excellence dans la fonction publique au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>16</sup>**

#### **Exécution du programme en 2020**

- 9.201 On a mis au point une méthode systématique pour le transfert et l'adaptation des pratiques innovantes, sur la base de laquelle une boîte à outils de formation a été conçue. On a modernisé la plateforme en ligne du Prix des Nations Unies pour le service public. En outre, un recueil des initiatives numériques prises par les gouvernements en réponse à la COVID-19 a été établi dans le cadre du sous-programme.
- 9.202 Plusieurs webinaires et ateliers en ligne ont été organisés pour promouvoir l'innovation et la transformation dans le secteur public – intégration des politiques, rôle de chef de file du secteur public, compétences et état d'esprit des fonctionnaires, gestion des ressources humaines aux niveaux national et local. Des avis techniques ont été dispensés aux instituts responsables de la formation des fonctionnaires, à savoir les instituts et écoles d'administration publique.
- 9.203 Les activités susmentionnées ont contribué à mieux sensibiliser les États Membres aux pratiques novatrices en matière de prestation de services publics, mais la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020 – Échanges d'informations structurés sur les pratiques nouvelles en fonction des besoins et des intérêts particuliers des États Membres exprimés au moyen d'une plateforme en ligne – n'a pas pu être pleinement atteinte car la cérémonie de remise de prix traditionnellement organisée à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique et le Forum des Nations Unies pour le service public ont été annulés en raison de la pandémie de COVID-19. Toutefois, on a pu organiser, avec la participation des lauréats de 2020, une rencontre virtuelle pour célébrer la Journée des Nations Unies pour le service public et tenir un atelier international en ligne pour stimuler la participation nationale à la remise des prix de 2021.

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 9.204 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on mettra au point une formation en ligne sur l'innovation dans le service public. Les progrès escomptés sont présentés dans le tableau ci-après, qui porte sur la mesure des résultats (voir tableau 9.22).

---

<sup>16</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 9\)](#)].

Tableau 9.22  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)<sup>a</sup></i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Échange d'idées entre les participant(e)s issu(e)s de différents domaines d'activité afin de mettre en commun des connaissances et des pratiques exemplaires	Formulation des besoins et des intérêts particuliers des pays participants concernant les pratiques nouvelles	Meilleure connaissance, parmi les États Membres, des pratiques innovantes en matière de prestation de services publics, comme en témoigne la soumission continue de propositions pour le Prix des Nations Unies pour le service public	Adoption de pratiques nouvelles par les États Membres pour concevoir et mettre en place des services publics plus accessibles, plus réactifs, plus personnalisés et plus inclusifs à l'appui de l'accomplissement des objectifs de développement durable	Nombre accru d'États Membres indiquant qu'ils ont appliqué les connaissances acquises au sujet des pratiques innovantes

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie de COVID-19. Il sera tenu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 2: administration en ligne et transformation numérique<sup>17</sup>**

**Exécution du programme en 2020**

- 9.205 L'étude des Nations Unies sur l'administration en ligne de 2020, qui inclut des recommandations pratiques et une classification mondiale des États Membres qui fournissent des services en ligne aux groupes vulnérables, notamment les femmes, a été publiée dans le cadre du sous-programme. Plusieurs webinaires de renforcement des capacités ont été organisés sur le sujet et la base de connaissances en matière d'administration en ligne a été actualisée. En outre, on a mis au point une boîte à outils de formation pour le renforcement des capacités en matière d'innovation gouvernementale pour l'inclusion sociale des groupes vulnérables.
- 9.206 Les activités susmentionnées ont permis d'augmenter de 11 % le nombre d'États Membres fournissant des services en ligne aux groupes vulnérables et aux femmes pour le porter à 145, résultat supérieur à la cible fixée de 142 États Membres, comme indiqué dans le projet de budget-programme pour 2021.

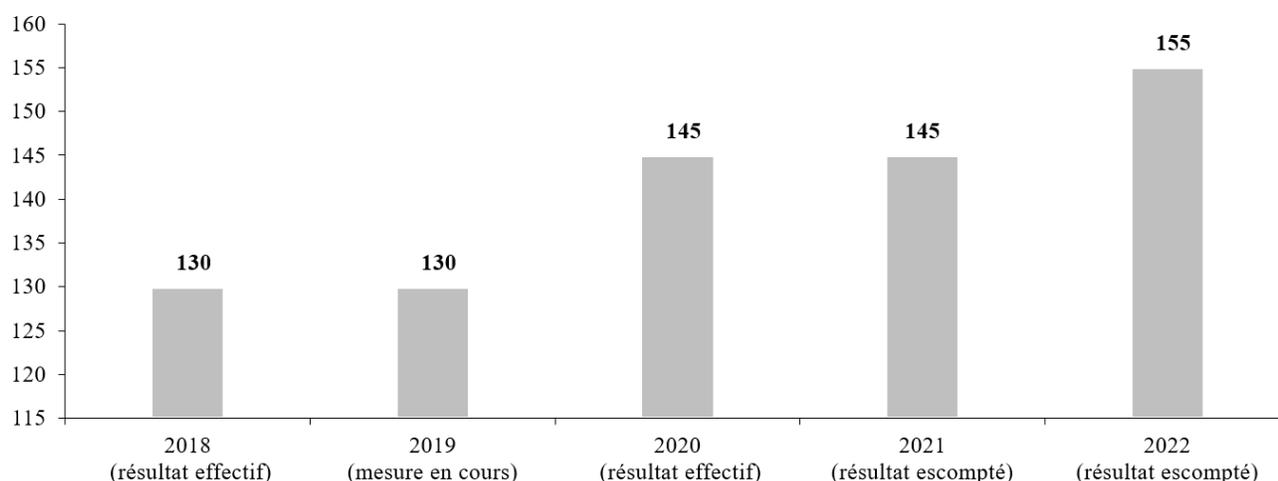
**Projet de plan-programme pour 2022**

- 9.207 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on fera procéder à une étude des Nations Unies sur l'administration en ligne en 2022 et on établira des notes de recherche et d'orientation sur des thèmes liés à l'administration en ligne et à la transformation numérique, notamment, mais pas seulement, au sujet d'initiatives de microsimulation réglementaire en matière d'administration en ligne et de la promotion de l'utilisation de l'identification numérique dans les pays en développement. Les progrès escomptés sont présentés dans le tableau ci-après, qui porte sur la mesure des résultats (voir fig. 9.XI).

<sup>17</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [[A/75/6 \(Sect. 9\)](#)].

Figure 9.XI

**Mesure des résultats: nombre d'États Membres fournissant des services en ligne pour les groupes vulnérables et les femmes (base annuelle)**



Note : Réponses au questionnaire adressé aux États Membres dans le cadre de l'étude des Nations Unies sur l'Administration en ligne de 2020 et base de données relative à l'étude (avec projections). L'étude est une publication biennale, dont la prochaine édition devrait être publiée en 2022.

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : inclusion numérique des groupes vulnérables dans les pays en situation particulière**

**Projet de plan-programme pour 2022**

9.208 Il est essentiel, pour honorer l'engagement de ne laisser personne de côté et réaliser le Programme 2030, de combler le fossé numérique en incluant davantage les groupes vulnérables au moyen de la prestation de services en ligne, notamment dans les pays en situation particulière (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement). L'inclusion numérique permet aux groupes vulnérables, dont les femmes, d'accéder à des services publics de base – santé, éducation, justice, protection sociale et travail. L'étude des Nations Unies sur l'Administration en ligne a été menée dans le cadre du sous-programme, des webinaires ont été organisés et une boîte à outils pour le renforcement des capacités, axée sur les innovations gouvernementales aux fins de l'inclusion numérique des groupes vulnérables, a été conçue. Cette boîte à outils a contribué à renforcer les capacités et compétences numériques dans le secteur public et à développer la prestation de services publics en ligne aux groupes vulnérables, ce qui est crucial dans l'optique du relèvement après la COVID-19 et de la résilience.

*Engagements tirés et changements prévus*

9.209 L'engagement tiré a été que l'intensification de la collaboration dans le cadre d'autres sous-programmes du Département des affaires économiques et sociales sur des questions telles que l'inclusion numérique des groupes vulnérables faciliterait l'accomplissement des objectifs du sous-programme. Sachant que l'appui à l'inclusion numérique passe par la mobilisation d'une palette très large de solutions, qu'il s'agisse de l'accès à l'infrastructure numérique, qui doit être d'un coût abordable, ou du développement des compétences numériques, le sous-programme permettra de tirer davantage parti encore du programme du Département à la recherche de nouvelles modalités d'appui aux États Membres. Compte tenu de cet enseignement, on continuera d'intensifier la collaboration dans le cadre d'autres sous-programmes du Département qui portent sur des enjeux connexes. Par exemple, on tirera parti de l'administration numérique et de l'analyse institutionnelle des

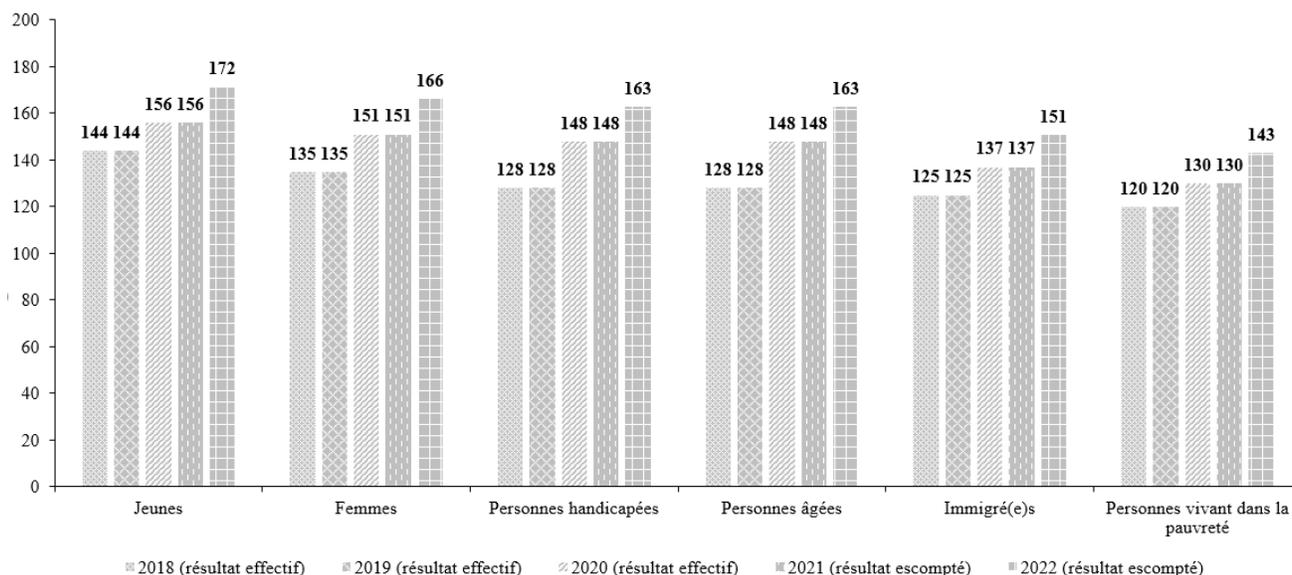
solutions de relèvement après la pandémie de COVID-19. On guidera également l'élaboration de politiques incluant et optimisant des possibilités d'investissement dans les technologies et les compétences numériques, pour ne laisser personne de côté.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

9.210 Le travail qui sera effectué devrait favoriser l'accomplissement de l'objectif, comme l'attestera le nombre d'États Membres fournissant des services en ligne aux groupes vulnérables. En 2020, le nombre d'États Membres offrant des informations et des services en ligne ciblant spécifiquement les groupes vulnérables avait augmenté d'environ 11 % par rapport à 2018, puisque 151 pays offraient de tels services à un groupe vulnérable au moins. On suivra les progrès accomplis au titre du développement des services en ligne inclusifs et on espère constater une augmentation du nombre des États Membres offrant de tels services aux groupes vulnérables d'au moins 10 % par rapport à 2020 (voir fig. 9.XII).

Figure 9.XII

**Mesure des résultats : nombre d'États Membres fournissant des services en ligne pour les groupes vulnérables et les femmes, ventilé par groupes (base annuelle)**



Source : Étude des Nations Unies sur l'administration en ligne et projection.

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

9.211 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

*Résolutions de l'Assemblée générale*

<p>50/225</p> <p>60/34</p> <p>69/228</p>	<p>Administration publique et développement</p> <p>Administration publique et développement</p> <p>Promouvoir et favoriser l'efficacité, le respect du principe de responsabilité, l'efficacité et la transparence dans les administrations publiques en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques</p>	<p>69/327</p> <p>70/125</p>	<p>Promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables pour le développement durable</p> <p>Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information</p>
--	---	-----------------------------	---

71/208	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, facilitation du recouvrement des avoirs et restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption	71/256 72/235 74/229 75/202	Nouveau Programme pour les villes Mise en valeur des ressources humaines Science, technologie et innovation au service du développement durable Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable
--------	--	--------------------------------------	--

*Résolutions du Conseil économique et social*

2001/45	Restructuration et revitalisation du Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies	2019/24	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2016/26	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa quinzième session	2019/26	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-huitième session
2017/23	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa seizième session	2020/12	Examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2018/12	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-septième session	2020/21	Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-neuvième session

**Produits**

9.212 On trouvera dans le tableau 9.23 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Table 9.23

**Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Conseil économique et social	1	1	1	1
3. Documents destinés au Comité d'experts de l'administration publique	7	7	7	7
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
4. Séances de l'Assemblée générale	2	2	2	2
5. Séances du Conseil économique et social	6	4	6	6
6. Séances du Comité d'experts de l'administration publique	10	6	10	10
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique, notamment ceux qui émanent du Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance</b> (nombre de projets)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
7. Projets sur le terrain relatifs à diverses questions liées à l'administration publique	6	6	6	6

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>12</b>
8. Forum lié au Prix des Nations Unies pour le service public et à la Journée des Nations Unies pour la fonction publique	2	1	2	2
9. Réunions de groupes d'experts consacrées à divers enjeux intéressant les institutions publiques	-	-	-	4
10. Atelier régional avec des ministres sur les tendances émergentes en matière de gouvernance et d'institutions publiques liées à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (collaboration avec les commissions régionales et les organismes des Nations Unies y compris)	1	-	1	1
11. Forum sur la gouvernance d'Internet	1	1	1	1
12. Séminaires de formation, ateliers ou concertations sur diverses questions liées à l'administration publique	4	19	4	4
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
13. <i>United Nations E-Government Survey</i>	1	1	-	1
14. <i>World Public Sector Report</i>	-	-	1	-
15. Recueil de bonnes pratiques et d'innovations dans le service public	1	1	1	-
16. Recueil de bonnes pratiques en matière d'institutions publiques et d'administration numérique au service du développement durable	1	1	1	-
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
17. Cours de formation en ligne relatifs à des questions liées à l'administration publique	2	2	2	2
18. Activités ou documentation techniques relatives à des questions liées à la gouvernance et aux institutions publiques au service du développement durable	3	6	3	3
19. Recueil de bonnes pratiques et d'innovations dans le service public	-	-	-	1
20. Recueil de bonnes pratiques en matière d'institutions publiques et d'administration numérique au service du développement durable	-	-	-	1

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : consultations en vue de l'établissement de directives, de manuels ou de supports pour le secteur public ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau ; mise en commun des connaissances et travail en réseau, notamment dans le cadre du Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique – à l'échelle mondiale, il met en contact les institutions internationales, régionales, sous-régionales et nationales ainsi que les experts spécialisés dans la gouvernance et l'administration publiques efficaces au service du développement durable, dans l'optique de l'objectif de développement durable n° 16.

**Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête** : missions d'évaluation des besoins en matière d'institutions publiques et d'administration numérique.

**Bases de données et autres supports numériques** : bases de données sur des questions liées à l'administration publique.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : bulletin du Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : pages Web intéressant le sous-programme – Bureau de projets des Nations Unies pour la gouvernance, Forum sur la gouvernance d'Internet, Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique et sites Web de la Division des institutions publiques et de l'administration numérique.

## Sous-programme 8 Gestion durable des forêts

### Objectif

- 9.213 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir la mise en œuvre effective de la gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, conformément au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).

### Stratégie

- 9.214 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera d'encourager le dialogue intergouvernemental sur la politique forestière qui se tient dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts, en accord avec le plan stratégique et le programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024, de coordonner les apports du Forum au forum politique de haut niveau pour le développement durable et de promouvoir la coordination et la coopération avec les entités des Nations Unies concernées, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres acteurs du secteur forestier.
- 9.215 Dans le cadre du sous-programme, il est également prévu de continuer de bâtir le centre d'information en ligne du Réseau mondial de facilitation du financement forestier et d'aider les pays et les partenaires à concevoir des stratégies de financement des forêts et à monter des projets susceptibles de recevoir le soutien des banques, qui puissent leur permettre d'accéder à des financements pour la gestion durable des forêts. On continuera aussi d'accorder une importance particulière aux besoins et aux situations propres à l'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays à faible couvert forestier, aux pays à couvert forestier élevé, aux pays à couvert forestier moyen où la déforestation est faible, aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays en transition (voir la résolution 2017/4 du Conseil économique et social, par. 63).
- 9.216 En outre, on continuera de faire avancer l'exécution du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et d'aider les pays à se doter de cadres solides pour l'établissement de rapports nationaux. On continuera également de faciliter la conduite d'analyses communes de pays au moyen des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, afin de fournir aux coordonnateurs et coordonnatrices résidents les outils dont ils ont besoin pour adapter leurs interventions aux besoins et aux réalités propres à chaque pays et œuvrer efficacement pour la gestion durable des forêts au niveau national.
- 9.217 Dans le cadre du sous-programme, on poursuivra la mise en œuvre de la stratégie de communication et de sensibilisation énoncée dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).
- 9.218 Il est prévu également d'aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en approfondissant les travaux normatifs menés dans le cadre du sous-programme ainsi que les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités et le dialogue intergouvernemental qui porte sur les politiques de gestion durable des forêts et les effets de la pandémie et ses répercussions sur la gestion durable des forêts. Ce travail s'inscrira dans le prolongement de la résolution d'ensemble adoptée par le Forum des Nations Unies sur les forêts à sa quinzième session, dans laquelle celui-ci a demandé au sous-programme de conduire une évaluation des effets de la pandémie sur la gestion durable des forêts, le secteur forestier, les populations tributaires des forêts, les populations autochtones et les collectivités locales, ainsi que sur le financement forestier et la coopération internationale. Le travail effectué aidera les États Membres à progresser dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable liés aux forêts.
- 9.219 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Renforcer l'engagement politique et les initiatives prises en faveur de la gestion durable des forêts, ce qui permettra d'accroître la contribution des forêts à la préservation de la biodiversité,

à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci et de mieux tenir compte des forêts dans les plans nationaux sur le développement durable, les programmes de relance et de relèvement liés à la pandémie et les stratégies de réduction de la pauvreté ;

- b) Rendre les pays concernés mieux à même de mobiliser des financements pour la gestion durable des forêts et d'accéder à ces financements, quelle qu'en soit la source, et contribuer à améliorer l'information disponible concernant les sources de financement (multilatérales et autres) existantes et nouvelles et les données y relatives, ainsi qu'à faciliter l'accès à ces sources et à ces données ;
- c) Faire progresser la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable liés aux forêts ;
- d) Sensibiliser les États Membres aux multiples avantages des forêts en mettant à profit le thème de la Journée internationale des forêts 2022 et en soulignant le rôle joué par les forêts dans la réalisation des objectifs de développement durable, qui sera examiné lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2022.

9.220 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir pour résultat de permettre de répertorier les nouvelles possibilités et les solutions et mesures qui pourraient être mobilisées en vue du relèvement du secteur forestier après la crise sanitaire et du renforcement du rôle joué par les forêts dans le développement durable inclusif.

### **Exécution du programme en 2020**

9.221 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Mieux faire connaître les effets de la COVID-19 et ses répercussions sur la gestion durable des forêts**

9.222 La pandémie a bouleversé existences, sources de revenus et systèmes économiques dans le monde entier. Il faut absolument préserver la santé des forêts pour pallier nombre des effets de la crise sanitaire, notamment la récession économique, l'augmentation de la pauvreté et l'aggravation des inégalités. Lorsqu'elles sont gérées de manière durable, les forêts peuvent non seulement contribuer de manière substantielle au relèvement, mais aussi favoriser considérablement le développement durable à long terme, en étant source de biens et de services issus d'écosystèmes résilients et renouvelables. Des études récentes<sup>18</sup> indiquent qu'environ 60 % des maladies infectieuses affectant les êtres humains et 75 % de l'ensemble des maladies infectieuses émergentes sont d'origine zoonotique. Le risque d'émergence de zoonoses augmente lorsque des sites naturels, tels que les forêts, sont exploités à des fins diverses et que leur bon fonctionnement est perturbé : la perte d'habitat qui s'ensuit entraîne un rétrécissement des zones tampons qui séparent les humains des espèces sauvages, ce qui fait que des agents pathogènes se répandent parmi les êtres humains et le bétail.

9.223 Dans le cadre du sous-programme, il a été procédé à une évaluation mondiale des effets de la COVID-19 et de ses répercussions sur la gestion durable des forêts, et de la capacité des forêts d'atténuer les incidences néfastes de la pandémie. Pour ce faire, des évaluations menées dans six régions (Afrique, Asie-Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe orientale, Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et Europe occidentale et autres États) se sont intéressées aux effets de la crise sanitaire et à ses répercussions sur les domaines suivants : la gestion durable des forêts ; le secteur forestier, notamment les capacités institutionnelles existant aux niveaux national et infranational ; les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts, des populations autochtones et des collectivités locales, des petits propriétaires forestiers, des travailleurs, des femmes et des jeunes ;

---

<sup>18</sup> Voir, par exemple, Kate E. Jones *et al.*, « Global trends in emerging infections », *Nature*, vol. 451, n° 7181, p. 990 à 993.

les industries forestières, le marché du travail et l'emploi, ainsi que la demande nationale et internationale de produits et de services forestiers ; les activités commerciales, industrielles et manufacturières ; les investissements et les financements publics et privés (y compris l'investissement étranger direct) ; la certification et la traçabilité forestières ; la coopération internationale et régionale sur les forêts et les questions forestières.

- 9.224 Le travail susmentionné a été mené à bien au moyen de consultations multipartites, ce qui a permis de prendre en compte les contributions apportées par toutes les parties prenantes, c'est-à-dire par des responsables des administrations publiques, la société civile, des organisations associatives et forestières locales, le secteur privé, des universitaires et des chercheurs, des partenaires de développement, des organismes intergouvernementaux et autres organismes régionaux ainsi que des organisations internationales intéressées, notamment celles qui sont membres du Partenariat de collaboration sur les forêts. L'objectif de l'évaluation était de mettre en évidence les nouvelles possibilités ainsi que les solutions et les mesures qui pourraient être mobilisées en vue du relèvement du secteur forestier et du renforcement du rôle joué par les forêts dans le développement durable inclusif.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.225 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait que les États Membres ont bénéficié de notes d'orientation conçues pour les aider à lutter contre les effets de la pandémie, à agir en faveur d'un relèvement à long terme et à faire en sorte que les forêts contribuent à un développement durable inclusif. Ces notes d'orientation peuvent servir à améliorer la conception de nouveaux programmes forestiers ou plans d'action forestiers nationaux, ou à actualiser des plans et programmes nationaux existants, l'objectif étant de pallier les conséquences de la crise sanitaire et de renforcer le rôle joué par les arbres et les forêts dans le relèvement socioéconomique et dans l'avènement d'un développement durable inclusif.

Tableau 9.24  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Les États Membres ont accès à des notes d'orientation leur permettant d'élaborer de nouvelles stratégies ou d'incorporer des stratégies existantes à leurs propres stratégies nationales d'aménagement forestier et plans d'action forestiers nationaux, en vue de lutter contre les conséquences de la COVID-19, d'œuvrer en faveur d'un relèvement à long terme et de renforcer la contribution des forêts à un développement durable inclusif

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

- 9.226 En 2020, en raison de la pandémie, l'approche adoptée dans le cadre du sous-programme pour l'exécution des travaux normatifs a dû être modifiée. La quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, prévue en mai 2020, a été initialement reportée à juin 2020. La réunion du groupe d'experts qui devait se tenir avant cette session et porter sur les perspectives de la société civile concernant les thèmes de la quinzième session du Forum ainsi que sur le programme de travail quadriennal pour 2021-2024 a, elle, été annulée. La quinzième session s'est tenue à distance, et les participantes et participants n'ont pas été en mesure d'arrêter le programme de travail quadriennal

complet du Forum. Celui-ci a adopté un programme de travail partiel courant jusqu'en avril 2021, date à laquelle le programme de travail complet devrait être adopté dans le cadre de la seizième session. En raison de ces contretemps, il a été difficile pour le sous-programme d'établir des plans réalistes et les budgets correspondants. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 2.

- 9.227 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme : on a mené une première évaluation des effets de la pandémie et de ses répercussions sur la gestion durable des forêts et sur le secteur forestier. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

### **Résultats escomptés pour 2022**

- 9.228 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### **Résultat 1 : élaboration de cadres généraux de suivi des progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts<sup>19</sup>**

##### **Exécution du programme en 2020**

- 9.229 Pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable liés aux forêts, le Forum des Nations Unies sur les forêts s'appuie sur les examens nationaux volontaires des pays. Les examens approfondis et les mesures de suivi que le Forum met en œuvre conformément à ce qui est énoncé dans ses résolutions sont tributaires de la qualité et de la fiabilité des données recueillies et utilisées dans le cadre des examens nationaux volontaires. C'est pourquoi la plupart des pays en développement et des pays en transition sollicitent l'assistance du sous-programme pour renforcer leurs capacités en matière de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation. Dans le cadre du sous-programme, on a donc prêté main forte à des pays en développement, à des pays en transition et à des entités régionales et sous-régionales, notamment en apportant un appui et des conseils aux mécanismes intergouvernementaux afin de les aider à élaborer des cadres solides permettant de suivre et d'évaluer la gestion durable des forêts et de faire rapport à ce sujet. Le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sont essentiels pour prendre des décisions bien fondées et examiner de très près l'état des forêts et la mise en œuvre de la gestion durable des forêts. Le travail ainsi mené aide les pays à déterminer si les politiques forestières qu'ils sont en train d'élaborer et d'appliquer favorisent la gestion durable des forêts ainsi que la réalisation des 6 objectifs mondiaux relatifs aux forêts, des 26 cibles qui leur sont associées et des objectifs de développement durable liés aux forêts.

- 9.230 Le travail susmentionné a contribué à l'élaboration de six cadres généraux de suivi des progrès réalisés au niveau national en matière de gestion durable des forêts (établis pour le Ghana, la Jamaïque, le Kenya, la Mongolie, le Pérou et les Philippines) qui constituent également des exemples de meilleures pratiques dans ce domaine pour les autres pays, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir l'existence de six cadres généraux de suivi.

##### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 9.231 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on aidera six autres pays en développement à élaborer des cadres généraux de suivi des progrès en matière de

---

<sup>19</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [A/74/6 (Sect. 9)].

développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.25).

Tableau 9.25  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>a</sup>	2022 (résultat escompté)
Absence de cadres généraux de suivi des progrès réalisés au niveau national en matière de gestion durable des forêts	Lancement de 6 projets pilotes nationaux aux fins de l'élaboration de cadres généraux de suivi des progrès réalisés au niveau national en matière de gestion durable des forêts	Existence de 6 cadres généraux de suivi des progrès réalisés au niveau national en matière de gestion durable des forêts, qui constituent également des exemples de meilleures pratiques dans ce domaine pour les autres pays	Existence de 10 autres cadres généraux de suivi des progrès réalisés au niveau national en matière de gestion durable des forêts, qui constituent également des exemples de meilleures pratiques dans ce domaine pour les autres pays et des contributions nationales volontaires à la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable liés aux forêts	Élaboration de 6 autres cadres généraux de suivi des progrès réalisés au niveau national en matière de gestion durable des forêts, qui permettent aussi de lutter contre les répercussions de la COVID-19 et d'œuvrer en faveur d'un relèvement à long terme après la pandémie. Les cadres généraux constituent également des exemples de meilleures pratiques dans le domaine de la gestion durable des forêts pour les autres pays et des contributions nationales volontaires à la réalisation des objectifs et des cibles mondiaux relatifs aux forêts et des objectifs de développement durable liés aux forêts

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : progrès dans l'exécution du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts en faveur des parties prenantes<sup>20</sup>

### Exécution du programme en 2020

9.232 Le programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020 continue de guider les travaux effectués dans le cadre du sous-programme. Comme indiqué précédemment, le Forum n'a pas été en mesure d'arrêter son programme de travail

<sup>20</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 9)].

quadriennal complet pour la période 2020-2024, la décision ayant été reportée en raison de la crise sanitaire. Il a donc adopté un programme de travail d'un an pour la période allant de mai 2020 à avril 2021, axé sur les principales questions de fond et questions opérationnelles qui l'intéressent. On a néanmoins continué d'œuvrer à l'amélioration des méthodes, techniques et outils utilisés par le sous-programme, afin de promouvoir une démarche intersectorielle qui permette d'éviter de considérer les forêts de manière isolée et qui favorise la collaboration avec d'autres secteurs clés. On a également poursuivi le travail sur la publication phare du sous-programme, en se fondant sur une analyse de tous les examens nationaux volontaires et de toutes les contributions nationales volontaires qui ont été soumis au Forum depuis l'adoption du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, en 2017. On a aussi continué d'apporter aux pays et aux organisations sous-régionales une assistance et des conseils portant sur l'élaboration de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques, qui puissent leur permettre d'accéder aux financements pour la gestion durable des forêts, ainsi que sur la conception de stratégies nationales de financement forestier.

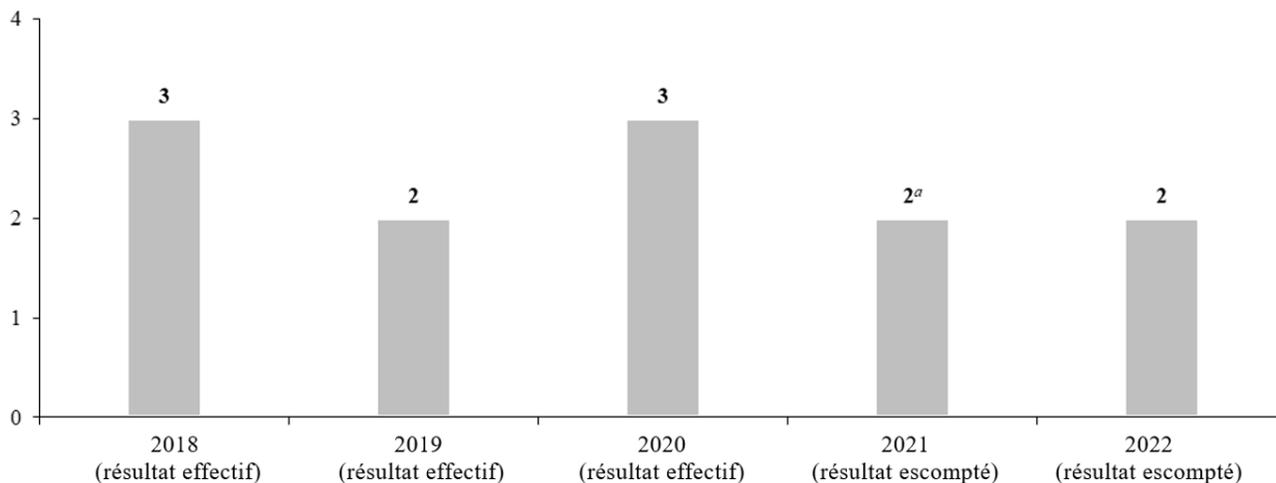
- 9.233 Le travail susmentionné a contribué à ce que trois autres pays acquièrent une meilleure connaissance des tendances mondiales concernant l'exécution du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et soient mieux à même de mobiliser des fonds en faveur des forêts, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir trois pays (la Guinée-Bissau, l'Éthiopie et la République-Unie de Tanzanie).

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 9.234 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives à l'exécution du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts en faveur des parties prenantes. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, dans le cadre du programme de travail quadriennal pour la période 2021-2024, on continuera de s'attacher à améliorer les méthodes, techniques et outils utilisés par le sous-programme afin de promouvoir une démarche intersectorielle qui permette d'éviter de considérer les forêts de manière isolée et qui favorise la collaboration avec d'autres secteurs clefs ; d'organiser des sessions intergouvernementales en vue d'étudier les liens entre les forêts et les changements climatiques, d'une part, et les forêts et la biodiversité, d'autre part ; de renforcer le dialogue entre scientifiques et décideurs ; de mettre en avant la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable ; de communiquer chaque année des informations et des messages précis au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.XIII).

Figure 9.XIII

**Mesure des résultats : nombre total de pays ayant une meilleure connaissance des tendances mondiales concernant l'exécution du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et qui sont mieux à même de mobiliser des fonds en faveur des forêts (par an)**



<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

### **Résultat 3 : amélioration de l'accès des États Membres aux données sur le financement de la gestion durable des forêts**

#### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 9.235 Il est indispensable de disposer de ressources financières adéquates pour pouvoir mettre en œuvre la gestion durable des forêts et progresser dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts, des objectifs de développement durable liés aux forêts et d'autres objectifs internationaux ayant trait aux forêts. Dans l'optique d'un relèvement efficace et résilient après la pandémie, il est aussi crucial d'investir dans les forêts et de tirer parti de nouvelles sources de financement. En outre, pour les pays en développement et les pays en transition qui souhaitent mobiliser des ressources en vue de gérer durablement tous les types de forêts, l'accès à des informations et à des données fiables sur les possibilités de financement des forêts et l'échange des meilleures pratiques et des enseignements tirés représentent également des facteurs déterminants. L'une des priorités du sous-programme est de faire office de système de centralisation des possibilités existantes, nouvelles et naissantes de financement des forêts et de faciliter l'échange de pratiques optimales et d'enseignements tirés de projets couronnés de succès (voir la résolution [2017/4](#) du Conseil économique et social).
- 9.236 Pour concrétiser la priorité susmentionnée, le sous-programme procède par étape pour la création du centre d'information du Réseau mondial de facilitation du financement forestier. La phase 1, qui a débuté en 2020, a consisté en la construction et la mise en service de la base de données du centre d'information. On y trouve des informations sur les sources de financement possibles, des supports de formation concernant l'accès aux ressources, ainsi que des exemples d'enseignements tirés et de meilleures pratiques.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

- 9.237 Les enseignements tirés sont les suivants : on a constaté qu'il était nécessaire d'utiliser des sources de données existantes et pertinentes et de nouer des partenariats avec des entités compétentes, en vue de donner de la valeur ajoutée au projet, de répondre à la demande, d'éviter les doublons et d'accroître l'efficacité du centre d'information. Il a été tenu pleinement compte de ces enseignements ainsi que des avis des États Membres lors de la phase 1. Pour la phase 2, on

approfondira les consultations menées avec des spécialistes afin de veiller à ce que les sources de données existantes soient pleinement exploitées. En 2022, le sous-programme élargira le champ des données considérées en se dotant d'une nouvelle base de données devant permettre d'évaluer les progrès effectués en ce qui concerne la réalisation de la cible 15.b associée aux objectifs de développement durable et de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 4, dans laquelle on pourra observer la provenance des ressources financières allouées à la gestion des forêts. On y trouvera également des supports de formation et des exemples d'enseignements tirés et de meilleures pratiques concernant les possibilités de financement des forêts dans le cadre du relèvement après la crise sanitaire.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

9.238 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et de la cible 15.b associée aux objectifs de développement durable et le fait que les États Membres ont davantage accès à des données et des informations fiables sur les possibilités de financement des forêts et partagent plus souvent des supports de formation et des exemples d'enseignements tirés et de meilleures pratiques concernant les sources possibles de financement forestier. L'accès à ces données et à ces informations permettra de renforcer la capacité des pays de mobiliser des ressources de toutes provenances, y compris des financements internationaux, de promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts et de renforcer le rôle joué par les forêts dans les efforts nationaux entrepris en vue du relèvement après la pandémie. La base de données donnera accès aux pays à un ensemble très complet de données sur la tendance mondiale qui consiste à mobiliser des ressources de toutes provenances pour financer les forêts, ce qui les aidera à prendre des décisions en connaissance de cause concernant l'ouverture de crédits pour le financement des activités forestières et des plans de relèvement liés à la COVID-19. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.26).

Tableau 9.26  
**Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
–	–	Les besoins des États Membres en matière de données sont pris en compte dans la dernière étape de la conception du site Web du centre d'information	Les États Membres ont accès à la phase 1 du centre d'information, qui comprend au moins 80 entrées consistant en des informations sur les sources possibles de financement des forêts, des supports de formation et des exemples d'enseignements tirés et de meilleures pratiques	Les États Membres utilisent les données disponibles via le centre d'information pour progresser dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 4 et de la cible 15.b associée aux objectifs de développement durable, notamment dans le cadre des plans de relèvement liés à la pandémie  Les États Membres ont accès à 80 autres entrées des bases de données, consistant en des informations

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
				sur les sources possibles de financement des forêts, des supports de formation et des exemples d'enseignements tirés et de meilleures pratiques, notamment dans le cadre des plans de relèvement liés à la pandémie

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

9.239 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

62/98	Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts	70/199	Instrument des Nations Unies sur les forêts
67/200	Journée internationale des forêts	71/285	Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

#### Résolutions du Conseil économique et social

2000/35	Rapport de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts	2017/4	Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020
2015/33	L'arrangement international sur les forêts après 2015	2020/14	Résultats de la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts

### Produits

9.240 On trouvera dans le tableau 9.27 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.27

#### Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
1. Rapports du Forum des Nations Unies sur les forêts	8	8	8	8
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>20</b>
2. Réunions du Forum des Nations Unies sur les forêts	16	8	16	16

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
3. Réunions d'experts sur la gestion durable des forêts, le rôle joué par les forêts dans différents domaines (notamment la réalisation des objectifs de développement durable), le financement forestier et diverses autres questions liées aux forêts	4	–	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
4. Projet sur le financement des forêts et l'élaboration de stratégies nationales de financement	6	6	6	6
5. Projet sur l'application de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et sur diverses autres questions liées aux forêts	2	1	2	2
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
6. Séminaires et ateliers de formation sur le financement forestier	6	6	6	6
7. Séminaires et ateliers de formation sur le développement durable	2	3	1	1
<b>Publications</b> (nombre de publications)	–	–	<b>1</b>	–
8. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)	–	–	1	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
9. Activités ou documentation techniques relatives à la gestion durable des forêts	3	6	3	3
10. Activités ou documentation techniques relatives aux contributions des forêts à diverses questions, notamment à la réalisation des objectifs de développement durable liés aux forêts	2	5	2	2
11. Activités ou documentation techniques relatives au financement et à l'élaboration de stratégies nationales de financement	2	2	2	2
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations, conseils et activités d'information touchant diverses questions liées aux forêts.				
<b>Bases de données et autres supports numériques</b> : bases de données et supports numériques concernant le centre d'information.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : manifestations spéciales, notamment la Journée internationale des forêts et les événements organisés dans le cadre du Partenariat de collaboration sur les forêts ; brochures, plaquettes, fiches d'information, planches murales et pochettes d'information sur la gestion durable des forêts, le financement des forêts et diverses autres questions liées aux forêts.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : conférences de presse et communiqués de presse sur le Forum des Nations Unies sur les forêts ; conférences de presse et communiqués de presse à l'occasion de la Journée internationale des forêts.				

## Sous-programme 9 Financement du développement durable

### Objectif

- 9.241 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de continuer à assurer le suivi et l'examen de l'application des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement, notamment du Programme d'action d'Addis-Abeba, et la mobilisation des moyens nécessaires à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## Stratégie

- 9.242 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme développera les politiques et les mesures relatives au financement du développement durable, en s'appuyant sur ses travaux d'analyse et sur ceux qu'il mène en collaboration avec ses partenaires du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Ces travaux alimenteront le rapport annuel sur le financement du développement durable et les rapports du Secrétaire général produits par le sous-programme, qui contribueront à leur tour aux négociations des États Membres au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et aux délibérations de la Deuxième Commission et d'autres instances. En outre, les travaux qui portent sur la méthodologie relative au cadre de financement national intégré devraient se poursuivre, ce qui contribuera à guider les pays pour la mobilisation de fonds et d'autres moyens de mise en œuvre en faveur du développement durable. En collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement, le sous-programme appuie les travaux du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui visent à renforcer les capacités des équipes de pays des Nations Unies en matière de financement pour les questions de développement durable.
- 9.243 Le sous-programme continuera de promouvoir des mesures visant à accroître les investissements en faveur des objectifs de développement durable. Des solutions concrètes permettant d'accroître les investissements dans le développement durable seront également proposées dans le cadre des travaux de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable. En outre, le sous-programme facilitera le dialogue sur l'investissement durable, notamment par l'intermédiaire de la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable, qui constitue un lieu d'échange direct pour les États Membres et les investisseurs.
- 9.244 Par ailleurs, le sous-programme aidera l'Organisation à renforcer le rôle qu'elle joue dans la coopération internationale en matière fiscale et la contribution qu'elle apporte dans ce domaine et il aidera les États Membres à améliorer leur administration et leurs politiques fiscales afin de mieux mobiliser les ressources nationales en faveur du développement durable, d'atténuer les effets négatifs et les conséquences de la pandémie de COVID-19 et de combler les déficits de financement des objectifs de développement durable au niveau national, de manière durable et potentiellement porteuse de transformations. Il veillera en conséquence à ce que son approche intégrée des activités d'appui aux politiques et de renforcement des capacités concernant la coopération fiscale réponde efficacement aux besoins des pays, en particulier des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.
- 9.245 Le sous-programme continuera également d'accroître le soutien qu'il apporte au Forum pour la coopération en matière de développement en procédant à des examens axés sur l'action et les résultats des tendances, des progrès et des questions nouvelles concernant la coopération internationale au service du développement, en s'intéressant tout particulièrement aux politiques et aux pratiques qui visent à aider ceux qui ont le moins de ressources et de capacités.
- 9.246 Il est prévu que le sous-programme aide les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie en assurant le suivi des résultats des axes de travail de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après. Cette initiative vise à favoriser la recherche de solutions concrètes de financement face à la crise économique et sociale déclenchée par la pandémie et, dans le cadre du travail analytique qu'il mène, le sous-programme prendra la tête du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement en ce qui concerne l'établissement du rapport sur le financement du développement durable et la méthodologie relative aux cadres de financement nationaux intégrés et la mise en œuvre de ces cadres. Ces axes de travail contribueront également aux négociations des États Membres au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et aux délibérations de la Deuxième Commission et d'autres instances.
- 9.247 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :

- a) Contribuer directement à la promotion des politiques et des mesures de financement du développement durable en concourant aux résultats du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et aux délibérations de la Deuxième Commission qui reposeront sur une base analytique plus solide, et à la mise au point et à l'utilisation de cadres de financement nationaux intégrés visant à aider les pays à mobiliser des financements pour le développement durable ;
- b) Accélérer la mobilisation des ressources pour les objectifs de développement durable, ce qui créera plus de possibilités d'investissement ayant des effets bénéfiques ;
- c) Permettre que les gouvernements et d'autres parties prenantes appliquent plus efficacement les politiques et orientations pratiques de l'ONU en matière fiscale et que de meilleures solutions soient adoptées aux niveaux mondial, régional, national et local pour renforcer la mobilisation des ressources nationales ;
- d) Faire que les gouvernements et d'autres parties prenantes se servent des orientations générales visant à renforcer la coopération internationale pour le développement afin que le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) soient bien appliqués.

9.248 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :

- a) Renforcer les bases analytiques sur lesquelles s'appuient les États Membres pour leur négociations sur les possibilités de financement du développement durable dans le contexte de la COVID-19 et de la phase de relèvement ;
- b) Mettre en place des cadres de financement nationaux intégrés prévoyant des possibilités d'action réalisables au niveau national.

### **Exécution du programme en 2020**

9.249 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

#### **Diversification des possibilités d'action pour le financement du développement dans le contexte de la COVID-19 et des efforts de relèvement**

9.250 Le 28 mai 2020, le Canada, la Jamaïque et le Secrétaire général ont organisé une réunion de haut niveau rassemblant chefs d'État et de gouvernement, représentants d'organisations internationales et autres partenaires clés afin d'examiner des solutions de financement concrètes face à l'urgence sanitaire que représentait la COVID-19 et aux menaces qu'elle faisait peser sur le développement. Dans le sillage de cette réunion, six groupes de discussion ont été chargés des questions suivantes : a) financement externe et transferts de fonds, emplois et croissance inclusive ; b) nécessité de reconstruire sur des bases plus durables ; c) liquidités et stabilité financière mondiales ; d) vulnérabilité liée à la dette ; e) mobilisation des créanciers du secteur privé ; f) flux financiers illicites. Le sous-programme a appuyé les travaux de ces groupes, contribué à l'établissement d'un ensemble de possibilités d'action et apporté son soutien à une réunion de haut niveau qui s'est tenue le 29 septembre 2020.

9.251 Le sous-programme a rédigé des notes de cadrage techniques qui ont servi de base aux six groupes de discussion. Il a aussi fait office de secrétariat logistique et technique pour les groupes de discussion d), e) et f), aidant les États Membres à jouer leur rôle de cofacilitateurs en organisant des réunions ; en coordonnant et en revoyant les contributions des États Membres, des entités des Nations Unies, des institutions internationales, des milieux universitaires et de la société civile ; en établissant des documents de synthèse à l'intention des ministres des finances et des chefs d'État et de gouvernement, sous la forme d'un ensemble de possibilités d'action. Le sous-programme a également produit un résumé de la réunion de haut niveau du 29 septembre 2020.

*Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.252 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montrent les discussions sur les possibilités d'action tenues au niveau des ministres des finances et des chefs d'État et de gouvernement, le 29 septembre 2020. Au nombre de 259, dont 160 produites par les trois groupes de discussion auxquels le sous-programme a donné son appui, ces possibilités d'action ont été présentées aux États Membres. À l'avenir, le sous-programme continuera de soutenir ce processus, en collaboration avec le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, en tirant parti des axes de travail qu'il a mis en place pour l'établissement du rapport sur le financement du développement durable et la méthodologie relative aux cadres de financement nationaux intégrés et leur mise en œuvre.

Tableau 9.28  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	<p>Mise à disposition des États Membres de 259 possibilités d'action consistant notamment à faire mieux connaître les politiques de financement du développement dans le contexte de la COVID-19, dont celles qui concernent la vulnérabilité de la dette, et appels à la prolongation de l'Initiative de suspension du service de la dette et à la mise en place d'un mécanisme de règlement de la dette</p> <p>L'Initiative a été prolongée de décembre 2020 à juin 2021 et le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative a été approuvé par les pays du Groupe des 20 et du Club de Paris, qui se sont entendus pour coordonner le traitement de la dette des 73 pays à faible revenu pouvant bénéficier de l'Initiative</p>

**Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme**

- 9.253 En 2020, en raison de la COVID-19, le sous-programme a annulé, modifié et reporté certaines activités de renforcement des capacités du fait de la restriction des déplacements qui a empêché la tenue d'ateliers ou de séances de formation en personne. Ainsi, le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement a dû se tenir virtuellement, en deux sessions d'une durée de moins d'une journée réparties sur plusieurs jours, au lieu des quatre jours prévus. Les négociations sur le texte du document final arrêté au niveau intergouvernemental ont également eu lieu virtuellement. La Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable a été annulée. En raison de la COVID-19 et des décisions que le Conseil a prises concernant sa session de fond de 2020 et le report de certaines réunions à 2021, le sous-programme a reporté diverses activités d'appui au Forum pour la coopération en matière de développement et à sa réunion de haut niveau et annulé une rencontre du Forum qui devait se tenir en Indonésie au début de mars 2020 sur la coopération pour le développement tenant compte des risques et du climat. Ces

changements ont créé un vide sur la scène multilatérale et les États Membres et les parties prenantes n'ont pas pu examiner l'impact initial de la COVID-19 sur le développement ni trouver des solutions qui conduisent à une riposte solide et à un relèvement durable. Les changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.

- 9.254 Dans le cadre général de ses objectifs, le sous-programme a cependant mené des activités supplémentaires afin d'aider les États Membres à faire face à la COVID-19, notamment en fournissant un appui logistique et technique, y compris des produits normatifs à l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, réunion organisée par le Canada, la Jamaïque et l'ONU. Il a en particulier coordonné les travaux de trois des six groupes de discussion intergouvernementaux (vulnérabilité de la dette, mobilisation des créanciers du secteur privé et flux financiers illicites), à qui il a fourni des analyses. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut. Plusieurs propositions ont déjà été mises en œuvre, notamment celles qui concernent la prorogation de l'Initiative de suspension du service de la dette et de nouvelles allocations pour les droits de tirage spéciaux.

### **Résultats escomptés pour 2022**

- 9.255 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan-programme antérieurs et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

#### **Résultat 1 : faire progresser les politiques et les mesures de financement du développement durable<sup>21</sup>**

##### **Exécution du programme en 2020**

- 9.256 Le sous-programme a redoublé d'efforts pour faire progresser les politiques et les mesures de financement du développement durable, notamment pour mobiliser l'investissement privé, comme préconisé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, en dialoguant avec des représentants du secteur privé pour trouver et appliquer des solutions concrètes permettant de faire face aux conséquences de la COVID-19 et de contribuer au relèvement. Il a également pris des mesures pour mieux aligner l'investissement privé sur le développement durable et pour améliorer son impact, par exemple en collaborant avec des organismes de réglementation pour certaines recommandations visant à intégrer des considérations sur le financement durable dans les règlements.
- 9.257 Les travaux susmentionnés ont contribué à l'élaboration de la riposte de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable face à la COVID-19 (déclaration d'action et appel à l'action pour l'émission d'obligations) et au dialogue avec les organismes de réglementation, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir mobiliser des financements pour le développement durable en élargissant les partenariats avec le secteur privé.

##### **Projet de plan-programme pour 2022**

- 9.258 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à se rapprocher de l'objectif, le sous-programme s'attachera à accroître les investissements à long terme en multipliant les échanges avec les acteurs du secteur privé, les gouvernements nationaux et d'autres parties prenantes, afin d'aligner l'écosystème d'investissement en général sur le développement durable et de canaliser les investissements vers les pays et les secteurs qui en ont le plus besoin, en tirant parti des résultats

---

<sup>21</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2020 [[A/74/6 \(Sect. 9\)](#)].

obtenus par l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 9.29).

Tableau 9.29  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif) <sup>a</sup>	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) <sup>b</sup>	2022 (résultat escompté)
Reconnaissance de l'importance que revêt l'intégration des différents flux de financement	Création de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable	Élaboration de la riposte de l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable face à la COVID-19 (déclaration d'action et appel à l'action pour l'émission d'obligations) et dialogue avec les organismes de réglementation	Suivre la mise en œuvre et perfectionner les outils sur la base des enseignements tirés de l'expérience des pays pionniers	Développer l'utilisation et l'application des résultats obtenus par l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable en étroite coopération avec les parties prenantes et multiplier les échanges avec les acteurs des secteurs privé et public aux niveaux régional et national

<sup>a</sup> La mesure des résultats pour 2019 présentée dans le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 9)] était une mesure provisoire et les résultats effectifs sont correctement indiqués.

<sup>b</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

## Résultat 2 : cadres de financement nationaux intégrés (nouveau résultat)<sup>22</sup>

### Exécution du programme en 2020

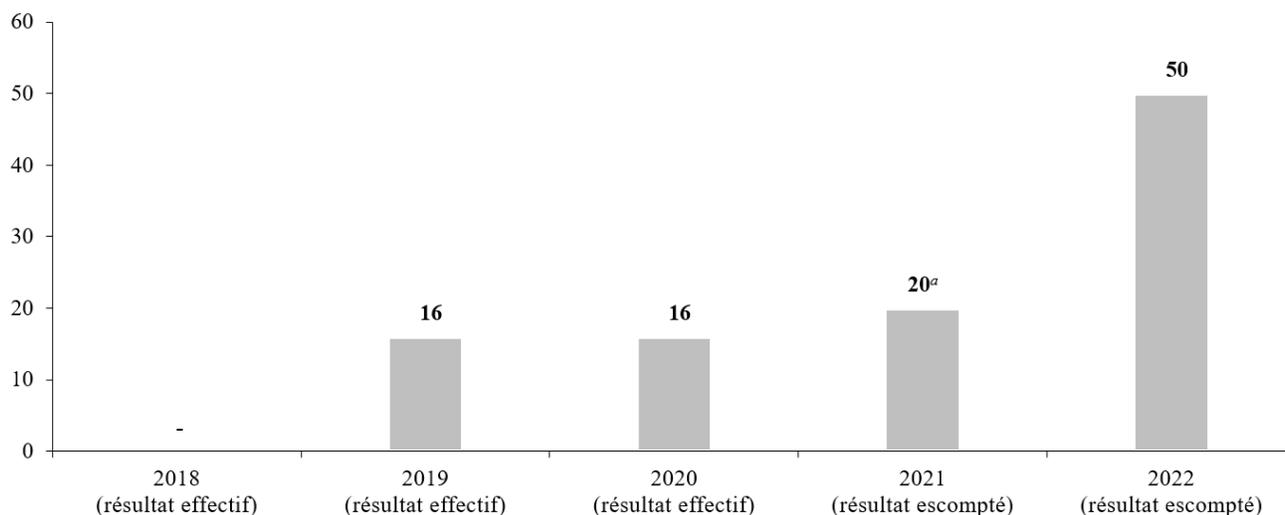
- 9.259 Le sous-programme a publié des orientations sur la phase de démarrage du cadre de financement national intégré, premier de cinq modules d'orientation ou boîtes à outils. Il a également fait avancer les travaux sur les modules restants. Il a en outre contribué au travail fait avec les pays pionniers, aux côtés du PNUD, du Fonds monétaire international et de la Commission européenne, pour faire avancer la mise au point et l'application des cadres.
- 9.260 Les travaux susmentionnés ont permis de finir d'élaborer les modules ou boîtes à outils qui forment le cadre de financement national intégré pour 16 pays, mais la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021 (19 pays) n'a pas été atteinte. Les problèmes de liquidités ont retardé le recrutement de personnel pour la mise au point des modules ou boîtes à outils.

### Projet de plan-programme pour 2022

- 9.261 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives aux cadres de financement nationaux intégrés. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on passera en revue et on affinera les boîtes à outils en se fondant sur les enseignements tirés des pays pionniers. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 9.XIV).

<sup>22</sup> Voir le projet de budget-programme pour 2021 [A/75/6 (Sect. 9)].

Figure 9.XIV

**Mesure des résultats : nombre de pays qui ont élaboré un cadre de financement national intégré (résultat cumulé)**

<sup>a</sup> Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

**Résultat 3 : améliorer les capacités des pays en développement à élaborer et appliquer des politiques budgétaires et financières et des politiques connexes permettant de réduire les risques et de renforcer la résilience**

**Projet de plan-programme pour 2022**

9.262 Les gouvernements nationaux sont en première ligne pour ce qui est de faire face à la crise provoquée par la COVID-19, et des politiques budgétaires et financières et autres politiques connexes solides et tenant compte des risques sont un élément crucial de la riposte face à la COVID-19 et du relèvement. Le sous-programme a contribué à renforcer l'appui apporté aux pays pour la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba en améliorant les travaux relatifs à la coopération internationale en matière fiscale et en développant les activités de renforcement des capacités, aidant ainsi les États Membres à mobiliser davantage de ressources nationales. Grâce à ce qu'il fait pour l'élaboration des politiques et le renforcement des capacités, il a aidé les États Membres à appliquer des systèmes fiscaux plus rationnels et plus efficaces, à lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et à régler des questions liées à la coopération internationale en matière fiscale (conventions concernant les doubles impositions et érosion de la base d'imposition et transfert de bénéficiaires, par exemple). Il a également contribué à aider les gouvernements locaux à gérer leurs actifs d'infrastructure pour renforcer la résilience et faire face aux crises, favorisant ainsi la mobilisation des ressources nationales en tenant compte des risques.

*Enseignements tirés et changements prévus*

9.263 Les enseignements tirés sont les suivants : les orientations générales et l'aide au renforcement des capacités en matière de fiscalité et de mobilisation des ressources nationales aident les États Membres à régler les problèmes à court terme, d'une manière qui permet de concrétiser les priorités nationales à long terme pour le développement durable. Compte tenu de ces enseignements, le sous-programme s'attachera davantage à aider les pays en développement à améliorer leurs capacités d'élaborer et d'appliquer des politiques budgétaires leur permettant de réduire les risques et de renforcer leur résilience. Dans cette optique, il appuiera les différentes réunions des sous-comités, notamment sur le modèle de convention fiscale, les prix de transfert, la prévention et le règlement

des différends, la fiscalité des industries extractives, l'économie numérisée et la fiscalité environnementale. Il appuiera également la réunion spéciale du Conseil économique et social sur la coopération internationale en matière fiscale et organisera des activités de renforcement des capacités dans le domaine de la coopération fiscale, de la fiscalité et des objectifs de développement durable et dans d'autres domaines, tels que la gestion des actifs d'infrastructure, afin de contribuer à la mobilisation des ressources nationales.

*Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats*

- 9.264 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la proportion de membres du personnel des ministères des finances et des administrations fiscales des pays en développement ayant participé à des activités de renforcement des capacités organisées par le sous-programme qui tirent parti des orientations générales et disent mieux connaître et mieux comprendre les politiques et pratiques fiscales pouvant aider leur pays à réduire les risques et à renforcer sa résilience au profit du développement durable.

Tableau 9.30  
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	–	70 % des membres du personnel du ministère des finances et de l'administration fiscale participant à des activités de renforcement des capacités disent mieux connaître et mieux comprendre les politiques et pratiques fiscales pouvant aider à réduire les risques et à renforcer la résilience	75 % des membres du personnel du ministère des finances et de l'administration fiscale participant à des activités de renforcement des capacités disent mieux connaître et mieux comprendre les politiques et pratiques fiscales pouvant aider à réduire les risques et à renforcer la résilience

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 9.265 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

56/210 B	Conférence internationale sur le financement du développement	60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
57/250	Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat	61/16 63/239	Renforcement du Conseil économique et social Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey
57/273	Assurer un appui efficace en matière de secrétariat, pour un suivi soutenu des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement		

**Titre IV**      **Coopération internationale pour le développement**

63/303	Document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement	74/202	Système financier international et développement
69/289	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale	74/203	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
67/290	Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable	74/205	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable
68/1	Examen de l'application de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social	74/206	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement	74/207	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
70/299	Suivi et examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial	75/203	Commerce international et développement
71/213	Promotion de la coopération internationale en matière de lutte contre les flux financiers illicites pour favoriser le développement durable	75/204	Système financier international et développement
71/327	Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale	75/205	Soutenabilité de la dette extérieure et développement
72/278	Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire	75/206	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
A/73/254	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés	75/207	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
74/199	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable	75/208	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
		75/234	Coopération Sud-Sud

*Résolutions du Conseil économique et social*

2004/69	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	E/FFDF/2019/3	Conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de 2019 : suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2006/48	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale		
2009/30	Mise en place d'un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement	E/FFDF/2020/3	Conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de 2020 : suivi et examen des résultats du financement du développement et des moyens de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
2010/26	Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement et à la Conférence d'examen de 2008		
2014/11	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement		
2017/2	Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale		
2017/3	Code de conduite des Nations Unies pour la coopération en matière de lutte contre la fraude fiscale internationale		

## Produits

9.266 On trouvera dans le tableau 9.31 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.31

### Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>54</b>	<b>64</b>	<b>52</b>	<b>35</b>
1. Documents destinés à l'Assemblée générale	6	3	6	4
2. Documents destinés au Conseil économique et social	3	3	1	1
3. Documents destinés au Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	45	58	45	30
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>207</b>	<b>173</b>	<b>199</b>	<b>183</b>
4. Séances de l'Assemblée générale	10	14	10	28
5. Séances du Conseil économique et social	45	19	41	30
6. Réunions du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	16	16	16	16
7. Réunions des sous-comités du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	64	88	64	64
8. Réunions du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement	30	30	30	30
9. Réunions d'experts sur les questions liées au financement du développement durable	42	6	38	15
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>20</b>	<b>61</b>	<b>13</b>	<b>21</b>
10. Réunion sur les mécanismes de financement du développement	2	2	2	2
11. Ateliers sur les questions fiscales et la mobilisation des ressources nationales	10	26	3	10
12. Dialogues interactifs	3	3	3	1
13. Tables rondes ministérielles	2	2	2	2
14. Webinaires, séminaires et débats interactifs avec des représentants de gouvernements et des acteurs institutionnels et non institutionnels (société civile et secteur privé) sur le financement du développement	3	28	3	6
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>1</b>
15. Rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement	1	1	1	1
16. <i>Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement</i> (mise à jour)	–	–	1	–
17. <i>United Nations Practical Manual on Transfer Pricing for Developing Countries</i> (mise à jour)	–	–	1	–

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
18. Manuel des Nations Unies sur plusieurs aspects de la fiscalité des industries extractives dans les pays en développement	–	–	1	–
19. <i>Manuel sur la prévention et le règlement des différends fiscaux</i>	–	–	1	–
20. <i>Manual for the Negotiation of Bilateral Tax Treaties between Developed and Developing Countries</i>	1	1	–	–
21. Guidelines on the tax treatment of Government-to-Government Aid	1	1	–	–
22. Handbook on carbon taxation	–	–	1	–
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>21</b>	<b>33</b>	<b>15</b>	<b>23</b>
23. Building on Monterrey : selected policy issues on financing for development (L'après-Monterrey : quelques questions de politique générale sur le financement du développement)	1	6	1	1
24. Préparation de bulletins d'information et d'autres supports de communication sur le Forum pour la coopération en matière de développement	2	3	2	2
25. Études analytiques sur des questions relatives à la coopération au service du développement, y compris la coopération Sud-Sud, et évaluation indépendante des tendances et des progrès en matière de coopération pour le développement	2	3	2	2
26. Notes de synthèse sur les questions relatives au financement du développement en vue des réunions de haut niveau entre les hauts fonctionnaires des Nations Unies et les représentants d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux concernés	8	8	8	8
27. Pochettes d'information sur la tenue de manifestations sur le financement du développement durable	1	–	1	1
28. Notes de réflexion résumant certaines des questions abordées dans le rapport sur le financement du développement durable ( <i>Financing for Sustainable Development Report</i> )	1	1	1	1
29. <i>Protection contre l'érosion de la base d'imposition des pays en développement : revenus des services</i>	1	–	–	–
30. <i>Protection contre l'érosion de la base d'imposition des pays en développement : intérêts et autres frais financiers</i>	1	–	–	–
31. Mise à jour de la page d'accueil sur le financement du développement durable et de l'annexe en ligne du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement	4	12	–	8

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et activités d'information** touchant les travaux du Groupe des Amis pour le financement des objectifs de développement durable ; le financement du développement durable et des objectifs de développement durable, à l'intention de membres d'organisations de la société civile et de représentants du secteur privé, y compris l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable, et de représentants d'universités, de fondations et d'entités du système des Nations Unies ; présentation aux États Membres d'exposés et d'avis d'experts sur les questions de développement durable, y compris à l'occasion de consultations bilatérales et de réunions intergouvernementales de haut niveau.

### D. Activités de communication

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse sur ses travaux annuels, y compris le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement ; la réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, la réunion sur le financement du développement durable ; les consultations multipartites sur le financement du développement ; les travaux du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale ; la Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable ; la publication du rapport sur le financement du développement durable (*Financing for Sustainable Development Report*) ; l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

---

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : tribunes libres et blogs ; sites Web du Bureau du financement du développement durable, tels que la page d'accueil consacrée au financement du développement durable, l'annexe en ligne du rapport du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, le site Web du Forum pour la coopération en matière de développement et le site Web du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale.

---

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

### Vue d'ensemble

9.267 On trouvera dans les tableaux 9.32 à 9.34 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 9.32

#### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	75 174,4	75 994,7	–	–	(144,2)	(144,2)	(0,2)	75 850,5
Autres dépenses de personnel	968,4	1 269,8	–	–	(1,0)	(1,0)	(0,1)	1 268,8
Dépenses de représentation	0,3	4,6	–	–	–	–	–	4,6
Consultants	1 755,9	519,9	–	–	38,3	38,3	7,4	558,2
Experts	24,6	1 124,8	–	–	(65,2)	(65,2)	(5,8)	1 059,6
Voyages des représentants	249,5	1 948,8	–	–	–	–	–	1 948,8
Voyages du personnel	46,9	454,0	–	–	(8,9)	(8,9)	(2,0)	445,1
Services contractuels	1 754,7	1 438,4	–	–	(46,3)	(46,3)	(3,2)	1 392,1
Frais généraux de fonctionnement	710,9	729,4	–	–	(61,6)	(61,6)	(8,4)	667,8
Fournitures et accessoires	108,5	85,1	–	–	(16,0)	(16,0)	(18,8)	69,1
Mobilier et matériel	544,2	213,1	–	–	(30,5)	(30,5)	(14,3)	182,6
Subventions et contributions	73,7	74,7	–	–	–	–	–	74,7
Autres	0,5	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>81 412,5</b>	<b>83 857,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(335,4)</b>	<b>(335,4)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>83 521,9</b>

Tableau 9.33

#### Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022<sup>a</sup>

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2021	488	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 67 P-5, 89 P-4, 67 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1°C), 146 G(AC)
Réaffectations	–	1 G(1°C) au titre du sous-programme 3 ; 1 P-2 au titre du sous-programme 7 ; 1 G(AC) au titre de la composante Appui au programme
Reclassements	–	1 poste de P-5 à D-1 et 1 poste de P-3 à P-2 au titre du sous-programme 8
Effectif proposé pour 2022	488	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 32 D-1, 66 P-5, 89 P-4, 66 P-3, 44 P-2/1, 33 G(1°C), 146 G(AC)

<sup>a</sup> On trouvera à l'annexe III des informations sur les changements relatifs aux postes.

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 9.34

**Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe<sup>a</sup>**

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2021	Changements			Total	Effectif proposé pour 2022
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	2	–	–	–	–	2
D-2	9	–	–	–	–	9
D-1	31	–	–	1	1	32
P-5	67	–	–	(1)	(1)	66
P-4	89	–	–	–	–	89
P-3	67	–	–	(1)	(1)	66
P-2/1	43	–	–	1	1	44
<b>Total partiel</b>	<b>309</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>309</b>
<b>Agents des services généraux et des catégories apparentées</b>						
G(1°C)	33	–	–	–	–	33
G(AC)	146	–	–	–	–	146
<b>Total partiel</b>	<b>179</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>179</b>
<b>Total</b>	<b>488</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>488</b>

<sup>a</sup> Y compris neuf postes temporaires [3 P-5, 2 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)], qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/248 et 71/272.

9.268 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 9.35 à 9.37 et dans la figure 9.XV.

9.269 Comme le montrent les tableaux 9.35 1) et 9.36 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 83 521 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 335 400 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 9.35

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Organes directeurs	333,9	1 689,1	–	–	–	–	–	1 689,1
B. Direction exécutive et administration	5 317,2	4 950,6	–	–	(12,5)	(12,5)	(0,3)	4 938,1

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>C. Programme de travail</b>								
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	7 909,1	7 582,1	–	–	(20,1)	(20,1)	(0,3)	7 562,0
2. Développement social inclusif	9 565,0	9 176,4	–	–	(13,2)	(13,2)	(0,1)	9 163,2
3. Développement durable	8 330,6	8 989,3	–	–	(72,2)	(72,2)	(0,8)	8 917,1
4. Statistiques	18 866,0	18 186,3	–	–	(27,6)	(27,6)	(0,2)	18 158,7
5. Population	6 520,6	6 973,0	–	–	(8,7)	(8,7)	(0,1)	6 964,3
6. Politiques et analyse économiques	6 475,4	6 776,6	–	–	(7,9)	(7,9)	(0,1)	6 768,7
7. Institutions publiques et administration numérique	6 279,9	6 533,7	–	–	(67,2)	(67,2)	(1,0)	6 466,5
8. Gestion durable des forêts	2 012,5	2 315,3	–	–	(8,6)	(8,6)	(0,4)	2 306,7
9. Financement du développement durable	5 358,5	5 976,3	–	–	(5,8)	(5,8)	(0,1)	5 970,5
<b>Total partiel (C)</b>	<b>71 317,7</b>	<b>72 509,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(231,3)</b>	<b>(231,3)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>72 277,7</b>
D. Appui au programme	4 443,7	4 708,6	–	–	(91,6)	(91,6)	(1,9)	4 617,0
<b>Total partiel (I)</b>	<b>81 412,5</b>	<b>83 857,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(335,4)</b>	<b>(335,4)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>83 521,9</b>

**2) Ressources extrabudgétaires**

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (estimations)	Changements	Pourcentage	2022 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	539,5	817,0	172,9	21,2	989,9
<b>C. Programme de travail</b>					
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	67,9	110,7	273,3	246,9	384,0
2. Développement social inclusif	416,2	925,9	(198,3)	(21,4)	727,6
3. Développement durable	4 506,1	10 793,6	(4 777,1)	(44,3)	6 016,5
4. Statistiques	3 335,8	7 312,3	(1 103,8)	(15,1)	6 208,5
5. Population	1 099,5	1 353,9	226,6	16,7	1 580,5
6. Politiques et analyse économiques	627,2	1 087,4	(949,4)	(87,3)	138,0
7. Institutions publiques et administration numérique	1 598,2	4 560,7	(2 364,9)	(51,9)	2 195,8

**Chapitre 9 Affaires économiques et sociales**

Composante/sous-programme	2020		Changements	Pourcentage	2022
	(dépenses effectives)	2021 (estimations)			
8. Gestion durable des forêts	763,6	1 034,2	(139,6)	(13,5)	894,6
9. Financement du développement durable	2 422,9	5 893,7	(2 803,7)	(47,6)	3 090,0
<b>Total partiel (C)</b>	<b>14 837,4</b>	<b>33 072,4</b>	<b>(11 836,9)</b>	<b>(35,8)</b>	<b>21 235,5</b>
D. Appui au programme	54 883,8	62 801,7	3 095,2	4,9	65 896,9
<b>Total partiel (2)</b>	<b>70 260,7</b>	<b>96 691,1</b>	<b>(8 568,8)</b>	<b>(8,9)</b>	<b>88 122,3</b>
<b>Total</b>	<b>151 673,2</b>	<b>180 548,4</b>	<b>(8 904,2)</b>	<b>(4,9)</b>	<b>171 644,2</b>

Tableau 9.36

**Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement, composante et sous-programme**

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2021	Changements			Total	Effectif proposé pour 2022
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	
B. Direction exécutive et administration	26	–	–	–	26	
C. Programme de travail						
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	43	–	–	–	43	
2. Développement social inclusif	57	–	–	–	57	
3. Développement durable	51	–	–	–	51	
4. Statistiques	121	–	–	–	121	
5. Population	42	–	–	–	42	
6. Politiques et analyse économiques	42	–	–	–	42	
7. Institutions publiques et administration numérique	40	–	–	–	40	
8. Gestion durable des forêts	12	–	–	–	12	
9. Financement du développement durable	34	–	–	–	34	
<b>Total partiel (C)</b>	<b>442</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>442</b>	
D. Appui au programme	20	–	–	–	20	
<b>Total partiel (1)</b>	<b>488</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>488</b>	

 2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante/sous-programme	2021 (estimations)	2022 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

Composante/sous-programme	2021	2022	
	(estimations)	Changements	(prévisions)
<b>C. Programme de travail</b>			
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	–	–	–
2. Développement social inclusif	–	–	–
3. Développement durable	2	–	2
4. Statistiques	1	–	1
5. Population	5	–	5
6. Politiques et analyse économiques	–	–	–
7. Institutions publiques et administration numérique	–	–	–
8. Gestion durable des forêts	3	–	3
9. Financement du développement durable	–	–	–
<b>Total partiel (C)</b>	<b>11</b>	<b>–</b>	<b>11</b>
<b>D. Appui au programme</b>	<b>29</b>	<b>–</b>	<b>29</b>
<b>Total partiel (2)</b>	<b>40</b>	<b>–</b>	<b>40</b>
<b>Total</b>	<b>528</b>	<b>–</b>	<b>528</b>

Tableau 9.37

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes**

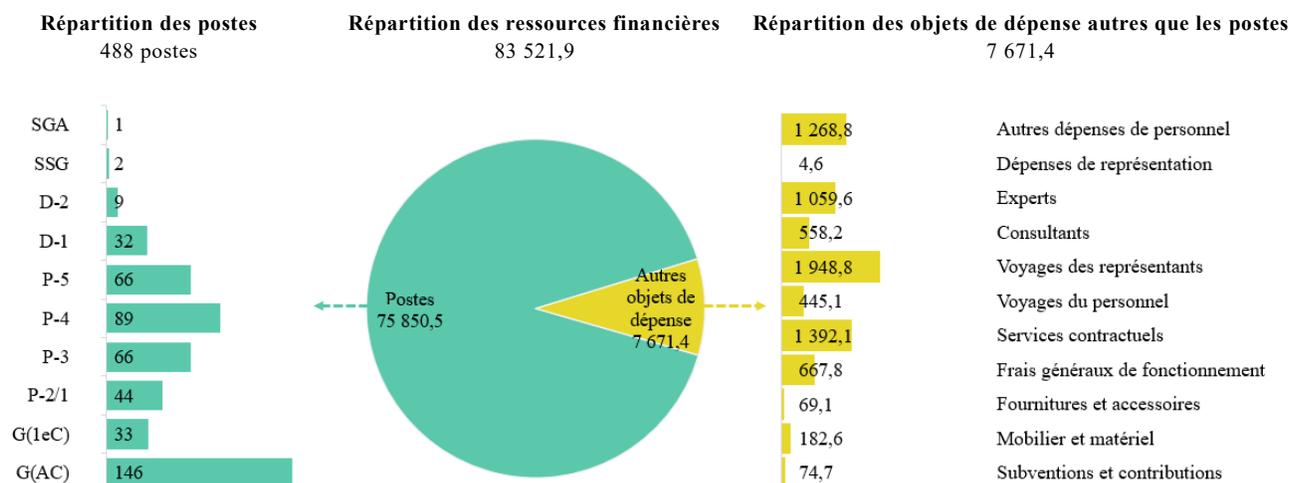
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	75 174,4	75 994,7	–	–	(144,2)	(144,2)	(0,2)	75 850,5
Autres objets de dépense	6 238,1	7 862,6	–	–	(191,2)	(191,2)	(2,4)	7 671,4
<b>Total</b>	<b>81 412,5</b>	<b>83 857,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(335,4)</b>	<b>(335,4)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>83 521,9</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		309	–	–	–	–	–	309
Agents des services généraux et des catégories apparentées		179	–	–	–	–	–	179
<b>Total</b>		<b>488</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>488</b>

Figure 9.XV

**Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme**

**Récapitulatif des changements relatifs aux ressources**

**Autres changements**

9.270 Comme le montre le tableau 9.35 1), les changements entraînent une diminution nette de 335 400 dollars, qui s’explique comme suit :

- a) **Direction exécutive et administration.** La diminution nette de 12 500 dollars est liée à une réduction des besoins au titre des experts (12 800 dollars) et des voyages du personnel (5 700 dollars), qui devrait être permise par une participation accrue des experts de haut niveau et du personnel aux réunions en ligne. Elle est partiellement contrebalancée par l’augmentation des dépenses prévues au titre des consultants (6 000 dollars) ; en effet, il faudra davantage faire appel à des consultants dotés de compétences spécialisées qui ne sont pas disponibles en interne, en particulier pour le développement de l’architecture informatique du Département, qui s’appuiera sur l’expérience acquise pendant la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui concerne les ressources, les politiques et les directives, et pour l’utilisation des médias sociaux, la protection des données et la confidentialité ;
- b) **Sous-programme 1 (Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable).** La diminution nette de 20 100 dollars est liée à une réduction des besoins au titre des services contractuels (44 300 dollars) et des voyages du personnel (3 300 dollars), qui devrait être permise par le nouveau système informatique consacré aux organisations non gouvernementales, dont l’achèvement est prévu et qui remplacera les anciens systèmes et réduira ainsi les besoins en matière d’appui informatique spécialisé, et par une participation accrue du personnel aux réunions virtuelles. Elle est partiellement contrebalancée par l’augmentation des ressources demandées au titre des experts (27 500 dollars), qui permettra à des experts et expertes de participer à divers processus intergouvernementaux et au sous-programme de promouvoir le rôle de l’Assemblée générale, du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable dans la mise en œuvre et le suivi intégrés du Programme 2030 ;

- c) **Sous-programme 2 (Développement social inclusif).** La diminution nette de 13 200 dollars est liée à une réduction des besoins au titre des frais généraux de fonctionnement (3 500 dollars), des fournitures et accessoires (12 000 dollars) et du mobilier et du matériel (22 400 dollars), qui devrait être permise par une réduction de la présence physique du personnel dans les bureaux et donc des besoins dans ces trois rubriques (la diminution au titre des frais généraux de fonctionnement tient au coût des services de courrier et de valise diplomatique liés à la distribution physique de supports promotionnels). Elle est partiellement contrebalancée par l'augmentation des dépenses prévues au titre des consultants (8 800 dollars), des experts (5 400 dollars) et des voyages du personnel (10 500 dollars), qui servira à financer un recours accru aux services de consultants dotés de compétences spécialisées non disponibles en interne, en particulier pour le *World Youth Report*, les activités supplémentaires liées aux thèmes prioritaires de la Commission du développement social et les voyages supplémentaires que devra faire le personnel pour collaborer avec les parties prenantes à l'appui des travaux du sous-programme ;
- d) **Sous-programme 3 (Développement durable).** La diminution de 72 200 dollars s'explique comme suit :
- i) La proposition consistant à réaffecter un poste d'assistant(e) administratif(ve) principal(e) [agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe)], qui deviendrait un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) [agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe)] dans le Groupe de la gestion des programmes, pour accompagner le remplacement de fonctions administratives par des tâches fonctionnelles, notamment en ce qui concerne le suivi de l'exécution des mandats et les ressources connexes, et dont le ou la titulaire appuierait l'établissement de rapports grâce au module Application de pilotage stratégique et à la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information d'Umoja, coordonnerait les réponses fournies aux organes de contrôle et soutiendrait l'élaboration du budget-programme ainsi que la planification et la prévision des ressources (45 100 dollars). Cette réaffectation devrait permettre au sous-programme de s'acquitter plus efficacement de son mandat ;
  - ii) Une réduction des besoins au titre des experts (27 100 dollars), qui devrait être permise par une réduction de la participation en présentiel aux réunions d'experts et par un recours accru aux modalités virtuelles ou à des réunions hybrides (à la fois en présentiel et en ligne) à chaque fois que possible ;
- e) **Sous-programme 4 (Statistiques).** La diminution de 27 600 dollars est liée à une réduction des besoins au titre des experts, qui devrait être permise par une réduction de la participation en présentiel aux réunions d'experts et par un recours accru aux modalités virtuelles ou à des réunions hybrides (à la fois en présentiel et en ligne) à chaque fois que possible ;
- f) **Sous-programme 5 (Population).** La diminution de 8 700 dollars est liée à une réduction des besoins au titre des experts (5 000 dollars) et des services contractuels (3 700 dollars), qui devrait être permise par une réduction de la participation en présentiel aux réunions d'experts et par un recours accru aux modalités virtuelles ou à des réunions hybrides (à la fois en présentiel et en ligne) à chaque fois que possible et par un recours moindre aux travaux d'impression exécutés à l'extérieur ;
- g) **Sous-programme 6 (Politiques et analyse économiques).** La diminution de 7 900 dollars est liée à une réduction des besoins au titre des experts, qui devrait être permise par une réduction de la participation en présentiel aux réunions d'experts et par un recours accru aux modalités virtuelles ou à des réunions hybrides (à la fois en présentiel et en ligne) à chaque fois que possible ;
- h) **Sous-programme 7 (Institutions publiques et administration numérique).** La diminution nette de 67 200 dollars s'explique comme suit :

- i) La proposition consistant à réaffecter un poste de spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (P-2), qui deviendrait un poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) au Service de l'administration numérique, et dont le ou la titulaire répondrait aux besoins accrus d'appui technique dans les domaines de la gestion de bases de données à grande échelle et de la gestion de réseaux de serveurs pour plusieurs plateformes en ligne, notamment la banque de connaissances sur l'administration numérique, la plateforme d'évaluation en ligne de l'administration numérique et les plateformes d'évaluation en ligne du Prix des Nations Unies pour le service public et du Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique (58 000 dollars) ;
  - ii) Une diminution des besoins au titre des autres dépenses de personnel (1 000 dollars), des experts (11 000 dollars), des voyages du personnel (10 400 dollars), des services contractuels (8 600 dollars), des fournitures et accessoires (1 400 dollars) et du mobilier et du matériel (5 600 dollars), qui devrait être permise par une réduction de la présence physique du personnel dans les bureaux et par une meilleure planification des affectations pendant les pics d'activité, qui limiteraient les besoins en heures supplémentaires, en fournitures et accessoires et en mobilier et matériel ; par une réduction de la participation en présentiel aux réunions et par un recours accru aux modalités virtuelles ou à des réunions hybrides (à la fois en présentiel et en ligne) à chaque fois que possible, ce qui réduirait les besoins de déplacement du personnel et des experts ; par un renforcement de la production et de la distribution numériques des supports promotionnels, qui s'accompagnerait d'un recours moindre aux travaux d'impression exécutés à l'extérieur. Cette diminution est partiellement contrebalancée par l'augmentation des dépenses au titre des consultants (28 800 dollars), qui permettra de faire progresser les travaux analytiques et techniques du sous-programme en faisant appel à des consultants dotés de compétences spécialisées non disponibles en interne ;
- i) **Sous-programme 8 (Gestion durable des forêts).** La diminution nette de 8 600 dollars s'explique comme suit :
- i) La proposition consistant à déclasser un poste de spécialiste de la gestion des programmes relatifs aux affaires forestières (P-3) pour en faire un poste de spécialiste (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) de la gestion des programmes relatifs aux affaires forestières (P-2), qui est partiellement contrebalancée par celle qui consiste à reclasser un poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes relatifs aux affaires forestières (P-5) pour en faire un poste de directeur(trice) adjoint(e) des affaires forestières (D-1) (3 600 dollars). Le ou la directeur(trice) adjoint(e) renforcera les capacités techniques et opérationnelles du sous-programme pour lui permettre de s'acquitter de ses mandats dans les domaines liés à la promotion de la gestion durable des forêts et de son financement et à l'amélioration du suivi et de l'évaluation des progrès réalisés et des lacunes constatées dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des cibles associées. En outre, il ou elle fournira des conseils pratiques et un appui de haut niveau dans le cadre des mécanismes et manifestations liés aux forêts, des mécanismes institutionnels existants et de l'action menée par le système des Nations Unies pour faire face aux problèmes mondiaux actuels liés à la déforestation, à la dégradation des forêts, aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et aux zoonoses. Le ou la spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe) contribuera à développer la collecte et l'analyse des données et à renforcer l'utilisation des technologies numériques dans les activités de sensibilisation et de communication du sous-programme ;
  - ii) Une réduction des besoins au titre des consultants (5 300 dollars), des experts (6 700 dollars), des fournitures et accessoires (800 dollars) et du mobilier et du matériel (2 500 dollars), qui devrait être permise par une réduction de la présence physique du personnel dans les bureaux et donc des besoins de fournitures et accessoires et de mobilier et de matériel, et par une réduction de la participation en présentiel aux réunions d'experts

et un recours accru aux modalités virtuelles ou à des réunions hybrides (à la fois en présentiel et en ligne) à chaque fois que possible. Cette diminution est partiellement contrebalancée par l'augmentation des dépenses au titre des services contractuels (10 300 dollars) ; en effet, il faudra faire appel à des vacataires pour fournir un soutien renforcé aux réunions des groupes d'experts et pour assurer la mise à niveau et la maintenance du site Web du sous-programme ;

- j) **Sous-programme 9 (Financement du développement durable).** La diminution de 5 800 dollars est liée à une réduction des besoins au titre des frais généraux de fonctionnement (4 000 dollars) et des fournitures et accessoires (1 800 dollars), qui devrait être permise par une augmentation de la production de publications au format électronique s'accompagnant d'un recours moindre aux travaux d'impression exécutés à l'extérieur et aux services de courrier et de valise diplomatique liés à la distribution de la documentation, et par une réduction de la présence physique du personnel dans les bureaux et la diminution des impressions et donc des besoins en papier et en fournitures d'imprimerie ;
- k) **Appui au programme.** La diminution de 91 600 dollars s'explique comme suit :
- i) La proposition consistant à réaffecter un poste d'assistant(e) de secrétariat [agent(e) des services généraux (Autres classes)], qui deviendrait un poste d'assistant(e) au budget et aux finances [agent(e) des services généraux (Autres classes)] au Service administratif, et dont le ou la titulaire viendrait renforcer la capacité d'appui à la gestion financière et budgétaire, notamment pour ce qui est de l'analyse des données et de la communication de l'information, et ce compte tenu des pouvoirs élargis qui ont été confiés au Département (37 500 dollars). Le Service administratif aide le Département à satisfaire à tous les indicateurs clés de performance et veille au respect des directives relatives aux pouvoirs délégués au Département en matière de gestion, notamment en ce qui concerne la gestion dynamique des risques et la mise en œuvre de mesures d'atténuation et de mesures de contrôle interne ;
  - ii) Une réduction des besoins au titre des frais généraux de fonctionnement (54 100 dollars), en particulier concernant les communications ainsi que les imprimantes et le matériel informatique loués et gérés de manière centralisée par le Bureau de l'informatique et des communications, qui devrait être permise par un recours accru aux modalités de travail aménagées et à des outils en ligne.

## Ressources extrabudgétaires

- 9.271 Comme le montrent les tableaux 9.35 2) et 9.36 2), le Département devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. En 2022, il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces d'un montant estimé à 88 122 300 dollars, qui permettra de financer 40 postes, comme indiqué dans le tableau 9.36 2). Ces ressources serviront essentiellement à financer des activités de fond et de renforcement des capacités (services de consultants, réunions de groupes d'experts, voyages, services consultatifs techniques, formation, ateliers, séminaires, projets sur le terrain). Parmi ces activités figurent le travail analytique nécessaire à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et la participation d'experts gouvernementaux des pays en développement présentant leurs examens nationaux volontaires au forum politique de haut niveau pour le développement durable (sous-programme 1) ; les questions relatives aux personnes handicapées, aux jeunes, aux personnes âgées, aux familles et aux peuples autochtones, ainsi que la question du sport au service du développement et de la paix (sous-programme 2) ; un large éventail de questions transversales liées au développement durable, telles que la collaboration des parties prenantes, les partenariats pour le développement durable, le renforcement du rôle de la science, de la technologie et de l'innovation et des microentreprises et petites et moyennes entreprises, ainsi que les questions relatives à l'eau, à l'énergie, aux changements climatiques, aux océans, aux transports durables, aux villes intelligentes, à la

production et à la consommation durables et à l'agriculture durable, et aux liens qui les unissent (sous-programme 3) ; la modernisation et la transformation des systèmes nationaux d'information statistique et géospatiale dans les pays en développement ainsi que le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable, la comptabilisation du capital naturel et l'estimation de la valeur économique des services écosystémiques (sous-programme 4) ; l'appui à la mise à jour annuelle de l'ensemble de données mondiales et des estimations concernant la planification familiale établies sur la base de modèles (sous-programme 5) ; les travaux visant à aider les pays en développement dans la mise en œuvre du Programme 2030 (sous-programme 6) ; les activités visant à améliorer les compétences des établissements scolaires publics et leur capacité à promouvoir la déontologie dans les fonctions de direction (sous-programme 7) ; les activités d'appui liées au Réseau mondial de facilitation du financement forestier et les activités du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts relatives à la communication et à la sensibilisation dans le cadre de l'application du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (sous-programme 8) ; l'appui intergouvernemental, les travaux d'analyse et le renforcement des capacités des États Membres aux fins de la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement, en particulier du programme d'action d'Addis-Abeba (sous-programme 9). Il est également prévu de recevoir un montant de 58 200 600 dollars qui servira à alimenter les fonds d'affectation spéciale du Programme des administrateurs auxiliaires et de l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges, qui sont administrés par le Département (appui au programme). La diminution nette prévue de 8 568 800 dollars s'explique essentiellement par le fait que plusieurs projets devraient être achevés d'ici à la fin de 2021, que le nombre de projets devrait être inférieur en 2022, et qu'on prévoit une diminution des contributions à l'Assistance des Nations Unies au procès des Khmers rouges, qui devrait être compensée en partie par une augmentation des contributions au Programme des administrateurs auxiliaires. Les ressources extrabudgétaires représentent 51,4 % des ressources totales du présent chapitre.

- 9.272 Les contributions en nature qu'il est prévu de recevoir concernent des droits d'usage cédés sans contrepartie pour les locaux des projets, d'un montant estimé à 306 000 dollars (272 000 dollars au titre du sous-programme 3 et 34 000 dollars au titre du sous-programme 7), ainsi que d'autres services tels que la fourniture d'avis d'experts, la mise à disposition d'installations de formation et la fourniture de matériel, d'un montant estimé à 301 000 dollars (102 000 dollars au titre du sous-programme 3 et 199 000 dollars au titre du sous-programme 7).
- 9.273 Les ressources extrabudgétaires dont il est question dans le présent chapitre sont placées sous le contrôle du Département, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

### **Organes directeurs**

- 9.274 Les ressources demandées au titre des organes directeurs serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents, aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux mécanismes intergouvernementaux dont le Département assure le service. Les montants prévus au titre des experts siégeant à titre individuel dans les comités sont fixés par la résolution 2491 (XXIII) de l'Assemblée générale, telle que modifiée par les résolutions 41/176, 42/25 (sect. VI) et 43/217 (sect. IX), tandis que ceux prévus au titre des membres des commissions techniques le sont par les résolutions 1798 (XVII), 2128 (XX) et 2245 (XXI) de l'Assemblée. On trouvera dans le tableau 9.38 des informations sur les organes d'experts et les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 9.38

**Organes directeurs**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Forum politique de haut niveau pour le développement durable	<p>En 2012, dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », l'Assemblée générale a décidé de créer un forum politique intergouvernemental de haut niveau à caractère universel chargé du suivi des activités de développement durable.</p> <p>Compte tenu des mandats définis par l'Assemblée dans ses résolutions, le forum exerce une action mobilisatrice, donne des orientations et formule des recommandations aux fins du développement durable, suit et passe en revue les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris en faveur du développement durable, améliore l'intégration des trois dimensions du développement durable et a un programme ciblé, dynamique et pragmatique qui accorde l'attention voulue aux problèmes nouveaux et naissants que pose le développement durable.</p> <p>Il est chargé d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable et de superviser un réseau de mécanismes de suivi et d'examen à l'échelle mondiale. Il analyse chaque année des examens nationaux volontaires et des examens thématiques sous les auspices du Conseil économique et social.</p> <p>Ses réunions annuelles sont organisées sous les auspices du Conseil, et les représentants et représentantes des pays les moins avancés bénéficient d'une aide pour y participer. Le document final des réunions tenues sous les auspices du Conseil est une déclaration ministérielle négociée, sauf les années où le forum se réunit sous les auspices de l'Assemblée. Tous les quatre ans, des réunions sont également organisées au niveau des chefs d'État sous les auspices de l'Assemblée, lesquelles donnent lieu alors à une déclaration politique négociée.</p>	<p>Mandat : résolutions <a href="#">66/288</a>, <a href="#">67/290</a> et <a href="#">70/299</a> de l'Assemblée générale</p> <p>Composition : tous les États Membres de l'ONU et les États membres des institutions spécialisées</p> <p>Nombre de sessions en 2022 : 1 session par an tenue sous les auspices du Conseil économique et social (1 session est organisée tous les quatre ans sous les auspices de l'Assemblée générale, la prochaine devant se tenir en 2023)</p>	402,3	402,3

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Commission du développement social	La Commission des questions sociales a été créée en 1946 comme commission technique du Conseil économique et social. En 1966, le Conseil l'a renommée Commission du développement social de sorte que soit précisé son rôle d'organe destiné à préparer la tâche du Conseil pour tout ce qui a trait à la politique de développement social. En 1996, il a décidé que la Commission serait chargée au premier chef du suivi du Sommet mondial pour le développement social et de l'examen de l'application de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. En 2016, il a déclaré que la Commission contribuerait, dans le cadre de son mandat, au suivi du Programme 2030 en appuyant les examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable.	Mandat : résolutions <a href="#">10 (II)</a> , <a href="#">1139 (XLI)</a> , <a href="#">1996/7</a> et <a href="#">2016/6</a> du Conseil économique et social Composition : 46 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 (soixantième)	110,1	110,1
Instance permanente sur les questions autochtones	L'instance permanente a été créée en 2000 comme organe subsidiaire du Conseil économique et social. Elle est composée de 16 membres siégeant à titre personnel en tant qu'experts indépendants spécialisés dans les questions autochtones. Organe consultatif du Conseil, elle est chargée d'examiner les questions autochtones relevant du mandat du Conseil en matière de développement économique et social, de culture, d'environnement, d'éducation, de santé et de droits humains.	Mandat : résolution <a href="#">2000/22</a> du Conseil économique et social Composition : 16 experts Nombre de sessions en 2022 : 1 (vingt et unième)	190,7	190,7
Commission de statistique	La Commission a été créée en 1947 comme commission technique du Conseil économique et social. Elle est chargée d'aider le Conseil à favoriser l'élaboration de statistiques nationales et à améliorer leur comparabilité, à coordonner les activités statistiques des institutions spécialisées, à développer des services centraux de statistique au Secrétariat, à donner des avis aux divers organes de l'ONU sur des questions d'ordre général relatives à la collecte, à l'analyse et à la diffusion des données statistiques et à favoriser le perfectionnement des statistiques et des méthodes de statistique en général.	Mandat : Résolution <a href="#">1566 (L)</a> du Conseil économique et social, réaffirmant sa résolution <a href="#">8 (I)</a> telle que modifiée par la résolution <a href="#">8 (II)</a> de 1946 ; résolutions <a href="#">2006/6</a> et <a href="#">2020/5</a> Composition : 24 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2022 : 1 (cinquante-troisième)	57,2	57,2

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021	2022
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	Le Comité a été créé en 2011 comme organe subsidiaire du Conseil économique et social. Il est composé d'experts de tous les États Membres, ainsi que d'experts d'organisations internationales qui participent à ses travaux en qualité d'observateurs. Conformément au mandat énoncé dans l'annexe de la résolution 2011/24 du Conseil, le Comité d'experts a pour objectif de guider les prises de décisions conjointes et de définir des orientations concernant la production, la mise à disposition et l'application des informations géospatiales dans le cadre de plans directeurs nationaux et mondiaux, d'élaborer des principes, des politiques, des méthodes, des mécanismes et des normes communs en vue de promouvoir l'interopérabilité des données et services géospatiaux et d'offrir un cadre pour l'élaboration de stratégies visant à mettre en place et à renforcer les capacités nationales en ce qui concerne l'information géospatiale, en particulier dans les pays en développement. Le Conseil a décidé que le Comité d'experts serait administré dans les limites des ressources existantes et organisé en conséquence.	Mandat : résolutions 2011/24 et 2016/27 du Conseil économique et social  Composition : 193 représentants de gouvernements  Nombre de sessions en 2022 : 1 (douzième)	–	–
Commission de la population et du développement	La Commission de la population a été créée en 1946 comme commission technique du Conseil économique et social. En 1994, l'Assemblée générale a décidé que la Commission de la population revitalisée prendrait le nom de Commission de la population et du développement. La Commission a pour mandat d'apporter son concours au Conseil : a) en faisant procéder à des études et en formulant à l'intention du Conseil des recommandations sur les questions et tendances démographiques, l'intégration des stratégies en matière de population et de développement, les politiques et programmes de population et les politiques et programmes de développement connexes et la prestation d'une assistance en matière de population, et en examinant toutes les questions de population et de développement au sujet desquelles les organes directeurs et subsidiaires de l'ONU ou des institutions spécialisées peuvent solliciter son avis ; b) en assurant le suivi, l'examen et	Mandat : résolutions 3 (III), 150 (VII) et 2016/25 et décision 1995/320 du Conseil économique et social et résolution 49/128 de l'Assemblée générale  Composition : 47 représentants de gouvernements  Nombre de sessions en 2022 : 1 (cinquante-cinquième)	66,0	66,0

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021 (crédits ouverts)	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
Comité des politiques de développement	<p>l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux national, régional et mondial, en déterminant les raisons des succès et des échecs, et en donnant au Conseil des avis en la matière ; c) en examinant les résultats des travaux de recherche et d'analyse concernant les rapports entre population et développement aux niveaux national, régional et international et en donnant au Conseil des avis en la matière.</p> <p>En 1998, le Conseil économique et social a restructuré et revitalisé le Comité de la planification du développement et l'a renommé Comité des politiques de développement. Organe subsidiaire du Conseil, le Comité est composé de 24 spécialistes du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement, qui siègent à titre personnel.</p> <p>Conformément à son mandat, le Comité examine le thème annuel du Conseil économique et social et est chargé de procéder à un examen triennal de la situation des pays les moins avancés et de tenir des réunions sur ce sujet tous les trois ans. Dans sa résolution 67/221, l'Assemblée générale a prié le Comité de faire le point des progrès accomplis en matière de développement par les pays reclassés tous les ans pendant trois ans à compter de la date à laquelle le reclassement devenait effectif, puis tous les trois ans, en complément de deux examens triennaux de la liste des pays les moins avancés effectués par le Comité.</p> <p>Dans sa résolution 2017/29, le Conseil a invité le Comité à lui faire rapport tous les quatre ans, l'année précédant l'examen quadriennal complet, de la manière dont le système des Nations Unies pour le développement tenait compte de la catégorie des pays les moins avancés.</p>	<p>Mandat : résolutions 1998/46 et 2017/29 du Conseil économique et social et résolution 67/221 de l'Assemblée générale</p> <p>Composition : 24 experts</p> <p>Nombre de sessions en 2022 : 1 (vingt-quatrième)</p>	186,1	186,1
Comité d'experts de l'administration publique	<p>En 2001, le Conseil économique et social a restructuré et revitalisé le Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies et l'a renommé Comité d'experts de l'administration</p>	<p>Mandat : résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil économique et social</p> <p>Composition : 24 experts</p> <p>Nombre de sessions en 2022 : 1 (vingt et unième)</p>	180,1	180,1

## Titre IV Coopération internationale pour le développement

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021	2022
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
	<p>publique. Organe subsidiaire du Conseil, le Comité est composé de 24 spécialistes des domaines interdépendants de l'économie publique, de l'administration publique et des finances publiques, qui siègent à titre personnel.</p> <p>Il facilite les travaux des organes intergouvernementaux en donnant des conseils sur les politiques et les programmes à adopter en vue d'améliorer les structures de gouvernance et d'administration publique et les mécanismes de développement. Il aide le Conseil en examinant les tendances, les questions et les priorités liées à l'administration publique et au renforcement des institutions, notamment en ce qui concerne le Programme 2030 ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable et l'examen des progrès accomplis à cet égard.</p>			
Forum des Nations Unies sur les forêts	<p>Le Conseil économique et social a créé le Forum en 2000 et en a fait un organe subsidiaire intergouvernemental. En 2015, il a décidé de renforcer l'arrangement international sur les forêts et de le proroger jusqu'en 2030. Il a également décidé de renforcer le fonctionnement du Forum pour l'après-2015 et invité celui-ci à s'acquitter de son mandat sur la base d'un plan stratégique sur les forêts pour 2017-2030. Le Forum a pour fonctions principales : a) de constituer de façon intégrée et globale, notamment au moyen d'approches intersectorielles, un cadre mondial cohérent, ouvert, transparent et participatif pour la formulation des politiques, le dialogue et la coopération et la coordination sur toutes les questions relatives à la gestion durable de tous les types de forêt ainsi que sur les nouveaux domaines ; b) de favoriser, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts, en particulier de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, et la réalisation des objectifs et cibles énoncés dans celui-ci, de mobiliser les ressources financières, techniques et scientifiques à cette fin et de faciliter l'accès à celles-ci ; c) de favoriser</p>	<p>Mandat : résolutions 2000/35 et 2015/33 du Conseil économique et social et résolution 71/285 de l'Assemblée générale</p> <p>Composition : 197 représentants de gouvernements</p> <p>Nombre de sessions en 2022 : 1 (dix-septième)</p>	54,5	54,5

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021 (crédits ouverts)	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale	<p>l'instauration de cadres de gouvernance et de conditions propices, à tous les niveaux, à la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts ; d) de contribuer à l'élaboration d'une politique internationale cohérente de collaboration axée sur des questions relatives aux divers types de forêts ; e) de renforcer au plus haut niveau la collaboration politique en faveur d'une gestion durable des forêts, avec la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes.</p> <p>Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale est mondialement reconnu pour son travail d'élaboration de normes fiscales internationales et pour les orientations stratégiques et pratiques qu'il fournit aux pays pour les aider à mobiliser des ressources nationales aux fins du développement durable. Organe subsidiaire du Conseil économique et social depuis 1968, le Comité est composé de 25 membres désignés par les gouvernements et agissant en qualité d'experts. Dans sa résolution 69/313, l'Assemblée générale a décidé d'augmenter la fréquence des sessions du Comité pour la porter à deux sessions par an et d'intensifier la participation du Comité aux travaux du Conseil grâce à la réunion spéciale annuelle du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale afin d'améliorer le traitement intergouvernemental des questions fiscales.</p> <p>En application de la résolution 2004/69 du Conseil, le Comité est chargé : a) de garder à l'examen et de mettre à jour, à chaque fois qu'il est utile, le Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement et le guide pratique sur la négociation de conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement (Manual for the Negotiation of Bilateral Tax Treaties between Developed and Developing Countries) ; b) de servir de cadre au dialogue en vue de renforcer et de promouvoir la coopération internationale entre autorités fiscales nationales ; c) d'examiner les</p>	<p>Mandat : résolutions 1273 (XLIII), 2004/69 et 2017/2 du Conseil économique et social et résolution 69/313 de l'Assemblée générale</p> <p>Composition : 25 experts</p> <p>Nombre de sessions en 2022 : 2 (vingt-quatrième et vingt-cinquième)</p>	442,1	442,1

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021	2022
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
	incidences que pourraient avoir les questions nouvelles et d'actualité sur la coopération internationale en matière fiscale et de procéder à des évaluations, de présenter des observations et de formuler des recommandations ; d) de formuler des recommandations sur le renforcement des capacités et l'apport d'une assistance technique aux pays en développement et aux pays en transition ; e) de prêter une attention particulière aux pays en développement et aux pays en transition lorsqu'il traite de toutes les questions susmentionnées.			
<b>Total</b>			<b>1 689,1</b>	<b>1 689,1</b>

9.275 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 689 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.39.

Tableau 9.39

**Organes directeurs : évolution des ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Changements					Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Objets de dépense autres que les postes								
Voyages des représentants	333,9	1 689,1	–	–	–	–	–	1 689,1
<b>Total</b>	<b>333,9</b>	<b>1 689,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1 689,1</b>

**Direction exécutive et administration**

9.276 Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales assure la gestion d'ensemble, la supervision et l'administration des activités du Département telles qu'elles découlent des mandats qui ont été confiés à celui-ci et du programme de travail approuvé. Chef du Département, le Secrétaire général adjoint est investi des pouvoirs nécessaires en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles en vue d'assurer la bonne exécution des mandats. Dans le système des Nations Unies, il convoque les réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, exerce les fonctions de directeur de programme du Compte de l'ONU pour le développement et assure la gestion globale des activités de renforcement des capacités. Il est également membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, organe de décision conjoint consacré aux activités de développement des pays. Il est secondé par la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef.

- 9.277 Le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef est le principal conseiller économique du Secrétaire général adjoint et seconde celui-ci en dirigeant et en orientant les travaux de recherche et d'analyse menés par le Département dans le domaine des politiques, notamment pour ce qui est des questions nouvelles. Il assure également la coordination et l'examen des publications du Département, des rapports du Secrétaire général et de divers produits techniques qui aident à mieux faire connaître les activités du Département en matière de politiques mondiales de développement et en facilitent la mise en œuvre. La Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations seconde le Secrétaire général adjoint en fournissant un appui fonctionnel et des orientations concernant l'aide que le Département apporte aux mécanismes intergouvernementaux, notamment à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires et au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Elle est également chargée de la coordination interorganisations et apporte son concours au Secrétaire général adjoint dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.
- 9.278 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aide l'équipe de direction à assurer la coordination et la gestion d'ensemble des programmes et des ressources et à mettre en œuvre des initiatives dans le Département. Il aide le Secrétaire général adjoint à mettre en œuvre l'ensemble des activités de programmation, de suivi et d'évaluation du Département et veille à ce que celui-ci soit représenté dans les organes de contrôle intergouvernementaux, les organes d'experts et les mécanismes d'audit interne et externe. Il coordonne l'appui que le Département apporte au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement, facilite les travaux des coordonnateurs du Département chargés des questions d'égalité des genres et de handicap et examine les rapports des organes délibérants et les publications phares du Département.
- 9.279 Le Service de la planification stratégique et des communications aide le Secrétaire général adjoint à faire progresser les objectifs stratégiques, l'intégration et la cohérence des politiques du Département, notamment pour ce qui est de la collaboration avec d'autres entités du Secrétariat dans les domaines de la gestion des connaissances, de la communication, des sites Web, de la communication sur les réseaux sociaux et autres médias, des services de publication et des technologies de l'information. Il soutient l'action du Département au sein du Comité exécutif du Secrétaire général et des mécanismes et organes de coordination et représente le Département auprès des organes directifs et normatifs du Secrétariat, tels que le Comité des publications, le Conseil de l'informatique et des communications et le Groupe de la communication des Nations Unies. Il joue un rôle central dans l'exécution des programmes du Département en veillant au bon fonctionnement des systèmes d'information et des grandes applications. Il soutient également le comité de rédaction et les réseaux de communication et de planification stratégique du Département et gère le cadre de communication stratégique du Département, y compris pour ce qui est de la mise en œuvre.
- 9.280 Le Groupe du programme, du suivi et de l'évaluation coordonne l'établissement du plan-programme annuel et des rapports sur l'exécution du programme et est chargé du suivi et de l'évaluation internes du travail du Département. Il assure la liaison avec les organes de contrôle et apporte son concours au Service administratif et au Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités à l'occasion des audits dont le Département fait l'objet. En étroite collaboration avec les équipes chargées de l'exécution des différents sous-programmes, il établit des rapports de suivi qui facilitent la prise de décision. Le Groupe rend compte au Secrétaire général adjoint par l'intermédiaire du Chef du Bureau du Secrétaire général adjoint. Il fonctionne indépendamment des autres services opérationnels et services de gestion du Département.
- 9.281 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Département incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. S'appuyant sur l'expérience qu'il a acquise en 2020, le Département utilise des plateformes en ligne et organise des réunions et des ateliers en ligne ou

selon des modalités hybrides, dans la mesure du possible. En 2022, le Département passera en revue son infrastructure informatique en vue d'augmenter l'offre de réunions et d'ateliers en ligne, d'intensifier la diffusion des documents sous forme électronique et de réduire le nombre de documents imprimés et de supports promotionnels physiques. Il contribuera également à la mise en œuvre du plan de neutralité climatique du Secrétariat.

9.282 On trouvera dans le tableau 9.40 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. La pandémie de COVID-19 a créé des incertitudes concernant les voyages aériens, entraîné des frais d'annulation et compliqué la planification des voyages. Alors que les voyages officiels reprennent, le Département prévoit de communiquer à son personnel des orientations internes actualisées sur les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, assorties de délais précis pour toutes les catégories de voyages, notamment ceux liés aux réunions intergouvernementales, ateliers et manifestations organisés par le Département. Le fait que les crédits aient été alloués sporadiquement en raison des problèmes persistants de liquidités liés au budget ordinaire, la réception tardive des contributions volontaires et la désignation tardive de voyageurs n'ayant pas la qualité de fonctionnaires expliquent également en partie que les directives n'aient pas été respectées autant qu'elles auraient dû l'être en 2020. Le Département continuera de s'efforcer d'améliorer le respect des délais, notamment en veillant à ce que les réunions et manifestations qu'il organise soient programmées aussi tôt que possible, en essayant d'obtenir des États qu'ils nomment leurs représentants dans les meilleurs délais, en collaborant plus étroitement avec le Groupe des voyages de sorte que les billets soient réservés dès que l'itinéraire préliminaire est connu afin d'obtenir les prix les plus bas et en réduisant autant que possible les dérogations.

**Tableau 9.40**  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux prévu)	2022 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	97	98	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	43	51	100	100

9.283 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 4 938 100 dollars et font apparaître une diminution nette de 12 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 9.270 a) des explications sur la diminution nette qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.41 et la figure 9.XVI.

**Tableau 9.41**  
**Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

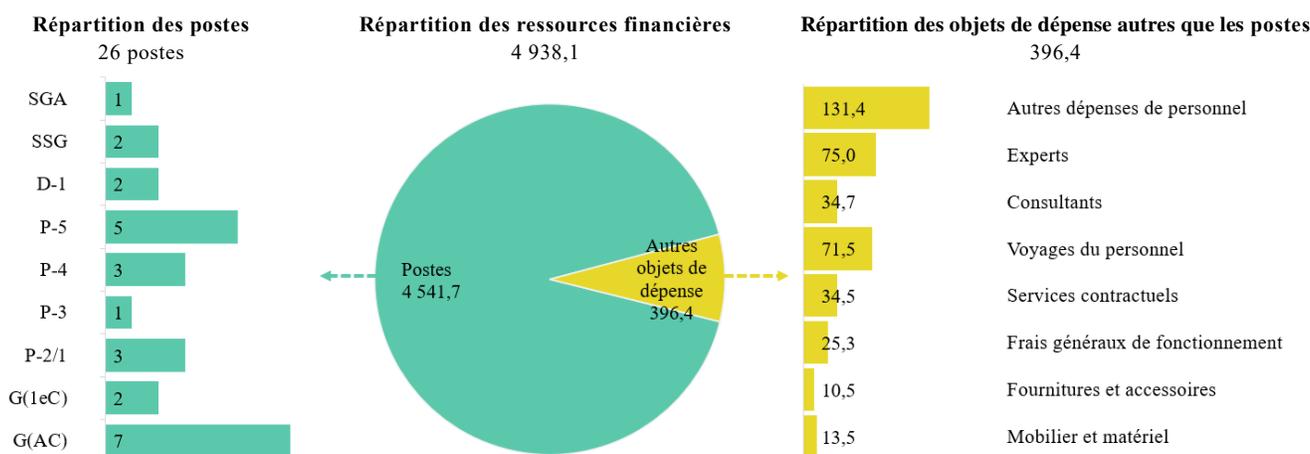
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	5 057,8	4 541,7	–	–	–	–	–	–	4 541,7
Autres objets de dépense	259,5	408,9	–	–	(12,5)	(12,5)	(3,1)	–	396,4
<b>Total</b>	<b>5 317,2</b>	<b>4 950,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(12,5)</b>	<b>(12,5)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>–</b>	<b>4 938,1</b>

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		17	-	-	-	-	-	-	17
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	-	-	-	-	-	-	9
<b>Total</b>		<b>26</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>26</b>

Figure 9.XVI

**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

9.284 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 989 900 dollars, qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront principalement à appuyer des activités visant : a) à mieux faire comprendre et connaître le Programme 2030 et à élargir les partenariats de mise en œuvre au moyen de concertations d'envergure mondiale ; b) à renforcer le rôle de premier plan de l'Organisation des Nations Unies dans la réflexion sur le développement durable et inclusif au cours de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. L'augmentation prévue de 172 900 dollars s'explique principalement par le financement au moyen de ressources extrabudgétaires d'initiatives visant à renforcer le rôle de premier plan du Département en matière de réflexion.

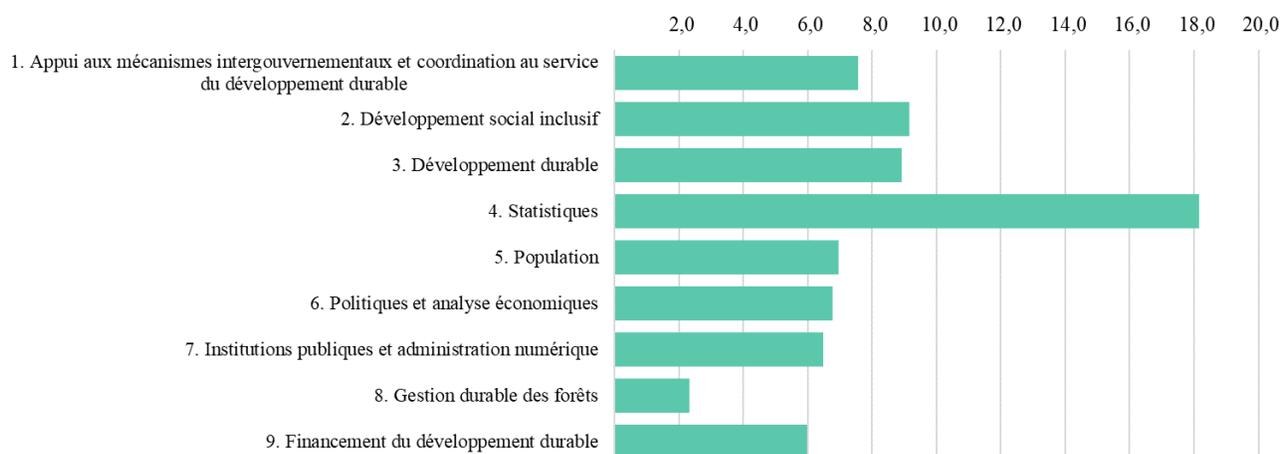
**Programme de travail**

9.285 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 72 277 700 dollars et font apparaître une diminution de 231 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera aux paragraphes 9.270 b) à j) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 9.XVII.

Figure 9.XVII

**Répartition des ressources proposées pour 2022, par sous-programme**

(En millions de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 1**

**Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable**

9.286 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 7 562 000 dollars et font apparaître une diminution nette de 20 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.42 et la figure 9.XVIII.

Tableau 9.42

**Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes**

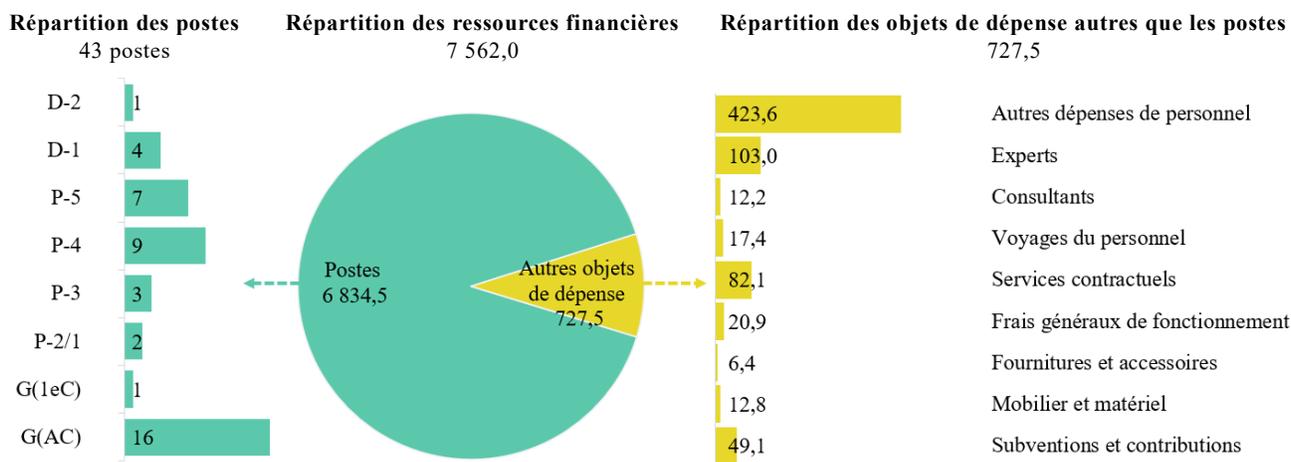
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	7 210,9	6 834,5	–	–	–	–	–	6 834,5
Objets de dépense autres que les postes	698,2	747,6	–	–	(20,1)	(20,1)	(2,7)	727,5
<b>Total</b>	<b>7 909,1</b>	<b>7 582,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(20,1)</b>	<b>(20,1)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>7 562,0</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		26	–	–	–	–	–	26
Agents des services généraux et des catégories apparentées		17	–	–	–	–	–	17
<b>Total</b>		<b>43</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>43</b>

Figure 9.XVIII

**Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

9.287 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 384 000 dollars, qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement : a) à régler les dépenses afférentes au recours à des experts extérieurs pour améliorer le travail analytique nécessaire à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment au contrôle et au suivi de la mise en œuvre de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ; b) à assurer la participation d'experts gouvernementaux des pays en développement présentant leurs examens nationaux volontaires au forum politique de haut niveau pour le développement durable à des ateliers préparatoires mondiaux. L'augmentation prévue de 273 300 dollars tient essentiellement à l'augmentation prévue des contributions visant à aider les pays en développement à participer aux ateliers sur l'examen national volontaire.

**Sous-programme 2  
Développement social inclusif**

9.288 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 9 163 200 dollars et font apparaître une diminution nette de 13 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.43 et la figure 9.XIX.

Tableau 9.43

**Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes**

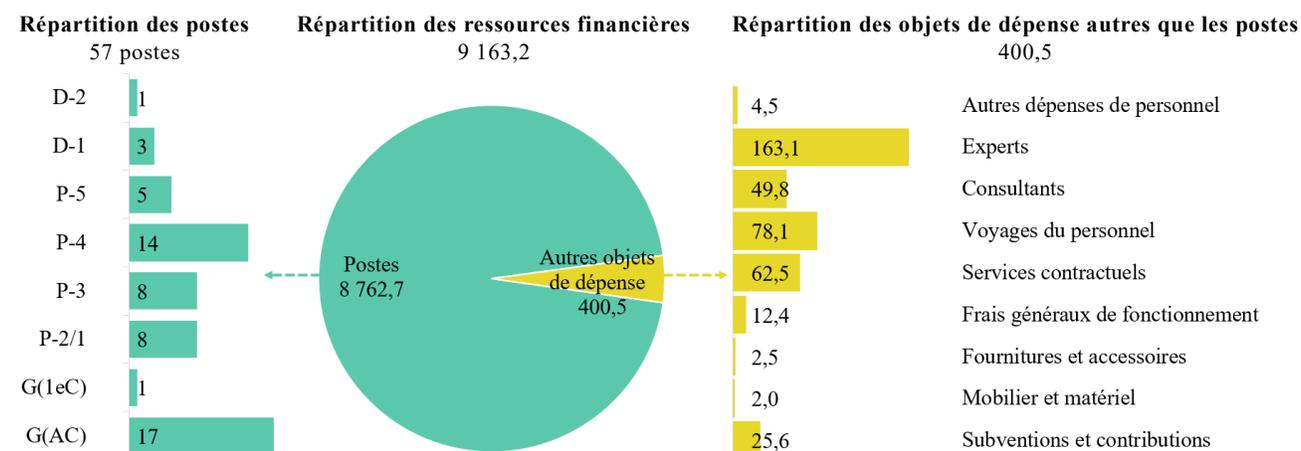
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	9 151,9	8 762,7	–	–	–	–	–	8 762,7
Objets de dépense autres que les postes	413,1	413,7	–	–	(13,2)	(13,2)	(3,2)	400,5
<b>Total</b>	<b>9 565,0</b>	<b>9 176,4</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(13,2)</b>	<b>(13,2)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>9 163,2</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		39	–	–	–	–	–	39
Agents des services généraux et des catégories apparentées		18	–	–	–	–	–	18
<b>Total</b>		<b>57</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>57</b>

Figure 9.XIX

**Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

9.289 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 727 600 dollars, qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à appuyer : a) des activités relatives aux personnes handicapées, aux jeunes, aux personnes âgées, aux familles et aux peuples autochtones ; b) des projets et activités de renforcement des capacités dans le domaine du sport au service de la paix et du développement. La diminution prévue de 198 300 dollars s'explique essentiellement par le fait que certains projets de renforcement des capacités, en particulier dans les domaines de la protection sociale et de l'emploi des jeunes, devraient être achevés d'ici à la fin de 2021.

### Sous-programme 3 Développement durable

9.290 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 8 917 100 dollars et font apparaître une diminution de 72 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.44 et la figure 9.XX.

Tableau 9.44

#### Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

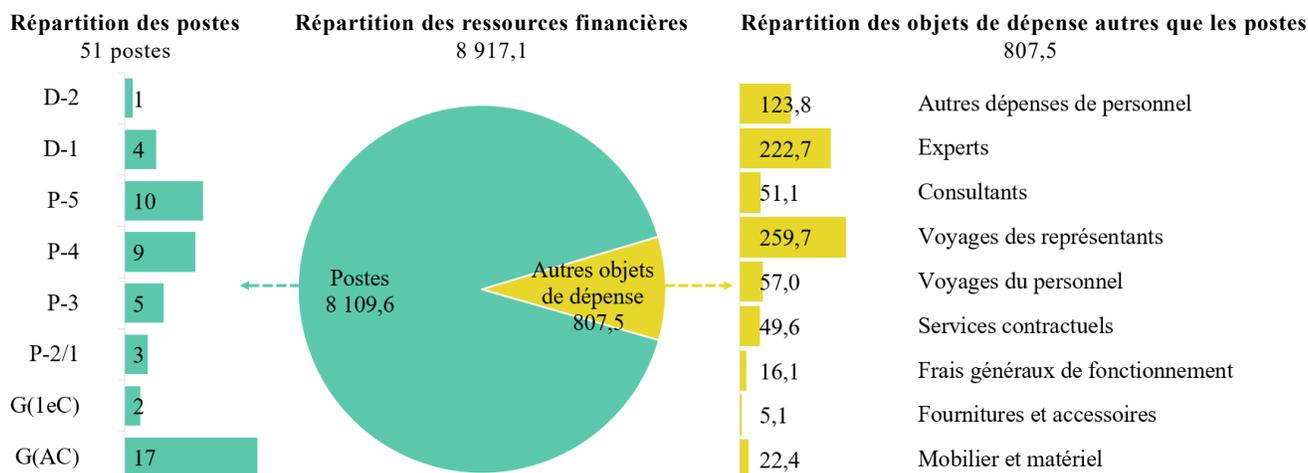
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	7 511,2	8 154,7	–	–	(45,1)	(45,1)	(0,6)	8 109,6
Objets de dépense autres que les postes	819,4	834,6	–	–	(27,1)	(27,1)	(3,2)	807,5
<b>Total</b>	<b>8 330,6</b>	<b>8 989,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(72,2)</b>	<b>(72,2)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>8 917,1</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		32	–	–	–	–	–	32
Agents des services généraux et des catégories apparentées		19	–	–	–	–	–	19
<b>Total</b>		<b>51</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>51</b>

Figure 9.XX

#### Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

- 9.291 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 6 016 500 dollars, qui permettra de financer deux postes (P-5) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à appuyer le travail analytique et l'exécution de projets de renforcement des capacités sur un large éventail de questions transversales liées au développement durable, telles que la collaboration des parties prenantes, les partenariats pour le développement durable, le renforcement du rôle de la science, de la technologie et de l'innovation et des microentreprises et petites et moyennes entreprises à la réalisation du Programme 2030, et l'intégration des objectifs de développement durable dans les stratégies nationales de développement durable. Des questions sectorielles comme celles relatives à l'eau, à l'énergie, aux changements climatiques, aux océans, aux transports durables, aux villes intelligentes, à la production et à la consommation durables et à l'agriculture durable, et aux liens qui les unissent, seront également couvertes. Bien que les activités extrabudgétaires relevant du sous-programme présentent un intérêt à l'échelle mondiale, celui-ci demeure axé sur les pays en situation particulière, comme les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les pays d'Afrique et les petits États insulaires en développement. La diminution prévue de 4 777 100 dollars s'explique essentiellement par le fait que certains projets devraient être pleinement mis en œuvre d'ici à la fin de 2021.

**Sous-programme 4  
Statistiques**

- 9.292 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 18 158 700 dollars et font apparaître une diminution de 27 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.45 et la figure 9.XXI.

Tableau 9.45

**Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes**

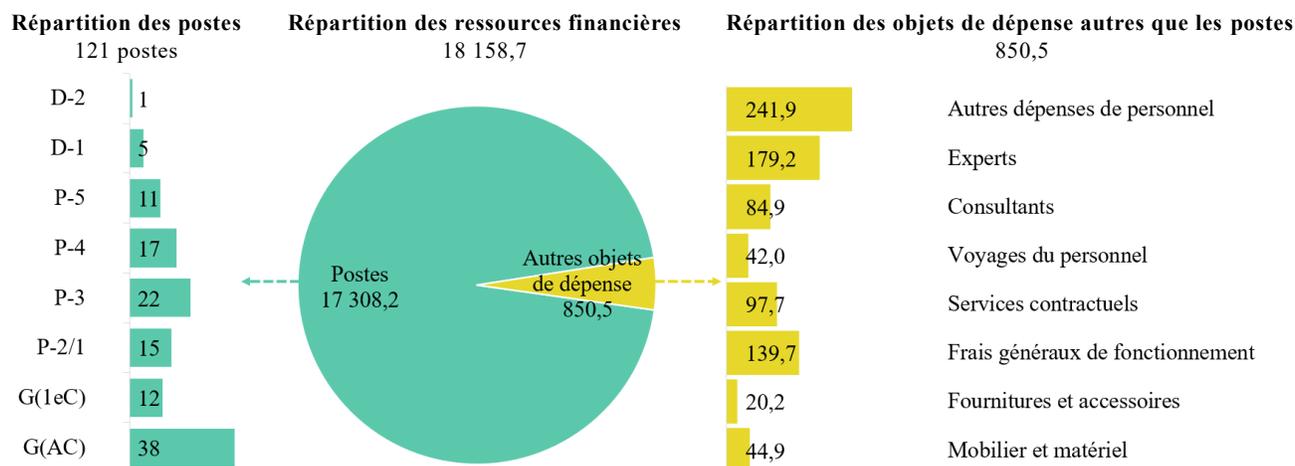
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	17 909,7	17 308,2	–	–	–	–	–	17 308,2
Objets de dépense autres que les postes	956,3	878,1	–	–	(27,6)	(27,6)	(3,1)	850,5
<b>Total</b>	<b>18 866,0</b>	<b>18 186,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(27,6)</b>	<b>(27,6)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>18 158,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		71	–	–	–	–	–	71
Agents des services généraux et des catégories apparentées		50	–	–	–	–	–	50
<b>Total</b>		<b>121</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>121</b>

Figure 9.XXI

**Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

9.293 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 6 208 500 dollars, qui permettra de financer un poste (P-5) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à fournir un appui : a) à la modernisation et à la transformation des systèmes nationaux d'information statistique et géospatiale dans les pays en développement afin de satisfaire à la demande croissante de données aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 ; b) aux projets et activités de renforcement des capacités relatifs au suivi de la réalisation des objectifs de développement durable, à la comptabilisation du capital naturel et à l'estimation de la valeur économique des services écosystémiques, ainsi qu'à la gestion de l'information géospatiale. La diminution prévue de 1 103 800 dollars s'explique essentiellement par le fait que plusieurs projets pluriannuels de renforcement des capacités, ainsi que d'autres projets extrabudgétaires menés dans le cadre du sous-programme, devraient être achevés d'ici à la fin de 2021.

**Sous-programme 5  
Population**

9.294 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 6 964 300 dollars et font apparaître une diminution de 8 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.46 et la figure 9.XXII.

Tableau 9.46

**Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes**

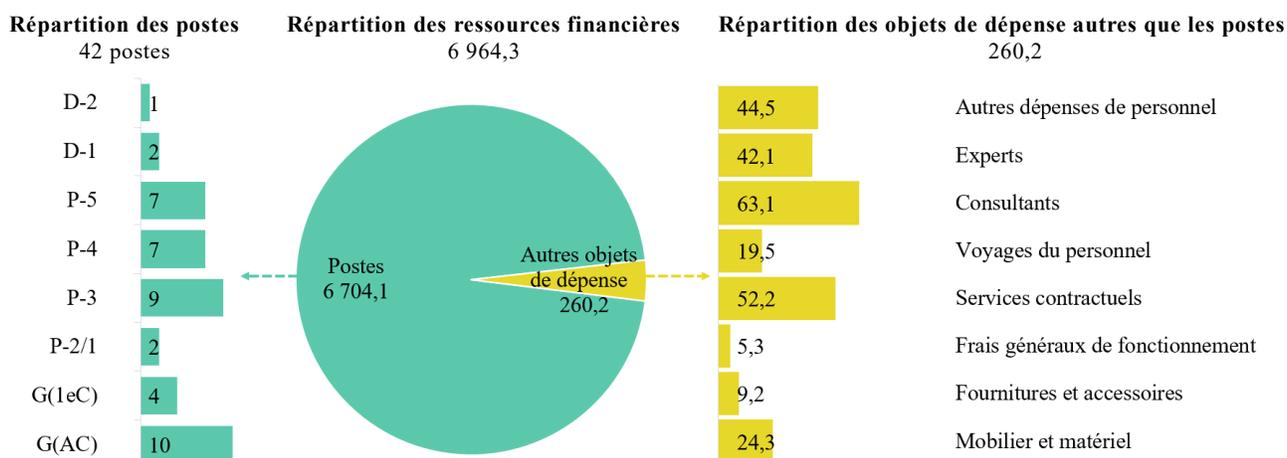
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements					Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	6 264,4	6 704,1	-	-	-	-	-	6 704,1

**Titre IV Coopération internationale pour le développement**

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Objets de dépense autres que les postes	256,3	268,9	–	–	(8,7)	(8,7)	(3,2)	260,2
<b>Total</b>	<b>6 520,6</b>	<b>6 973,0</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(8,7)</b>	<b>(8,7)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>6 964,3</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		28	–	–	–	–	–	28
Agents des services généraux et des catégories apparentées		14	–	–	–	–	–	14
<b>Total</b>		<b>42</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>42</b>

Figure 9.XXII  
**Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**  
 (En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

9.295 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 580 500 dollars, qui permettra de financer cinq postes (1 P-4, 1 P-3 et 3 P-2/1) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à fournir un appui à la mise à jour annuelle de l'ensemble de données mondiales et des estimations concernant la planification familiale établies sur la base de modèles, à la mise en service d'une version publique des progiciels de modélisation statistique utilisés pour produire les estimations, à l'achèvement de la plateforme Web de diffusion des données (portail de données), qui permettra de diffuser des données essentielles sur la planification familiale et la population, et à la réalisation d'une étude technique sur les thèmes de la planification familiale et de la population. L'augmentation prévue de 226 600 dollars tient essentiellement aux ressources supplémentaires nécessaires prévues au titre des services de consultants pour le développement du portail de données.

## Sous-programme 6 Politiques et analyse économiques

9.296 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 6 768 700 dollars et font apparaître une diminution de 7 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.47 et la figure 9.XXIII.

Tableau 9.47

### Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

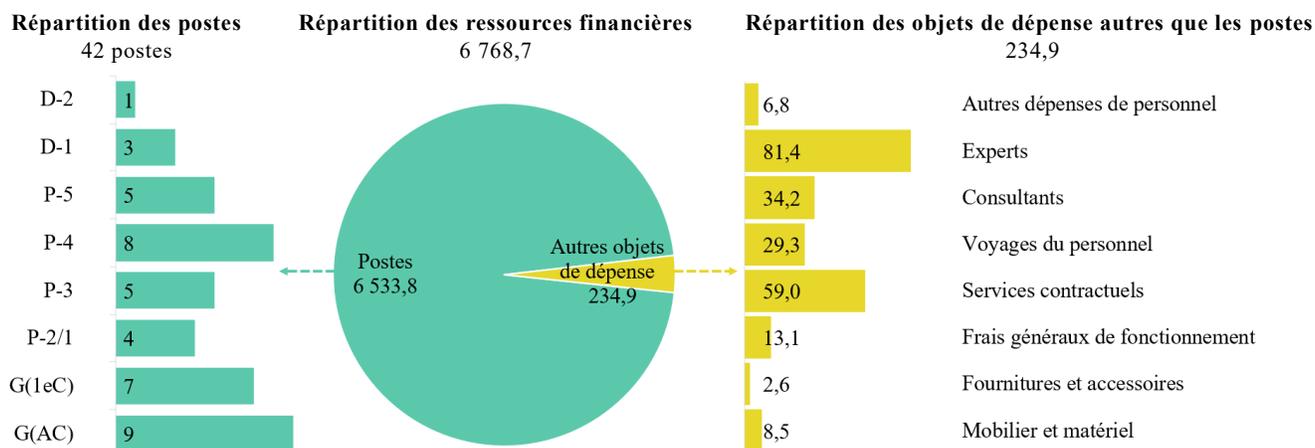
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	6 217,5	6 533,8	–	–	–	–	–	6 533,8
Objets de dépense autres que les postes	257,9	242,8	–	–	(7,9)	(7,9)	(3,3)	234,9
<b>Total</b>	<b>6 475,4</b>	<b>6 776,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(7,9)</b>	<b>(7,9)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>6 768,7</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		26	–	–	–	–	–	26
Agents des services généraux et des catégories apparentées		16	–	–	–	–	–	16
<b>Total</b>		<b>42</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>42</b>

Figure 9.XXIII

### Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

9.297 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 138 000 dollars, qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à appuyer des projets et des activités de développement des capacités visant à renforcer la capacité des pays en développement à réaliser le Programme 2030. La diminution prévue de 949 400 dollars s'explique essentiellement par la fermeture anticipée de deux projets relatifs à la réalisation du Programme 2030 en 2021 et à l'achèvement d'un autre projet à la mi-2022.

**Sous-programme 7**  
**Institutions publiques et administration numérique**

9.298 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 6 466 500 dollars et font apparaître une diminution nette de 67 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.48 et la figure 9.XXIV.

Tableau 9.48

**Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes**

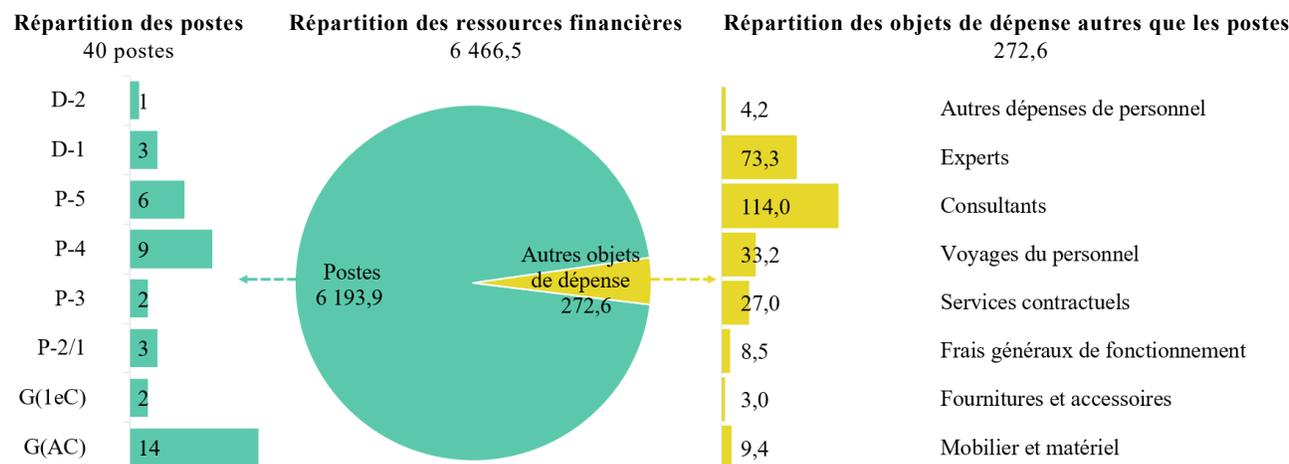
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	5 921,8	6 251,9	–	–	(58,0)	(58,0)	(0,9)	6 193,9
Objets de dépense autres que les postes	358,1	281,8	–	–	(9,2)	(9,2)	(3,3)	272,6
<b>Total</b>	<b>6 279,9</b>	<b>6 533,7</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(67,2)</b>	<b>(67,2)</b>	<b>(1,0)</b>	<b>6 466,5</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		24	–	–	–	–	–	24
Agents des services généraux et des catégories apparentées		16	–	–	–	–	–	16
<b>Total</b>		<b>40</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>40</b>

Figure 9.XXIV

**Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

9.299 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 195 800 dollars, qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à appuyer des projets et activités de développement des capacités à l'intention des pays en développement visant non seulement à améliorer les compétences des établissements scolaires publics et leurs capacités à promouvoir la déontologie dans les fonctions de direction mais aussi à favoriser la réalisation du Programme 2030 dans une démarche cohérente et intégrée aux niveaux local, national et régional. La diminution prévue de 2 364 900 dollars s'explique essentiellement par le fait qu'un projet de subventions à grande échelle devrait être achevé d'ici à la fin de 2021.

**Sous-programme 8  
Gestion durable des forêts**

9.300 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 2 306 700 dollars et font apparaître une diminution nette de 8 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.49 et la figure 9.XXV.

Tableau 9.49

**Sous-programme 8 : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	1 727,2	2 049,5	–	–	(3,6)	(3,6)	(0,2)	2 045,9	
Objets de dépense autres que les postes	285,3	265,8	–	–	(5,0)	(5,0)	(1,9)	260,8	
<b>Total</b>	<b>2 012,5</b>	<b>2 315,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(8,6)</b>	<b>(8,6)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>2 306,7</b>	

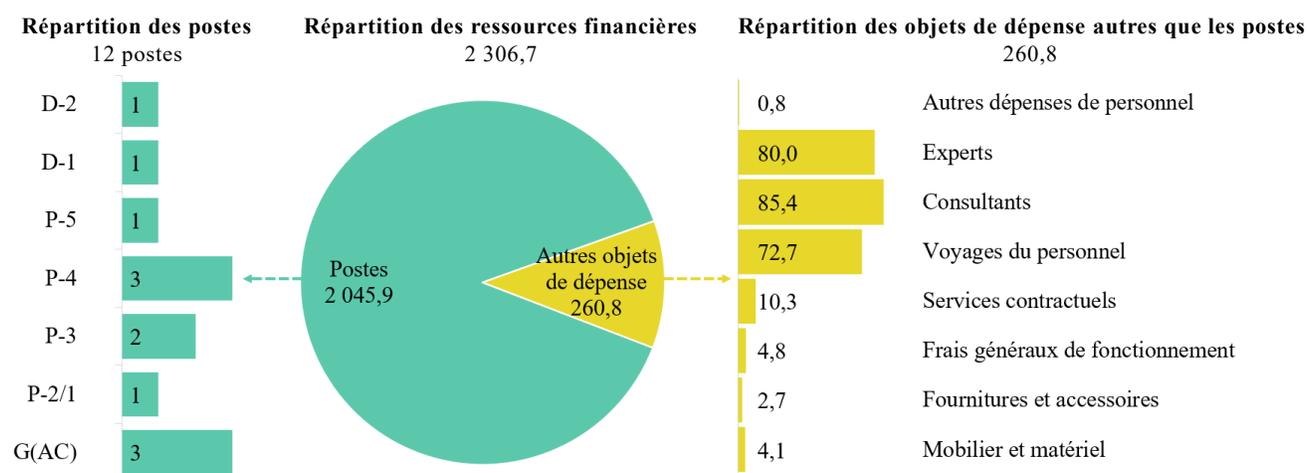
## Titre IV Coopération internationale pour le développement

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	–	3
<b>Total</b>		<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>12</b>

Figure 9.XXV

### Sous-programme 8 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



### Ressources extrabudgétaires

9.301 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 894 600 dollars, qui permettra de financer trois postes [2 P-3 et 1 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à appuyer les activités liées au Réseau mondial de facilitation du financement forestier et les activités du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts relatives à la communication et à la sensibilisation dans le cadre de l'application du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). La diminution prévue de 139 600 dollars s'explique essentiellement par le fait que certains projets de développement des capacités ayant trait au Réseau mondial de facilitation du financement forestier devraient être pleinement mis en œuvre d'ici à la fin de 2021.

### Sous-programme 9 Financement du développement durable

9.302 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 5 970 500 dollars et font apparaître une diminution de 5 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.50 et la figure 9.XXVI.

Tableau 9.50

**Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes**

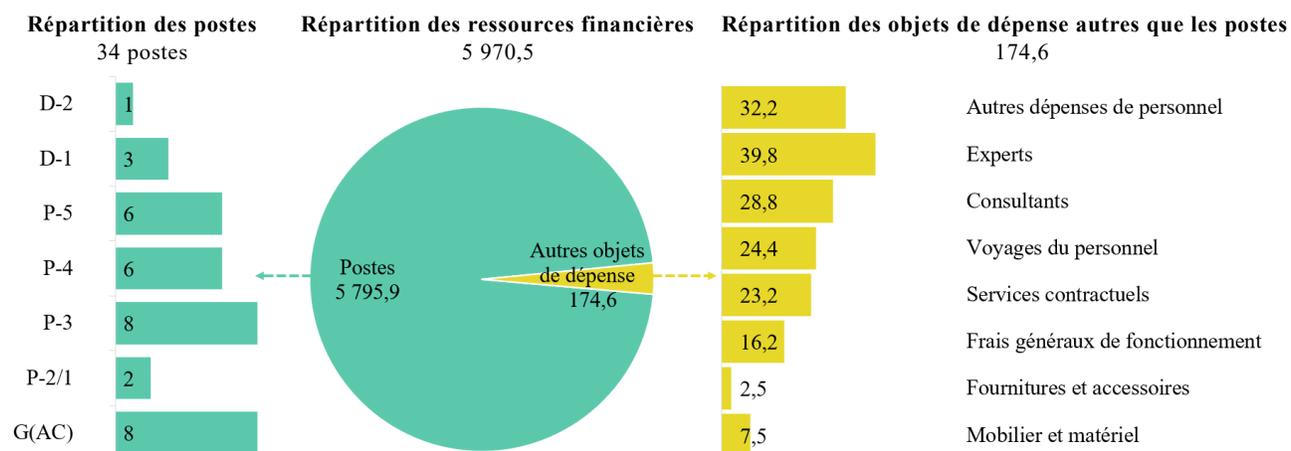
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>									
Postes	5 096,7	5 795,9	–	–	–	–	–	5 795,9	
Objets de dépense autres que les postes	261,9	180,4	–	–	(5,8)	(5,8)	(3,2)	174,6	
<b>Total</b>	<b>5 358,5</b>	<b>5 976,3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(5,8)</b>	<b>(5,8)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>5 970,5</b>	
<b>Postes, par catégorie</b>									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		26	–	–	–	–	–	26	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8	
<b>Total</b>		<b>34</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>34</b>	

Figure 9.XXVI

**Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Ressources extrabudgétaires**

9.303 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 090 000 dollars, qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à financer l'appui intergouvernemental, les travaux d'analyse et le renforcement des capacités des États Membres aux fins de la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement, en particulier du programme d'action d'Addis-Abeba. Il s'agira notamment : a) de documents d'orientation ; b) de solutions que les pays peuvent appliquer pour répondre à la crise sanitaire ; c) de conseils stratégiques et d'un appui concernant le renforcement des capacités dans des domaines clés, comme la coopération

internationale en matière fiscale ; d) du renforcement du dialogue avec les institutions et organisations financières internationales aux fins de canaliser les flux vers l'atténuation des répercussions de la COVID-19 ; e) d'un dialogue multipartite, notamment avec le secteur privé ; f) d'un soutien à la coopération au service du développement. La diminution prévue de 2 803 700 dollars s'explique essentiellement par le fait qu'un projet lié au Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030 devrait être achevé.

### **Appui au programme**

- 9.304 Le Service administratif et le Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités assurent l'appui au programme.
- 9.305 Le Service administratif apporte son concours au Secrétaire général adjoint dans l'exercice des pouvoirs qui ont été délégués à celui-ci afin qu'il gère les ressources humaines, financières et matérielles du Département dans le respect des normes les plus élevées de professionnalisme et d'intégrité, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation, au Statut et au Règlement du personnel, ainsi qu'aux directives administratives. Ses attributions comprennent :
- a) La gestion des ressources du budget ordinaire servant au financement des postes et des autres objets de dépense qui ont été approuvées par l'Assemblée générale, la gestion des fonds d'affectation spéciale finançant diverses activités de fond et celle des comptes Frais généraux et Recettes ;
  - b) Une gamme complète de services de gestion des ressources humaines, tant pour les fonctionnaires que pour les non-fonctionnaires, notamment l'application des politiques et initiatives, le recrutement et la sélection du personnel, la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et la gestion des aptitudes, l'administration des contrats, des avantages et des prestations, la gestion de la performance, les relations entre le personnel et l'Administration, le règlement des différends et contentieux, la déontologie et la discipline et les programmes de stages ;
  - c) L'examen des incidences sur le budget-programme des projets de résolution, en coordination avec le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget ;
  - d) La gestion des arrangements administratifs conclus par le Secrétariat, notamment les accords de prestation de services relatifs aux services centralisés ;
  - e) La gestion des accords conclus avec les donateurs, des mémorandums d'accord, des accords avec les pays hôtes concernant les conférences mondiales et des arrangements relatifs aux diverses activités organisées en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies ou d'autres institutions ;
  - f) La gestion du financement et l'organisation des voyages entrepris par les membres des délégations pour participer aux réunions intergouvernementales et réunions d'experts dont le Département assure le service ;
  - g) La gestion des plans d'urgence visant à garantir la continuité des activités liées aux programmes du Département ;
  - h) Le respect des directives relatives aux pouvoirs délégués au Département en matière de gestion, notamment en ce qui concerne la gestion dynamique des risques et la mise en œuvre de mesures d'atténuation et de mesures de contrôle interne.
- 9.306 Le Service administratif aide également le Secrétaire général adjoint à répondre aux exigences liées au dispositif de suivi et d'application du principe de responsabilité et lui sert de principal intermédiaire avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, notamment s'agissant de la participation à des réseaux de

personnes référentes ou à des comités à l'appui de diverses initiatives de réforme touchant à l'Administration.

- 9.307 Le Service administratif fournit également un appui administratif au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, au Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, au bureau de New York du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et au Bureau des commissions régionales à New York.
- 9.308 Le Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités gère et coordonne la fonction de renforcement des capacités du Département. À cet effet, il conçoit, coordonne et exécute les activités que ce dernier mène dans ce domaine afin de permettre une exécution cohérente et intégrée des programmes, projets et activités et favorise une transposition directe et efficace des décisions prises au niveau intergouvernemental dans les programmes opérationnels.
- 9.309 En outre, le Bureau contrôle et évalue les produits mis au point par le Département en matière de renforcement des capacités et en rend compte. Il gère et coordonne l'organisation d'ateliers de formation, de séminaires, de programmes de bourses et de voyages d'étude de grande envergure touchant au renforcement des capacités. Il aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses fonctions de directeur de programme du Compte de l'ONU pour le développement, qui consistent entre autres à gérer activement environ 110 projets plus ou moins avancés qui sont exécutés par 10 entités. Le Bureau gère également le Programme des administrateurs auxiliaires pour le Secrétariat, y compris pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. À ce titre, il gère, en moyenne, 350 administrateurs et administratrices auxiliaires par an.
- 9.310 En 2022, le Bureau aidera le Département à fournir des services consultatifs et une assistance technique en matière d'élaboration de politiques intégrées en mettant à profit le savoir-faire normatif et analytique de celui-ci : il s'agira de contribuer à la formulation de stratégies nationales de développement durable, notamment en recensant les mesures qui permettent de concilier les objectifs sociaux, économiques et environnementaux énoncés dans le Programme et le Programme d'action d'Addis-Abeba.
- 9.311 Le Bureau aide également le Secrétaire général adjoint à promouvoir la coopération et les partenariats stratégiques dans le Secrétariat et dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, y compris dans le cadre du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, afin de promouvoir un appui plus cohérent, coordonné et intersectoriel à la mise en œuvre des deux programmes susmentionnés.
- 9.312 Afin d'optimiser l'efficacité du programme de renforcement des capacités proposé par le Département, le Bureau facilitera l'application d'une méthode de programmation et de planification intégrée de manière à garantir une parfaite complémentarité et des synergies entre les diverses activités qui sont financées au moyen du programme ordinaire de coopération technique, du Compte de l'ONU pour le développement ou des ressources extrabudgétaires du Département.
- 9.313 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 4 617 000 dollars et font apparaître une diminution de 91 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 9.270 k) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 9.51 et la figure 9.XXVII.

Tableau 9.51

**Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes**

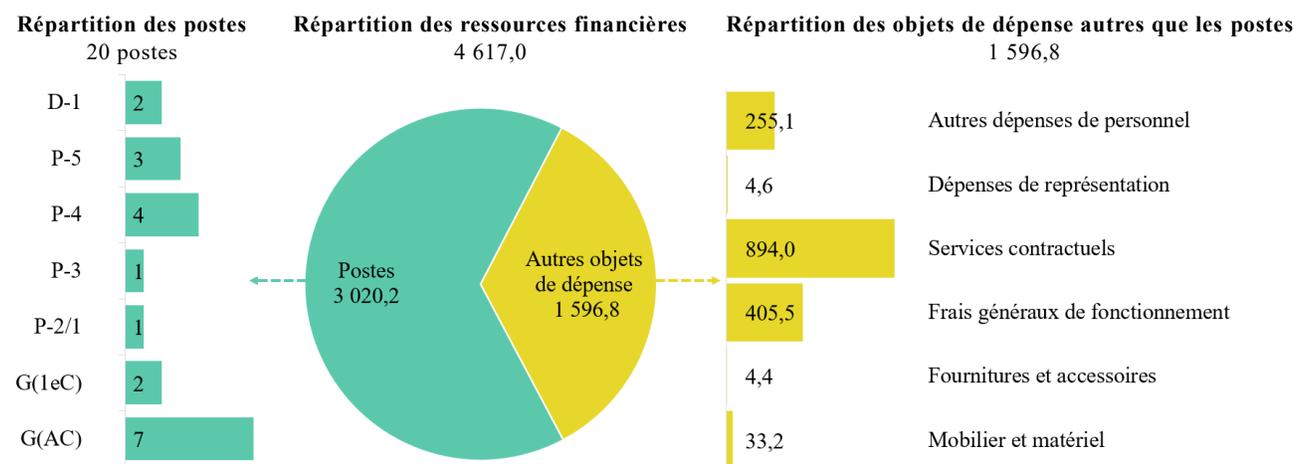
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
<b>Ressources financières, par grande catégorie de dépenses</b>								
Postes	3 105,3	3 057,7	–	–	(37,5)	(37,5)	(1,2)	3 020,2
Objets de dépense autres que les postes	1 338,3	1 650,9	–	–	(54,1)	(54,1)	(3,3)	1 596,8
<b>Total</b>	<b>4 443,7</b>	<b>4 708,6</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(91,6)</b>	<b>(91,6)</b>	<b>(1,9)</b>	<b>4 617,0</b>
<b>Postes, par catégorie</b>								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	–	–	–	–	–	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9
<b>Total</b>		<b>20</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>20</b>

Figure 9.XXVII

**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



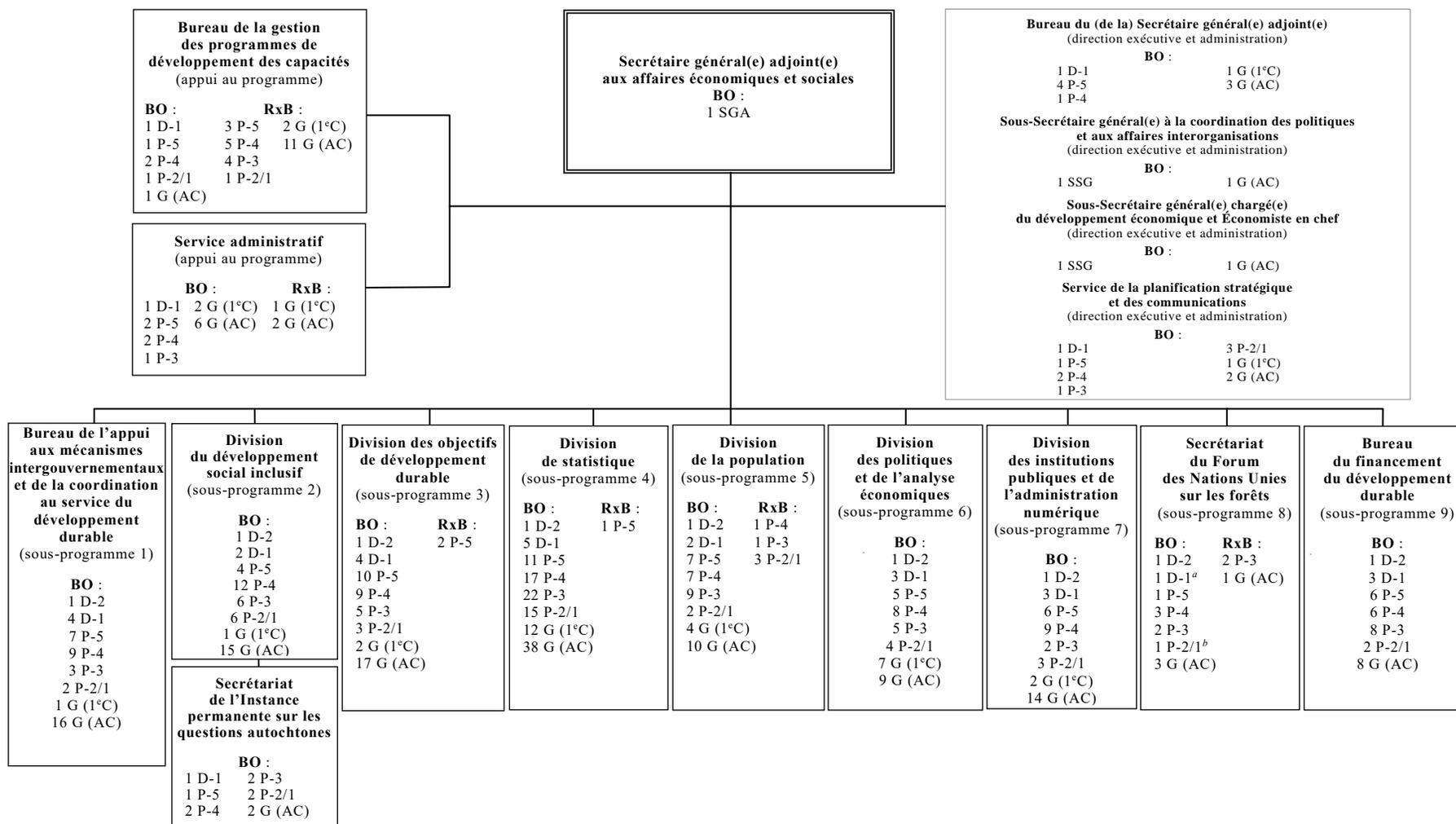
**Ressources extrabudgétaires**

9.314 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 65 896 900 dollars, qui permettra de financer 29 postes [3 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 3 G(1°C) et 13 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront essentiellement à appuyer les programmes opérationnels et les activités de renforcement des capacités du Département financés au titre d'arrangements avec les donateurs. Il est également prévu de recevoir un montant de 58 200 600 dollars qui servira à alimenter les fonds d'affectation spéciale du Programme des administrateurs auxiliaires et de l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges, qui sont administrés par le Département. L'augmentation prévue de 3 095 200 dollars s'explique

essentiellement par l'augmentation des ressources nécessaires au titre du Programme des administrateurs auxiliaires, en partie compensée par une diminution des contributions au titre de l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges.

## Annexe I

## Organigramme et répartition des postes pour 2022



*Abréviations :* BO = budget ordinaire ; G (1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G (AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Reclassement.

<sup>b</sup> Déclassement.

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

#### Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

##### A/75/7

Le Comité est conscient des incidences de la pandémie de COVID-19 et des problèmes de trésorerie sur les recrutements, mais il se déclare de nouveau préoccupé de ce que les postes en question soient vacants depuis longtemps. Le Comité souligne qu'il est nécessaire de lancer les procédures de recrutement correspondantes, compte tenu notamment de l'importance de certains postes de haut niveau. Le Comité compte que le Secrétaire général fera le point sur ces procédures dans le cadre de son prochain projet de budget ordinaire (voir chap. I, par. 46 et 57) (par. IV. 4).

La liste des postes vacants depuis un an ou plus et les informations relatives à l'état d'avancement de leur recrutement figurent dans le document complémentaire.

#### Comité des commissaires aux comptes

##### A/74/5 (Vol. I), chap. II

Compte tenu du grand nombre d'indicateurs classés dans les catégories II et III, notamment des indicateurs relatifs à des cibles devant être atteintes d'ici 2020, le Comité a recommandé que le Département des affaires économiques et sociales redouble d'efforts pour élaborer des indicateurs et assurer la disponibilité des données y afférentes, en collaboration avec les organismes responsables (par. 242).

Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a entrepris un examen global du cadre d'indicateurs, conformément au mandat confié par l'Assemblée générale, ce qui a entraîné l'élimination de tous les indicateurs de catégorie III. Le cadre mondial révisé d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été approuvé par la Commission de statistique lors de sa cinquante et unième session, en mars 2020. Le Département continue de collaborer avec les organismes responsables et de mener des activités de renforcement des capacités afin d'améliorer la disponibilité des données relatives aux indicateurs de catégorie II et de doter les pays des moyens de produire plus efficacement des données nationales de base. Le Groupe d'experts s'attache à améliorer les indicateurs en y apportant chaque année des ajustements, et ce, jusqu'au prochain examen global, en 2025. Le Département a demandé au Comité de considérer que cette recommandation a été appliquée.

Le Comité a recommandé que l'Administration envisage d'intégrer toutes les demandes de renforcement des capacités dans le registre central, notamment celles qui émanent des examens nationaux volontaires, et de mettre régulièrement à jour ce registre afin qu'il soit

Pour faciliter la mise en œuvre de cette recommandation, le Département a transformé le registre, qui était auparavant au format Excel, en une base de données dotée d'une interface améliorée. La conversion et la vérification des données sont en

correctement rendu compte de l'état d'avancement des demandes (par. 270).

Le Comité recommande que l'Administration, dans le cadre des réformes entreprises, établisse des protocoles de collaboration structurés entre le Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales, les équipes de pays des Nations Unies et les États Membres en matière d'appui au financement afin d'obtenir des retours d'information sur les politiques financières (par. 283).

Le Comité recommande que l'Administration mette à niveau les ressources informatiques du Service des organisations non gouvernementales afin d'assurer un traitement efficace et rapide des nouvelles demandes d'admission au statut consultatif ainsi que des rapports quadriennaux, dont le nombre ne cesse de croître. Le Département des affaires économiques et sociales devrait également assurer le suivi des initiatives mises en œuvre par les organisations non gouvernementales à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable (par. 303).

cours, de même que la révision des procédures en vue d'intégrer les requêtes émanant des examens nationaux volontaires. La recommandation devrait être intégralement appliquée d'ici juin 2021.

Le Département entretient des voies de communication avec les commissions régionales et veille à ce que leurs activités servent de base à ses travaux en matière de politique générale, d'analyse et de renforcement des capacités par l'intermédiaire de mécanismes établis, notamment le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, le Forum pour la coopération en matière de développement et le réseau d'experts des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale. Ces mécanismes font appel à des spécialistes de questions spécifiques dans le but d'échanger des connaissances, d'entreprendre des travaux communs d'analyse et de développement des capacités et de répondre aux demandes des États Membres. Le Groupe de réflexion intègre par exemple dans les documents d'orientation relatifs aux cadres de financement nationaux intégrés les recommandations formulées au niveau des pays et il reçoit en retour des informations du PNUD et des équipes de pays des Nations Unies sur l'application de ces recommandations. Le Groupe de réflexion, auteur de la publication *Financing for Sustainable Development Report* (Rapport sur le financement du développement durable), collabore étroitement avec les commissions régionales, ce qui assure une circulation permanente de l'information, de telle sorte que les activités d'analyse menées dans les pays et les régions contribuent aux travaux d'analyse mondiaux, et que ces derniers alimentent en retour les travaux réalisés aux niveaux régional et national. Le Département a demandé au Comité de considérer que cette recommandation a été appliquée.

La mise à niveau du système informatique du Service des organisations non gouvernementales est en cours et devrait être achevée d'ici la fin 2021.

En ce qui concerne la deuxième partie de la recommandation, le Comité chargé des organisations non gouvernementales a décidé à sa session ordinaire de 2019 de modifier le questionnaire relatif à la présentation des rapports quadriennaux de telle sorte que les organisations non gouvernementales communiquent des informations sur les initiatives qu'elles ont prises en faveur des objectifs de développement durable. Ce changement a été proposé par le Service pendant la session du Comité (voir

[E/2019/32 \(Part I\)](#), par. 21 à 22). Dorénavant, les rapports quadriennaux des organisations non gouvernementales contiennent donc des informations précises sur les objectifs de développement durable.

Il convient aussi de rappeler que le suivi des activités des organisations non gouvernementales ne fait pas partie du mandat confié au Service par les résolutions 1996/31 et 2008/4 du Conseil économique et social et par la résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale. La possibilité d'un tel suivi a fait l'objet de débats lors de séances du Comité, sans qu'aucun consensus se dégage. L'Administration demande au Comité de considérer que ce volet de la recommandation est inapplicable sans mandat du Conseil ou de l'Assemblée.

---

## Annexe III

## Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 3 (Développement durable)	1	G (1°C)	<b>Réaffectation</b> d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) principal(e), qui deviendrait un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes)	La proposition consistant à réaffecter ce poste dans le Groupe de la gestion des programmes du sous-programme vise à accompagner le remplacement de fonctions administratives par des tâches fonctionnelles, notamment en ce qui concerne le suivi de l'exécution des mandats et les ressources connexes, l'établissement de rapports grâce au module Application de pilotage stratégique et à la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information d'Umoja, la coordination des réponses fournies aux organes de contrôle et l'élaboration du budget-programme ainsi que la planification et la prévision des ressources. Cette réaffectation devrait permettre au sous-programme de s'acquitter plus efficacement de son mandat.
Sous-programme 7 (Institutions publiques et administration numérique)	1	P-2	<b>Réaffectation</b> d'un poste de spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe) qui deviendrait un poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe)	La proposition consistant à réaffecter ce poste au Service de l'administration numérique vise à répondre aux besoins accrus d'appui technique dans les domaines de la gestion de bases de données à grande échelle et de la gestion de réseaux de serveurs pour plusieurs plateformes en ligne, notamment la banque de connaissances sur l'administration numérique, la plateforme d'évaluation en ligne de l'administration numérique et les plateformes d'évaluation en ligne du Prix des Nations Unies pour le service public et du Réseau d'information de l'Organisation des Nations Unies sur l'administration publique.
Sous-programme 8 (Gestion durable des forêts)	(1)	P-5	<b>Reclassement</b> d'un poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes relatifs aux affaires forestières (P-5), qui deviendrait un poste de directeur(trice) adjoint(e) des affaires forestières (D-1)	La proposition consistant à reclasser ce poste vise à renforcer les capacités techniques et opérationnelles du sous-programme pour lui permettre de s'acquitter de ses mandats dans les domaines liés à la promotion de la gestion durable des forêts et de son financement et à l'amélioration du suivi et de l'évaluation des progrès et des lacunes dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des cibles associées. En outre, le ou la titulaire fournira des conseils pratiques et un appui de haut niveau dans le cadre des mécanismes et manifestations liés aux forêts, des mécanismes institutionnels existants et de l'action menée par le système des Nations Unies pour faire face aux problèmes mondiaux actuels liés à la déforestation, à la dégradation des forêts, aux changements climatiques, à la perte de biodiversité et aux zoonoses.
	1	D-1		
	(1)	P-3	<b>Déclassement</b> d'un poste de spécialiste de la gestion des programmes relatifs aux affaires forestières (P-3), qui deviendrait un poste de spécialiste (adjoint(e) de 1 <sup>re</sup> classe) de la gestion des programmes relatifs aux affaires forestières (P-2)	La proposition consistant à déclasser ce poste vise à développer la collecte et l'analyse des données et à renforcer l'utilisation des technologies numériques dans les activités de sensibilisation et de communication du sous-programme.
	1	P-2		

## Chapitre 9 Affaires économiques et sociales

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Appui au programme	1	G (AC)	<b>Réaffectation</b> d'un poste d'assistant(e) de secrétariat, qui deviendrait un poste d'assistant(e) au budget et aux finances	La proposition consistant à réaffecter ce poste au Service administratif, où il deviendrait un poste d'assistant(e) au budget et aux finances, vise à renforcer la capacité d'appui à la gestion financière et budgétaire, notamment pour ce qui est de l'analyse des données et de la communication de l'information, et ce, compte tenu des pouvoirs élargis qui ont été confiés au Département. Le Service administratif aide le Département à atteindre tous les indicateurs clefs de performance et veille au respect des directives relatives aux pouvoirs délégués au Département en matière de gestion, notamment en ce qui concerne la gestion dynamique des risques et la mise en œuvre de mesures d'atténuation et de mesures de contrôle interne.

*Abréviations* : G (1<sup>re</sup>C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G (AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).